



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
NORMANDIE



MONT-SAIN-T-AIGNAN (76)



# ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Normandie



ANNÉE 2020

Rue Pierre de Coubertin – BP 424  
76805 Saint-Etienne-du-Rouvray Cedex  
Tel : 02 35 65 47 10 – Fax : 02 35 65 47 30

11 Rue du Dr Roux  
76300 Sotteville-lès-Rouen  
Tel : 02 35 03 08 26

Groupes	Inventaires	Rédaction
<i>Formations végétales</i>	Antoine VERNY (CEN Normandie)	Antoine VERNY (CEN Normandie)
<i>Flore</i>	Antoine VERNY (CEN Normandie)	Antoine VERNY (CEN Normandie)
<i>Avifaune</i>	Marc DUVILLA (LPO Normandie)	Marc DUVILLA (LPO Normandie) Antoine VERNY (CEN Normandie)
<i>Rhopalocères, Orthoptères, Odonates</i>	Marc DUVILLA (LPO Normandie)	Marc DUVILLA (LPO Normandie) Antoine VERNY (CEN Normandie)
<i>Amphibiens</i>	Marc DUVILLA (LPO Normandie)	Marc DUVILLA (LPO Normandie)
<i>Chiroptères</i>	Marc DUVILLA (LPO Normandie)	Marc DUVILLA (LPO Normandie)

**Relecture** : Adrien SIMON (CEN Normandie), Emmanuel VOCHÉLET (CEN Normandie)

Crédit photos : CEN Normandie

Photos de couverture : Verger des compagnons, Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), Gesse des montagnes (*Lathyrus linifolius*)

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>5</b>
<b>DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Formations végétales</b> .....	<b>6</b>
1.1. Méthodologie.....	6
1.2. Description des formations végétales.....	8
1.3. Cartographie .....	29
<b>2. Flore vasculaire</b> .....	<b>31</b>
2.1. Méthodologie.....	31
2.2. Inventaire de la flore vasculaire.....	32
2.3. Flore patrimoniale.....	50
2.3.1. Description .....	50
2.3.2. Cartographie .....	52
2.4. Flore exotique envahissante .....	54
2.4.1. Description .....	54
2.4.2. Cartographie .....	56
<b>3. Faune</b> .....	<b>58</b>
3.1 Méthodologie.....	58
3.1.1. Echantillonnage.....	58
3.1.2. Calendrier des inventaires .....	61
3.1.3. Protocole avifaune .....	61
3.1.4. Protocole chiroptères .....	64
3.1.5. Protocoles rhopalocères / orthoptères / odonates et amphibiens .....	64
3.2 Résultats bruts ornithologiques .....	66
3.2.1. Intérêt patrimonial des nicheurs .....	66
3.2.2. Diversité .....	66
3.2.3. Densité .....	66
3.3 Répartition ornithologique par site suivi .....	70
3.4 Rhopalocères .....	76
3.5 Orthoptères.....	81
3.6 Odonates.....	84
3.7 Amphibiens .....	86
3.8 Chiroptères .....	86
3.9 Cartographie des espèces rares ou d'intérêt .....	89
<b>4. Diagnostic général</b> .....	<b>91</b>
<b>PRECONISATIONS DE GESTION</b> .....	<b>92</b>
<b>1. Conserver le bois mort dans les boisements</b> .....	<b>92</b>
<b>2. Pour les zones herbeuses, privilégier une gestion par fauche tardive avec exportation</b> .....	<b>93</b>
<b>3. Pâturage extensif localement</b> .....	<b>94</b>
<b>4. Poursuivre la gestion actuelle au niveau du verger des Compagnons et sur la pente adjacente</b> .....	<b>94</b>
<b>5. Pas d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes</b> .....	<b>94</b>
<b>6. Créer des mares (trame bleue)</b> .....	<b>95</b>
<b>7. Enrichissement de la strate arbustive / réseau de haies</b> .....	<b>96</b>

8. Privilégier les espèces indigènes dans les parterres fleuris .....	96
9. Installation de nichoirs et de gîtes .....	97
10. Intégration de la trame noire .....	97
11. Plan pédagogique .....	98
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>104</b>

## PREAMBULE

La commune de Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime - 76) est incluse dans la métropole de Rouen et couvre une superficie de 794 hectares. Les paysages communaux sont diversifiés : 3 massifs forestiers (Cotillet, Archevêque et Compagnons) pour près de 80 hectares, des prairies herbacées (Cotillet, Compagnons principalement), un golf, un centre-ville, des quartiers résidentiels et universitaires. Quelques milieux complètent le décor, notamment un verger.

Investie depuis plus de 10 ans dans la prise en compte de la biodiversité, la ville de Mont-Saint-Aignan a mis en place des actions concrètes pour l'améliorer, comme par exemple :

- la gestion différenciée des espaces verts ;
- le plan 0% phyto ;
- la taille raisonnée des arbres présents...

En 2019, elle a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CenN) pour coordonner un Atlas de Biodiversité Communale (ABC) sur son territoire. Celui-ci a été réalisé au cours de l'année 2020. Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie a réalisé les parties habitats et flore, tandis que la LPO Normandie s'est chargée du volet faune.

Les objectifs de cet Atlas sont d'une part de dresser un diagnostic écologique de la commune, d'autre part de proposer des préconisations de gestion favorables aux habitats naturels, à la flore et à la faune sauvages.

Les formations végétales et la flore vasculaire rencontrées sur la commune ont été inventoriées de mai à septembre.

Concernant la faune, les groupes suivants ont été inventoriés :

- les oiseaux – d'avril 2020 à février 2021 ;
- les rhopalocères (papillons de jour) – de mi-avril à septembre ;
- les orthoptères (criquets et sauterelles) – de mai à septembre ;
- les libellules – de mi-avril à septembre ;
- les amphibiens – de mars à juin ;
- les chiroptères (chauve-souris) – d'avril à octobre.

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 1. Formations végétales

#### 1.1. Méthodologie

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour réaliser la cartographie et la description des formations végétales de la commune.

La première étape du travail a consisté à interpréter les photographies aériennes du site sur un SIG (Système d'Informations Géographiques) afin de délimiter les grandes unités végétales (zones herbacées, haies, boisements...).

La seconde phase s'est déroulée sur le terrain du 6 mai au 25 septembre 2020 par des prospections systématiques de l'ensemble des entités, selon la méthode du « cheminement progressif », avec une délimitation des entités phytoécologiques homogènes (identification de zones dont les cortèges floristiques, la structure de la végétation, le stade dynamique, l'état de conservation et le biotope sont homogènes). Des critères supplémentaires comme l'exposition, le sol, la topographie, les activités anthropiques... ont été pris en compte pour affiner la description.

L'analyse de toutes ces données recueillies sur le terrain et la consultation de divers ouvrages de référence ont permis de nommer, cartographier et décrire les différentes formations végétales rencontrées sur la commune. Il s'agit d'une approche phytoécologique.

Une recherche d'habitats éligibles au titre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE) a été réalisée.

Dans la mesure du possible, la correspondance phytosociologique a été déterminée pour chaque formation végétale décrite, ainsi que l'évaluation de leur rareté, de leur menace et de leur intérêt patrimonial selon le catalogue phytosociologique des végétations de Haute-Normandie, réalisé par le Collectif phytosociologique interrégional du Conservatoire Botanique National de Bailleul (Inventaire des végétations du Nord Ouest de la France, v.2014).

Les informations recueillies ont été géoréférencées et intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG). La carte des formations végétales est présentée à la fin de ce chapitre.

## Légende des tableaux :

Rareté régionale (Rar. rég.)	Tendance régionale (Ten. Rég.)	Menace régionale (Men. rég.)	Intérêt patrimonial régional (Int. pat.)
E = exceptionnel RR = très rare R = rare AR = assez rare PC = peu commun AC = assez commun C = commun CC = très commun D = disparu D ? = présumé disparu ? = non évaluable # = non applicable	E = végétation en extension générale P = végétation en progression S = végétation apparemment stable R = végétation en régression D = végétation en voie de disparition ? = non évaluable # = non applicable	EX = syntaxon éteint sur l'ensemble de son aire de distribution RE = syntaxon éteint à l'échelle régionale CR* = syntaxon en danger critique d'extinction (non revu récemment) CR = syntaxon en danger critique d'extinction EN = syntaxon en danger d'extinction VU = syntaxon vulnérable NT = syntaxon quasi menacé LC = syntaxon de préoccupation mineure DD = syntaxon insuffisamment documenté NA = non applicable # = non applicable	Oui = syntaxon d'intérêt patrimonial * pp = syntaxon partiellement d'intérêt patrimonial (un des syntaxons subordonnés au moins est d'intérêt patrimonial) Non = syntaxon non d'intérêt patrimonial ? = non évaluable # = non applicable

\* Sont considérés comme d'intérêt patrimonial, à l'échelle géographique considérée :

1. Tous les syntaxons inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (c'est-à-dire des types d'habitats naturels dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) et considérés comme "en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle" ou "ayant une répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte".
2. Les syntaxons inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, considérés comme "constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques" de l'Union européenne, et au moins assez rares (AR) à l'échelle biogéographique concernée.
3. Tous les syntaxons présentant au moins un des 2 critères suivants :
  - MENACE au minimum égale à « Quasi menacé » (NT) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure ;
  - RARETÉ égale à Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E), Présumé très Rare (RR ?) ou Présumé exceptionnel (E?) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure.

## 1.2. Description des formations végétales

Nous avons distingué 11 végétations herbacées, et 11 végétations arbustives et arborées.

### VEGETATIONS HERBACEES

#### Végétation aquatique et amphibie

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : C3.21 (Phragmitaies à *Phragmites australis*)

Code CORINE biotopes : 53.11 (Phragmitaies)

On rencontre cette végétation uniquement au bassin de la Vatine.

Il s'agit d'une végétation amphibie constituée de grands hélrophytes formant un cordon sur certaines berges du bassin. Le Roseau commun (*Phragmites australis*) est l'espèce dominante, il est accompagné par la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*).



Quelques espèces plus discrètes complètent ce cortège : le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), le Jonc épars (*Juncus effusus*), le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Renouée poivre-d'eau (*Persicaria hydropiper*) et la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*).

La végétation aquatique, que l'on rencontre dans le bassin, est à la fois clairsemée et moins diversifiée, avec le Callitriche à fruits plats (*Callitriche platycarpa*) et la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*).

Certaines berges sont par ailleurs colonisées par une végétation arbustive hygrophile, avec le Saule cendré (*Salix cinerea*).

#### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

PHRAGMITI AUSTRALIS-MAGNOCARICETEA ELATAE

↳ *Phragmitetalia australis*

↳ *Phragmition communis*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Phragmition communis</i>	PC ?	DD	S ?	pp



## Prairie mésophile fauchée

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : E2.22 (Prairies de fauche planitiaires subatlantiques)

Code CORINE biotopes : 38.22 (Prairies des plaines médio-européennes à fourrage)

Cette végétation concerne les prairies du Cotillet, les prairies du Bel Event, certaines zones du parc des Compagnons, les espaces verts entretenus par fauche tardive dans la commune et dans le golf (les « délaissés »), certains talus routiers...

Elle se compose de Poacées associées à des dicotylédones.

Les Poacées les plus fréquentes sont la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), mais on peut rencontrer d'autres espèces comme le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*) et l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*).

Parmi les dicotylédones, figurent la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), le Trèfle douteux (*Trifolium dubium*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), l'Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), la Vesce cultivée (*Vicia sativa*), la Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), le Gaillet commun (*Galium mollugo*), le Séneçon jacobée (*Senecio jacobaea*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), la Mauve musquée (*Malva moschata*) et la Knautie des champs (*Knautia arvensis*).

Sur les prairies du Cotillet, plus calcicoles, on rencontre également le Gaillet jaune (*Galium verum*), le Rhinanthus velu (*Rhinanthus alectorolophus*), la Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*), la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*), la Bugrane rampante (*Ononis repens*) et la Primevère officinale (*Primula veris*).

Certaines zones plus eutrophes accueillent davantage d'espèces nitrophiles comme la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), ou des espèces d'ourlets nitrophiles comme l'Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*) et la Grande ortie (*Urtica dioica*), surtout en contexte de lisière forestière.

En contexte plus humide, la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) est assez fréquente.

Enfin, quelques espèces de friches comme la Carotte sauvage (*Daucus carota*) ou le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) se mêlent fréquemment à cette végétation.



## À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

ARRHENATHEREATA ELATIORIS

↳ *Arrhenatheretalia elatioris*

↳ *Arrhenatherion elatioris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	C	LC	R ?	pp

## Prairie mésophile pâturée

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : E2.1 (Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage)

Code CORINE biotopes : 38.1 (Pâtures mésophiles)

Cette végétation se rencontre sur les parcelles pâturées par des bovins, situées dans la Vallée Saint-Gervais (ou Fond du Val).

La présence d'espèces nitrophiles et d'espèces résistantes au piétinement s'explique par leur caractère surpâturé. En outre, elles présentent une diversité plus faible que celles fauchées tardivement.

On y rencontre les Poacées suivantes : le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Fétuque roseau (*Festuca arundinacea*), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), mais aussi la Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*) et l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*).

Parmi les dicotylédones, on rencontre notamment le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), la Potentille ansérine (*Potentilla anserina*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), le Plantain à larges feuilles (*Plantago major*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*) et la Patience crépue (*Rumex crispus*).

Quelques espèces de friches et d'ourlets nitrophiles sont également présentes, en particulier la Grande ortie (*Urtica dioica*).



## À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

ARRHENATHEREATA ELATIORIS

↳ *Trifolio repentis-Phleetalia pratensis*

↳ *Cynosurion cristati*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Cynosurion cristati</i>	CC	LC	R	pp

## Pelouse tondu

**Code Natura 2000 :**

**Code EUNIS :** E2.64 (Pelouses de parcs)

**Code CORINE biotopes :** 85.12 (Pelouses de parcs)

Il s'agit de pelouses tondues régulièrement, que l'on rencontre dans le golf (green, fairway et rough), dans les parcs (parc des Compagnons, parc de la Vatine, parc du Village...), dans les espaces verts, sur les terrains de sport, le long de la voirie... Cet habitat est trop fréquent et trop fragmentaire pour être cartographié de manière exhaustive.



Ces pelouses sont constituées d'espèces prairiales mésophiles eutrophes, avec une dominance des Poacées. Le cortège floristique reste pauvre malgré l'arrêt des pesticides par les services municipaux. Par ailleurs, les tontes répétées rendent difficile voire impossible la détermination de certaines espèces.

Le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) est la Poacée la plus fréquente. Elle est accompagnée par le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*).

Parmi les dicotylédones, citons la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Pissenlit (*Taraxacum sp.*), la Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), le Céraiste commun (*Cerastium fontanum*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).

Quelques espèces de friches sont également visibles, surtout le long des voiries, comme par exemple la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*) ou le Sisymbre officinal (*Sisymbrium officinale*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

ARRHENATHERE TEA ELATIORIS

↳ *Trifolium repens*-*Phlegetalia pratensis*

↳ *Cynosurion cristati*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Cynosurion cristati</i>	CC	LC	R	pp

## Friche

**Code Natura 2000** : NC

**Code EUNIS** : I1.5 (Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées)

**Code CORINE biotopes** : 87 (Terrains en friche et terrains vagues)

Il s'agit d'une végétation anthropogène que l'on rencontre sur les accotements routiers, dans les prairies, dans les champs, dans les jardins familiaux, en lisière de boisements rudéralisés... Cet habitat est trop fréquent et trop fragmentaire pour être cartographié de manière exhaustive.

Dans les zones prairiales, on rencontre surtout des espèces rudérales et nitrophiles, plutôt vivaces (*Artemisietea vulgaris*), avec le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Cirse commun (*Cirsium vulgare*),



la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) et la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*). En contexte plus frais, on rencontre la Grande bardane (*Arctium lappa*) et la Petite bardane (*Arctium minus*), et en contexte plus sec, la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Picride fausse-vipérine (*Picris echioides*), le Mélilot blanc (*Melilotus albus*) et la Linaire commune (*Linaria vulgaris*). La Ronce (*Rubus sp.*), espèce de fruticée (*Crataego monogynae-Prunetea spinosae*), et la Grande ortie (*Urtica dioica*), espèce d'ourlet nitrophile (*Galio aparines-Urticetea dioicae*), sont parfois abondantes également ; c'est notamment le cas au Fond du Val en bordure de route.

En contexte plus urbanisé et le long des voiries, on rencontre des espèces rudérales annuelles ou bisannuelles, plus ou moins nitrophiles et plus ou moins adaptées aux perturbations (*Sisymbrietea officinalis*) : Brome stérile (*Bromus sterilis*), Sisymbre officinal (*Sisymbrium officinale*), Orge queue-de-rat (*Hordeum murinum*), Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)...

Enfin, en contexte de cultures agricoles, ce sont davantage des espèces annuelles nitrophiles (*Stellarietea mediae*) : Matricaire inodore (*Matricaria maritima ssp. inodora*), Matricaire camomille (*Matricaria recutita*), Laiteron rude (*Sonchus asper*), Laiteron maraîcher (*Sonchus oleraceus*), Morelle noire (*Solanum nigrum*), Grand coquelicot (*Papaver rhoeas*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Véronique des champs (*Veronica arvensis*), Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), Mouron rouge (*Anagallis arvensis ssp. arvensis*), Menthe des champs (*Mentha arvensis*), Mâche potagère (*Valerianella locusta*), Stellaire intermédiaire (*Stellaria media*)...

A ces listes d'espèces, on peut rajouter la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), le Silène à larges feuilles (*Silene latifolia*), la Chélidoine (*Chelidonium majus*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Corne-de-cerf didyme (*Coronopus didymus*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), des espèces échappées de jardins comme la Rose trémière (*Alcea rosea*) et le Centranthe rouge (*Centranthus ruber*), ainsi que des espèces exotiques envahissantes avérées comme le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) et le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

ARTEMISIETEA VULGARIS

STELLARIETEA MEDIAE

SISYMBRIETEA OFFICINALIS

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
ARTEMISIETEA VULGARIS	CC	LC	P	pp
STELLARIETEA MEDIAE	CC	LC	S	pp
SISYMBRIETEA OFFICINALIS	CC	LC	P	Non

### Ourlet nitrophile

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : E5.43 (Lisières forestières ombragées)

Code CORINE biotopes : 37.72 (Franges des bords boisés ombragés)

Cette formation est constituée d'espèces nitrophiles, en contexte plutôt frais et ombragé, préférentiellement le long des lisières forestières et au sein même des boisements. Cet habitat est trop fréquent et trop fragmentaire pour être cartographié.

Les espèces caractéristiques sont l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Silène dioïque (*Silene dioica*), le Lamier blanc (*Lamium album*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), la Ficaire (*Ranunculus ficaria*), la Vesce des haies (*Vicia sepium*), la Bugle rampante (*Ajuga reptans*), la Véronique à feuilles de Lierre (*Veronica hederifolia*) ou encore la Lampsane commune (*Lapsana communis*).

On y trouve fréquemment des espèces prairiales comme la Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et le Pâturin commun (*Poa trivialis*), et en contexte plus humide, l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) et la Valériane rampante (*Valeriana repens*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE	CC	LC	P	pp

## Ourlet nitrophile à Anthrisque sauvage

**Code Natura 2000** : 6430 (Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin)

Sous-type : 6430-6 (Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles)

**Code EUNIS** : E5.43 (Lisières forestières ombragées)

**Code CORINE biotopes** : 37.72 (Franges des bords boisés ombragés)

Il s'agit d'un type d'ourlet nitrophile que l'on rencontre en contexte frais (hygrocline) mais moins ombragé (hémihéliophile).

A Mont-Saint-Aignan, ce type d'ourlet est fréquent en bordure des prairies du Cotillet, dans la Frênaie déperissante (à cause de la Chalarose) au-dessus du cimetière de l'Ouest, sur les lisières forestières dans la partie basse du golf... Cet habitat est trop fréquent et trop fragmentaire pour être cartographié de manière exhaustive.



Il se caractérise par l'abondance d'Anthrisque sauvage (*Anthriscus sylvestris*) et de Berce commune (*Heracleum sphondylium*), lesquels sont accompagnés de Poacées : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et Brome stérile (*Bromus sterilis*).

D'autres espèces d'ourlets nitrophiles sont présentes : Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Silène dioïque (*Silene dioica*) et Lamier blanc (*Lamium album*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE

↳ *Galio aparines-Alliarietalia petiolatae*

↳ *Aegopodion podagrariae*

↳ *Anthriscetum sylvestris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Anthriscetum sylvestris</i>	CC	LC	P	Non

## Ourlet nitrophile à Cardère poilue

**Code Natura 2000** : 6430 (Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin)

Sous-type : 6430-7 (Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles)

**Code EUNIS** : E5.43 (Lisières forestières ombragées)

**Code CORINE biotopes** : 37.72 (Fringes des bords boisés ombragés)

Ce type d'ourlet nitrophile est localisé en bas du bois des Compagnons, le long d'un sentier en situation de lisière fraîche à humide et ombragée. Il présente un faciès de mégaphorbiaie riche en espèces d'ourlets nitrophiles.

Il se caractérise par l'abondance de Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*), d'Epière des forêts (*Stachys sylvatica*) et d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

D'autres espèces complètent ce cortège : Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Silène dioïque (*Silene dioica*), Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), Lamier blanc (*Lamium album*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Patience sanguine (*Rumex sanguineus*) et Lapsane commune (*Lapsana communis*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE

↳ *Impatienti noli-tangere-Stachysetalia sylvaticae*

↳ *Impatienti noli-tangere-Stachyion sylvaticae*

↳ *Stachyo sylvaticae-Dipsacetum pilosi*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Stachyo sylvaticae-Dipsacetum pilosi</i>	AR	LC	?	Oui

## Pelouse-ourlet à Gaillet des rochers et Conopode dénudé

**Code Natura 2000** : 6230\* (Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale))

Sous-type : 6230\*-8 (Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques)

**Code EUNIS** : E1.72 (Pelouses à *Agrostis* et *Festuca*)

**Code CORINE biotopes** : 35.12 (Prairies à *Agrostis*-*Festuca*)

Il s'agit d'une végétation herbacée caractéristique de sols acides oligotrophes, composée d'espèces de pelouses acidiphiles (*Nardetalia strictae*) et d'espèces d'ourlets acidiphiles (*Melampyro pratensis*-*Holcetea mollis*). On la rencontre localement en contrebas du verger des Compagnons, à côté du bois du même nom.



Les espèces de pelouses acidiphiles les mieux représentées sont la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Luzule champêtre (*Luzula campestris*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), et dans une moindre mesure l'Épervière piloselle (*Hieracium pilosella*), la Tormentille (*Potentilla erecta*) et le Gaillet des rochers (*Galium saxatile*).

Les espèces d'ourlets acidiphiles sont le Conopode dénudé (*Conopodium majus*), l'Épervière de Lachenal (*Hieracium lachenalii*), et plus localement la Gesse des montagnes (*Lathyrus linifolius*).

Diverses espèces prairiales moins caractéristiques sont également présentes : Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), Epiaire officinale (*Stachys officinalis*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Succise des prés (*Succisa pratensis*), Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*) et Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*).

On y trouve aussi quelques espèces plutôt caractéristiques de pelouses calcicoles : Campanule à feuilles rondes (*Campanula rotundifolia*), Polygala commun (*Polygala vulgaris*), Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*) et Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

#### NARDETEA STRICTAE

↳ *Nardetalia strictae*

↳ *Violion caninae*

#### MELAMPYRO PRATENSIS-HOLCETEA MOLLIS

↳ *Melampyro pratensis-Holcetea mollis*

↳ *Conopodio majoris-Teucrion scorodoniae*

↳ *Potentillo sterilis-Conopodietum majoris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Violion caninae</i>	AR	VU	R	Oui
<i>Potentillo sterilis-Conopodietum majoris</i>	R	EN	R	Oui



## Végétation pré forestière à Epilobe en épi et Digitale pourpre

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : G5.841 (Clairières à Epilobe et Digitale)

Code CORINE biotopes : 31.8711 (Clairières à Epilobes et Digitales)

Il s'agit d'une végétation mésophile acidiphile et éclairée de lisière, typique des coupes forestières, que l'on rencontre sur certaines lisières et trouées forestières de la partie haute du golf, en contact avec la Chênaie acidiphile.

Elle se caractérise par la présence de Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*) et d'Epilobe en épi (*Epilobium angustifolium*).

Elles sont accompagnées par d'autres espèces herbacées : Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Patience petite-oseille (*Rumex acetosella*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Luzule champêtre (*Luzula campestris*), Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*) et Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Quelques espèces arbustives sont également présentes : Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), Ajonc d'Europe (*Ulex euopaeus*) et Ronce (*Rubus sp.*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

#### EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII

↳ *Atropetalia belladonnae*

↳ *Epilobion angustifolii*

↳ *Epilobio angustifolii-Digitalietum purpureae*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Epilobio angustifolii-Digitalietum purpureae</i>	PC ?	DD	R	Non

## Lande à Fougère aigle

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : E5.31 (Formations à *Peridium aquilinum* subatlantiques)

Code CORINE biotopes : 31.861 (Landes subatlantiques à Fougères)

Cette formation se rencontre localement dans la partie haute du bois des Compagnons, dans une clairière à proximité du centre de loisirs. Elle jouxte la Boulaie à Fougère aigle.

La strate supérieure est constituée presque exclusivement de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), qui forme une couverture continue et dense laissant peu de place aux autres espèces.

Ainsi, la strate inférieure est clairsemée et pauvre en espèces, avec la Houlque molle (*Holcus mollis*) et la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*).

Cette lande sèche acidiphile est bordée par diverses essences arborées et arbustives : Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), et dans une moindre mesure Châtaignier (*Castanea sativa*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) et Houx (*Ilex aquifolium*).



### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

MELAMPYRO PRATENSIS-HOLCETEA MOLLIS

↳ *Melampyro pratensis-Holcetalia mollis*

↳ *Holco mollis-Pteridion aquilini*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	PC ?	DD	S	Non

### **Boulaie à Fougère aigle**

**Code Natura 2000** : NC

**Code EUNIS** : G1.9112 (Boulaies sèches acidophiles médio-européennes)

**Code CORINE biotopes** : 41.B12 (Bois de Bouleaux secs acidophiles médio-européens)

Il s'agit d'un boisement acidiphile pionnier qui s'est développé, à l'instar des autres boisements acidiphiles de la commune, sur des argiles à silex provenant de la décalcification de la craie. On le rencontre localement sur la partie haute du bois des Compagnons.

Le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) est l'espèce dominante. Il est accompagné par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Chêne sessile (*Quercus petraea*), le Châtaignier (*Castanea sativa*) et le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).



Le Houx (*Ilex aquifolium*) est bien présent en strate arbustive. Il est accompagné par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) domine nettement la strate herbacée et laisse peu d'espace aux autres espèces comme le Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*), la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), la Houlique molle (*Holcus mollis*), la Tormentille (*Potentilla erecta*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*) et le Polytric élégant (*Polytrichum formosum*), que l'on rencontre essentiellement le long des chemins.

### **À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :**

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Quercetalia roboris*

↳ *Quercion roboris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Quercion roboris</i>	C	LC	S	Non

## Chênaie acidiphile

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : G1.8 (Boisements acidophiles dominés par *Quercus*)

Code CORINE biotopes : 41.5 (Chênaie acidiphile)

On rencontre cette formation sur les parties hautes du golf et du Val aux Dames, et dans une moindre mesure au bois des Bulins.

Il s'agit d'un boisement acidiphile dominé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), lequel est accompagné par le Châtaignier (*Castanea sativa*), le Chêne sessile (*Quercus petraea*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*). Dans les zones moins acides (bois des Bulins), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) sont également présents.



Le Houx (*Ilex aquifolium*) est bien présent en strate arbustive. Il est accompagné par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et la Ronce (*Rubus sp.*). Sur les lisières, on rencontre aussi l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*).

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) domine la strate herbacée. On y rencontre aussi le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), la Tormentille (*Potentilla erecta*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*), le Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*), la Potentille stérile (*Potentilla sterilis*), le Muguet (*Convallaria majalis*), la Véronique officinale (*Veronica officinalis*) et la Laîche à pilules (*Carex pilulifera*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Quercetalia roboris*

↳ *Quercion roboris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Quercion roboris</i>	C	LC	S	Non

## Boisement de Châtaigniers

**Code Natura 2000** : NC

**Code EUNIS** : G1.C4 (Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés)

**Code CORINE biotopes** : 83.325 (Autres plantations d'arbres feuillus)

On rencontre cette formation dans quasiment tout le bois de l'Archevêque. Elle est peu caractéristique dans la mesure où le Châtaignier (*Castanea sativa*) est une espèce forestière introduite (plantée ou subspontanée) en Normandie. Son aire naturelle en France correspond à la Corse et au pourtour méditerranéen. Par ailleurs, le bois de l'Archevêque, très fréquenté par le public, présente souvent un faciès rudéralisé et piétiné.



Cette formation présente un cortège floristique acidophile, c'est-à-dire moins acidiphile que les deux précédentes.

Selon les secteurs, le Châtaignier (*Castanea sativa*) représente jusqu'à 90 % du recouvrement arboré. Il est accompagné par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), mais aussi le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*). De manière plus ponctuelle, on peut également rencontrer les essences suivantes : Erable plane (*Acer platanoides*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Merisier (*Prunus avium*), If (*Taxus baccata*) et Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*).

La strate arbustive, souvent peu dense, est surtout composée de Ronce (*Rubus sp.*). On y trouve aussi le Houx (*Ilex aquifolium*), des semis de châtaigniers et plus rarement le Noisetier (*Corylus avellana*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) et dans les troués, l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) est fréquente en strate herbacée, surtout dans les zones plus ensoleillées.

En sous-bois, la strate herbacée est clairsemée et constituée d'espèces forestières diverses comme la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*) et dans une moindre mesure le Dryopteris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), le Millet des bois (*Milium effusum*) et le Sceau-de-Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*).

Elle est plus fournie au niveau des lisières et des chemins larges, moins ombragés que le sous-bois, où l'on rencontre davantage d'espèces d'ourlets nitrophiles comme le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), l'Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), la Grande ortie (*Urtica dioica*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), l'Anthriscus des bois (*Anthriscus sylvestris*), ainsi que davantage d'espèces prairiales comme la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et la Véronique petit-Chêne (*Veronica chamaedrys*).

Ce type de boisement présente par ailleurs des taxons exogènes dont certains envahissants : Robinier (*Robinia pseudoacacia*), Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), Cerisier tardif (*Prunus serotina*), Chêne rouge (*Quercus rubra*), Thuya géant (*Thuja plicata*), Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*)...

**À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :**

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Quercetalia roboris*

↳ *Quercion roboris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Quercion roboris</i>	C	LC	S	Non

**Boisement de Chênes rouges**

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : G1.C2 (Plantations de *Quercus* caducifoliés exotiques)

Code CORINE biotopes : 83.323 (Plantations de Chênes exotiques)

Il s'agit de parcelles forestières plantées de Chêne rouge (*Quercus rubra*), espèce originaire de la moitié est des Etats-Unis, utilisée en France pour le reboisement depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. On rencontre ces parcelles localement, dans le bois des Compagnons et le bois de l'Archevêque (sur la commune voisine de Déville-lès-Rouen).



Quelques autres espèces dont le Châtaignier (*Castanea sativa*) sont parfois présentes mais minoritaires. Elles proviennent des parcelles voisines.

L'assez forte densité de plantation génère un ombrage important au sol, ce qui limite le développement des couverts arbustif et herbacée. Ces strates sont pauvres à la fois en termes de diversité et de recouvrement.

**À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :**

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Quercetalia roboris*

↳ *Quercion roboris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Quercion roboris</i>	C	LC	S	Non

## Hêtraie-chênaie à Houx

**Code Natura 2000** : 9120 (Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* (*Quercion roboris* et *Illici-Fagenion*))

Sous-type : 9120-2 (Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx)

**Code EUNIS** : G1.621 (Hêtraies acidophiles germano-baltiques)

**Code CORINE biotopes** : 41.121 (Hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord)

Ce type de boisement est présent localement dans la partie est du bois du Cotillet, en contact avec une Hêtraie à Jacinthe des bois (formation décrite plus loin).



Il se caractérise par l'abondance du Hêtre (*Fagus sylvatica*) en strate arborée, avec de vieux individus, et du Houx (*Ilex aquifolium*) en strate arbustive.

Le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Châtaignier (*Castanea sativa*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le If (*Taxus baccata*) complètent la strate arborée. Le Néflier (*Mespilus germanica*) et la Ronce (*Rubus sp.*) sont présents en strate arbustive.

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) domine la strate herbacée, surtout dans les zones moins ombragées. La Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Laîche à pilules (*Carex pilulifera*), la Houlque molle (*Holcus mollis*) et le Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*) sont également présents.

Le Lierre grim pant (*Hedera helix*) forme une strate transversale.

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Quercetalia roboris*

↳ *Quercion roboris*

↳ *Illici aquifolii-Quercenion petraeae*

↳ *Illici aquifolii-Fagetum sylvaticae*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Illici aquifolii-Fagetum sylvaticae</i>	AR ?	DD	R ?	Oui

## Chênaie-charmaie

**Code Natura 2000** : NC

**Code EUNIS** : G1.A11 (Chênaies atlantiques mixtes à *Hyacinthoides non-scripta*)

**Code CORINE biotopes** : 41.21 (Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois)

Cette formation se développe sur les pentes au substrat calcaire, sur des sols mésotrophes à eutrophes. Elle présente une grande diversité d'espèces.



Généralement, l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) domine la strate arborée, mais on rencontre également le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Charme (*Carpinus betulus*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). D'autres essences sont présentes mais minoritaires : Châtaignier (*Castanea sativa*), Erable plane (*Acer platanoides*), Merisier (*Prunus avium*), Tremble (*Populus tremula*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*), If (*Taxus baccata*) et Saule Marsault (*Salix caprea*).

La strate arbustive présente de nombreux semis d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Elle accueille aussi le Noisetier (*Corylus avellana*) et la Ronce (*Rubus sp.*). Plus rarement, on y trouve l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Eglantier (*Rosa sp.*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et l'Orme champêtre (*Ulmus minor*).

Les espèces forestières qui dominent la strate herbacée sont la Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et la Laîche des bois (*Carex sylvatica*). De nombreuses autres espèces complètent le cortège : Sceau-de-Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), Dryoptéris écailleux (*Dryopteris affinis*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Millet des bois (*Milium effusum*), Renoncule tête-d'or (*Ranunculus auricomus*), Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), Violette de Reichenbach (*Viola reichenbachiana*), Aspérule odorante (*Galium odoratum*), Sabline à trois nervures (*Moehringia trinervia*), Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), Petite pervenche (*Vinca minor*)...

De nombreuses espèces d'ourlets nitrophiles sont visibles sur les lisières et en bordures de chemins, notamment la Ficaire (*Ranunculus ficaria*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), l'Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*), la Grande ortie (*Urtica dioica*) et le Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

Quelques espèces d'ourlets calcicoles comme l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) et le Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), se rencontrent dans les trouées.

Le Lierre grim pant (*Hedera helix*), très présent, forme une strate transversale.



## À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Fagetalia sylvaticae*

↳ *Carpino betuli-Fagenalia sylvaticae*

↳ *Carpinion betuli*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Carpinion betuli</i>	CC	LC	S	pp

### Hêtraie à Jacinthe des bois

**Code Natura 2000** : 9130 (Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*)

Sous-type : 9130-3 (Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois)

**Code EUNIS** : G1.6322 (Hêtraies à Jacinthe des bois neutroclines)

**Code CORINE biotopes** : 41.1322 (Hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois)

Cette futaie avec strate arbustive clairsemée, se caractérise par l'abondance du Hêtre (*Fagus sylvatica*) en strate arborée, et de la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) en strate herbacée, qui forme un tapis bleu-violet au printemps.

Cet habitat se rencontre sur les hauts de pente du bois des Compagnons et de l'est du bois du Cotillet.

Des semis d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) sont présents en strate arbustive, ainsi que du Houx (*Ilex aquifolium*).



En strate herbacée, on rencontre aussi les espèces suivantes : Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Gaillet odorant (*Galium odoratum*), Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), Millet étalé (*Milium effusum*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), Dryoptéris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), Lierre grimpant (*Hedera helix*), Sceau-de-Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Laîche des bois (*Carex sylvatica*) et Sanicle d'Europe (*Sanicula europaea*).

Quelques espèces d'ourlets nitrophiles comme la Benoîte commune (*Geum urbanum*) et la Ficaire (*Ranunculus ficaria*) sont également présentes.

## À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Fagetalia sylvaticae*

↳ *Carpino betuli-Fagenalia sylvaticae*

↳ *Carpinion betuli*

↳ *Endymio non scriptae-Fagetum sylvaticae*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Endymio non scriptae-Fagetum sylvaticae</i>	AC	LC	S	Oui

## Frênaie

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : G1.A2 (Frênaies non riveraines)

Code CORINE biotopes : 41.3 (Frênaies)

Cette formation se rencontre en contexte calcaire frais à humide, dans la partie basse du Val aux Dames, dans les boisements en bas du golf, et au nord-est du cimetière de l'ouest.

Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) domine la strate arborée, accompagné par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Le Charme (*Carpinus betulus*) est également présent çà et là.

La strate arbustive est constituée par le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), la Ronce (*Rubus sp.*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), et de nombreux semis d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

La Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) et la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) sont abondantes en strate herbacée. Elles sont accompagnées par l'Adoxe musquée (*Adoxa moschatellina*), l'Ail des ours (*Alium ursinum*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Sceau-de-Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), la Primevère acaule (*Primula vulgaris*) et la Violette de Reichenbach (*Viola reichenbachiana*).

En contexte particulièrement humide de fond de vallon, on rencontre aussi la Véronique des montagnes (*Veronica montana*), la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), la Cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*), la Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*) et le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*).

Les sols riches en nutriments et en bases accueillent de nombreuses espèces d'ourlets nitrophiles : Ficaire (*Ranunculus ficaria*), Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), Grande ortie (*Urtica dioica*), Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*), et dans une moindre mesure, Epière des bois (*Stachys sylvatica*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Lievre terrestre (*Glechoma*



*hederacea*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Scrofulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*), Vesce des haies (*Vicia sepium*), Silène dioïque (*Silene dioica*), Lamier blanc (*Lamium album*), Patience sanguine (*Rumex sanguineus*) et Violette odorante (*Viola odorata*).

Le Lierre grimpant (*Hedera helix*), très abondant, forme une strate transversale.

La Chalarose du Frêne, maladie cryptogamique découverte en France en 2008, a fait son apparition en Seine-Maritime en 2011. A Mont-Saint-Aignan, le bas du Val aux Dames et le nord-est du cimetière de l'ouest sont particulièrement touchés, avec de nombreux arbres morts ou dépérissants. Les Frênaies sont ainsi menacées de disparition à court ou moyen termes ; elles seront remplacées par des boisements dominés par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Fagetalia sylvaticae*

↳ *Carpino betuli-Fagenalia sylvaticae*

↳ *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	AC	LC	S ?	Non

### Vergers extensif

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : G1.D4 (Vergers d'arbres fruitiers)

Code CORINE biotopes : 83.151 (Vergers septentrionaux)

Le verger des Compagnons est un verger extensif haute-tige de Pommiers (*Malus sylvestris ssp. mitis*). Les arbres, suffisamment espacés, laissent parvenir beaucoup de lumière au sol.

La strate herbacée est constituée d'une végétation prairiale mésophile de fauche et d'ourlet à Conopode dénudé.



### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

NC

## Arbres et arbustes des parcs

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS : X11 (Grands parcs)

Code CORINE biotopes : 85.11 (Parcelles boisées de parcs)

Le golf, le parc des Compagnons, le parc du Village, le parc de la Vatine, les squares, le long des voies sont par endroits plantés d'essences ornementales arbustives ou arborées, soit isolément, soit sous forme de petits bosquets ou encore de haies. Cet habitat est trop fréquent et trop fragmentaire pour être cartographié de manière exhaustive.

Les essences arborées locales souvent rencontrées sont l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). On rencontre moins fréquemment le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*), le Merisier (*Prunus avium*), l'Érable plane (*Acer platanoides*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le Pommier (*Malus sylvestris*), le Saule Marsault (*Salix caprea*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*).

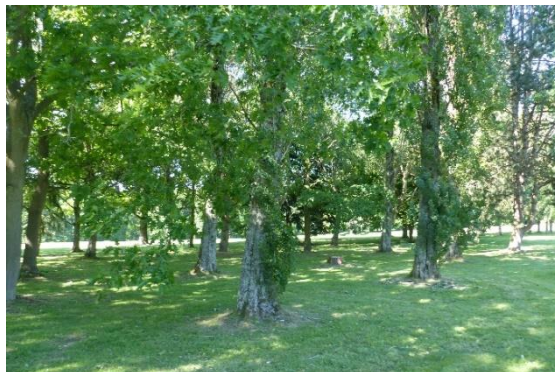
Les essences arborées exotiques sont le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*), l'Aulne cordé (*Alnus cordata*), le Platane d'Orient (*Platanus orientalis*), le Chêne rouge (*Quercus rubra*), le Chêne des marais (*Quercus palustris*), le Robinier (*Robinia pseudoacacia*), le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), le Saule pleureur (*Salix xsepulcralis*), le Catalpa commun (*Catalpa bignonioides*), le Paulownia (*Paulownia tomentosa*), l'Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), le Peuplier blanc (*Populus alba*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), le If (*Taxus baccata*), le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Pin noir (*Pinus nigra*), le Pin maritime (*Pinus pinaster*), l'Épicéa commun (*Picea abies*), le Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), le Séquoia (*Sequoia sp.*), le Cyprès (*Taxodium sp.*)...

Les essences arbustives locales sont principalement le Noisetier (*Corylus avellana*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) et le Houx (*Ilex aquifolium*).

Les essences arbustives exotiques sont le Cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*), le Rhododendron des parcs (*Rhododendron ponticum*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), l'Hortensia (*Hydrangea x serratophylla*), le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), le Thuya géant (*Thuja plicata*)...

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

NC



## Haies sauvages et fruticées

Code Natura 2000 : NC

Code EUNIS :

Code CORINE biotopes : 84.1, 84.2

Généralement, les haies délimitent et séparent des prairies. En outre, elles sont nombreuses au niveau des prairies du Cotillet et du Fond du Val.

Par ailleurs, quelques zones ouvertes abandonnées ont évolué en friches puis en fruticées.

Elles sont arbustives mais peuvent également être arborées. Cet habitat est trop fréquent et trop fragmentaire pour être cartographié de manière exhaustive.



On y rencontre des essences arbustives locales comme l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Eglantier (*Rosa sp.*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et la Ronce (*Rubus sp.*).

Elles forment souvent des fourrés denses difficilement pénétrables, avec des espèces épineuses et fructifères appréciées des oiseaux et des mammifères.

On y rencontre aussi les essences arborées suivantes : le Frêne (*Fraxinus excelsior*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Merisier (*Prunus avium*), le Saule Marsault (*Salix caprea*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) et le Charme (*Carpinus betulus*).

Au pied des haies, la strate herbacée est parfois colonisée par des espèces forestières et d'ourlets nitrophiles comme la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) et la Grande ortie (*Urtica dioica*).

### À rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

CRATAEGO MONOGYNAE-PRUNETEA SPINOSAE

↳ *Prunetalia spinosae*

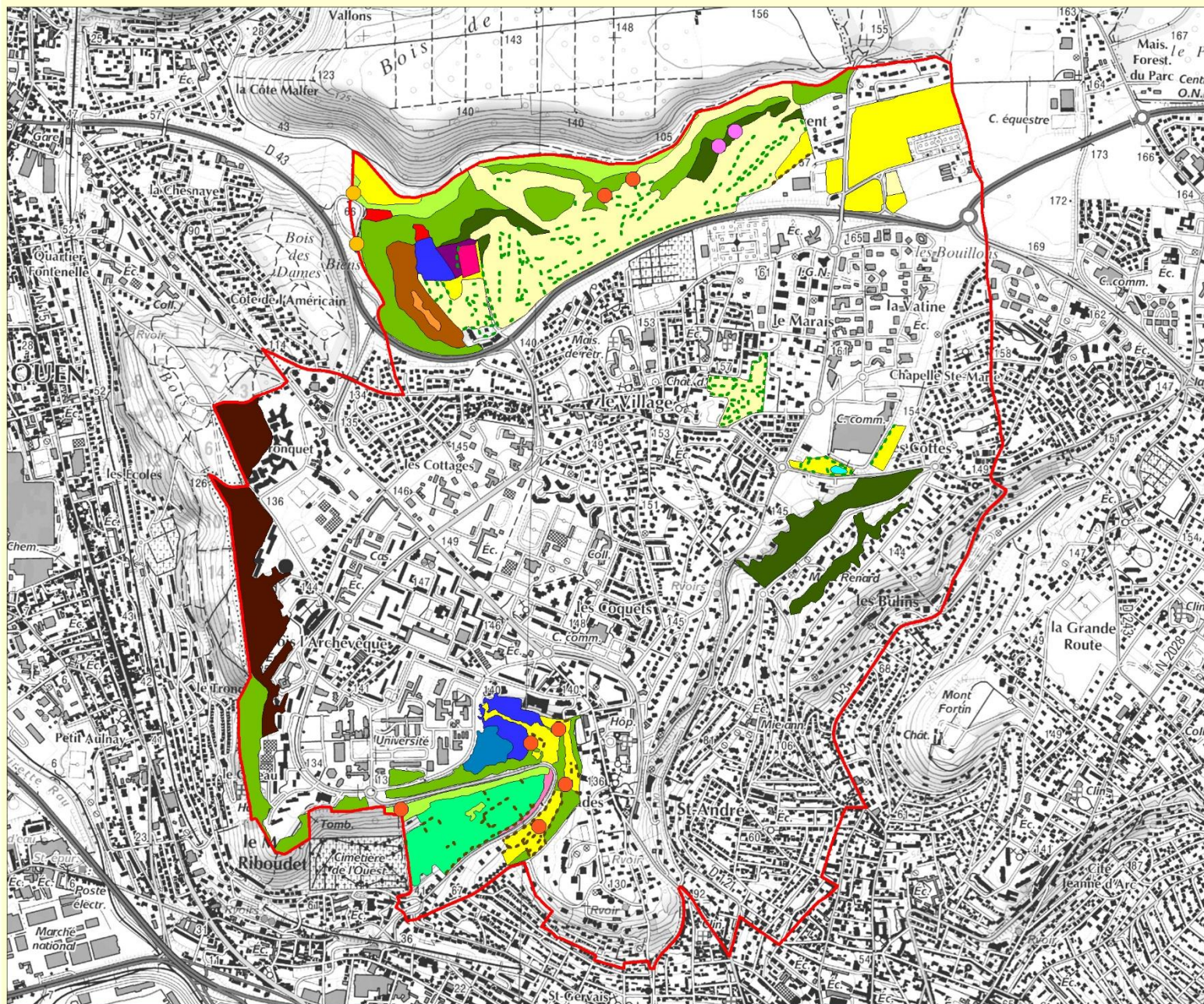
Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Prunetalia spinosae</i>	CC	LC	S ?	pp

### 1.3. Cartographie

# Formations végétales

Atlas de la Biodiversité Communale - Année 2020

Commune de Mont-Saint-Aignan (76)



## Périmètre d'étude

Contour de la commune

- Boisement de Châtaigniers
- Boisement de Chênes rouges
- Boulaie à Fougère aigle
- Chênaie acidiphile
- Chênaie-charmaie
- Frênaie
- Frèche
- Hêtraie à Jacinthe des bois
- Hêtraie-chênaie à Houx
- Lande à Fougère aigle
- Pelouse tondue
- Pelouse-ourlet à Gaillet des rochers et Conopode dénudé
- Prairie mésophile fauchée
- Prairie mésophile pâturée
- Végétation aquatique et amphibie
- Verger extensif
- Arbres et arbustes de parcs
- Haies sauvages et fruiticées
- Ourlet nitrophile à Anthriscue sauvage
- Ourlet nitrophile à Cardère poilue
- Végétation pré forestière à Epilobe en épi et Digitale pourpre

0 450 m



Sources : Scan 25 © IGN France  
Réalisation : © Cen N (A. Verry), Mars 2021  
Reproduction interdite

## 2. Flore vasculaire

### 2.1. Méthodologie

L'ensemble de la commune a été parcourue et toutes les espèces rencontrées ont été notées. Les milieux pouvant abriter des espèces patrimoniales ont fait l'objet d'une attention particulière. L'inventaire s'est déroulé du 6 mai au 25 septembre 2020.

Les espèces ne posant pas de problèmes d'identification ont été déterminées sur le terrain à l'aide d'une flore de référence. Sinon, quelques individus ont été prélevés et déterminés en laboratoire au sein du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

Les données de terrain ont été géoréférencées et intégrées dans un Système d'Informations Géographiques.

## 2.2. Inventaire de la flore vasculaire

432 espèces ont été inventoriées sur la commune en 2020. Elles sont listées dans le tableau suivant.

291 espèces avaient été observées historiquement sur le territoire communal (**Annexe 1**).

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
PINACEAE	<i>Abies alba</i> Mill.	Sapin pectiné	C(S)	?	NA		sp	PC					
ACERACEAE	<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I(NSC)	CC	LC		pj	AC					
ACERACEAE	<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane	Z	AC	NA		spj	?					
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore ; Sycomore	I?(NSC)	CC	LC		spj	?					
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC		p	?					
ADOXACEAE	<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe musquée ; Moscatelle ; Moscatelline	I	C	LC								
HIPPOCASTANACEAE	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde	C(S)	AC	NA		pj	C					
APIACEAE	<i>Aethusa cynapium</i> L.	Petite ciguë ; Ciguë des jardins	I	C	LC								
ROSACEAE	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	I	CC	LC							Nat	
SIMAROUBACEAE	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux	Z(SC)	AR	NA		j	?					A
LAMIACEAE	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	I(C)	C	LC		j	?					
MALVACEAE	<i>Alcea rosea</i> L.	Rose trémière	C(S)	RR?	NA		j	AC					
BRASSICACEAE	<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	Alliaire	I	C	LC								
ALLIACEAE	<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	I	PC	LC								
ALLIACEAE	<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	I	AC	LC								
BETULACEAE	<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby	Aulne cordé	C	#	NA		p	?				[Nat]	
POACEAE	<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	Vulpin genouillé	I	AC	LC							Nat	
POACEAE	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Vulpin des champs	I	C	LC								
POACEAE	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	I	C	LC								
AMARANTHACEAE	<i>Amaranthus hybridus</i> L.	Amarante hybride (s.l.)	Z(AC)	AC	NA		j	?					
ORCHIDACEAE	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal	I	AC	LC				A2<>6;C(1)				
PRIMULACEAE	<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Mouron rouge	I	CC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois ; Anémone sylvie	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	I	C	LC								



Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	CC	LC								
ROSACEAE	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	I	AC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune	IC(NS)	PC	NT	pr. A2c	j(p)	C		Oui			
BRASSICACEAE	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane	I	C	LC								
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC								
ARACEAE	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC	LC								
ASPLENIACEAE	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue-de-muraille ; Rue de muraille	I	CC	LC								
ASPLENIACEAE	<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	Scolopendre langue-de-cerf ; Scolopendre ; Langue de cerf	I	C	LC								
ASPLENIACEAE	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Doradille polytrich (s.l.) ; Fausse capillaire	I	C	LC								
CHENOPODIACEAE	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	Arroche hastée	I	AC	LC								
POACEAE	<i>Avena fatua</i> L.	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC								
BRASSICACEAE	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Brown	Barbarée commune	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC		pj	C					
BETULACEAE	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	CC	LC		pj	C					
BLECHNACEAE	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechné en épi	I	AC	LC								
BORAGINACEAE	<i>Borago officinalis</i> L.	Bourrache	C(N?S)	R	NA		d	R?					
POACEAE	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.	Brachypode penné (s.l.)	I	C	LC								
POACEAE	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des bois	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC					pp	pp		
POACEAE	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC	LC								
CUCURBITACEAE	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque ; Bryone	I	C	LC								
BUDDLEJACEAE	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia de David ; Arbre aux papillons	Z(SC)	C	NA		pj	AC?					A
POACEAE	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune	I	AC	LC								
CALLITRICHACEAE	<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz.	Callitriche à fruits plats	I	AC	LC								
CONVOLVULACEAE	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Liseron des haies	I	CC	LC							Nat	
CAMPANULACEAE	<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	I	C	LC								
CAMPANULACEAE	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes (s.l.)	I	C	LC								
CAMPANULACEAE	<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	I	AC	LC								
BRASSICACEAE	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	I	CC	LC								
BRASSICACEAE	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine flexueuse	I	C	LC							Nat	

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
BRASSICACEAE	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC	LC								
BRASSICACEAE	<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	I	AR	LC					Oui	Oui	Reg	
BRASSICACEAE	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	I	C	LC							Nat	
ASTERACEAE	<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu (s.l.)	I	C	LC								
CYPERACEAE	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laïche écartée (s.l.)	I	C	LC								
CYPERACEAE	<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque	I	C	LC								
CYPERACEAE	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	I	C	LC							Reg	
CYPERACEAE	<i>Carex pilulifera</i> L.	Laïche à pilules	I	C	LC								
CYPERACEAE	<i>Carex spicata</i> Huds.	Laïche en épi	I	AC	LC								
CYPERACEAE	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des forêts	I	CC	LC								
BETULACEAE	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	I(NSC)	CC	LC		spj	PC					
FAGACEAE	<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	ZC(S)	C	NA		s(ap)	PC?					
ASTERACEAE	<i>Centaurea cyanus</i> L.	Bleuet	I(C)	PC	NT	pr. A2c	pj	?		Oui			
ASTERACEAE	<i>Centaurea jacea</i> L. subsp. <i>nigra</i> (L.) Bonnier et Layens	Centaurée noire	I	AC?	DD					?			
ASTERACEAE	<i>Centaurea montana</i> L.	Centaurée des montagnes	C(S)	E	NA		j	PC?					
ASTERACEAE	<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	I	AC	LC								
GENTIANACEAE	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn	Petite centaurée commune ; Érythrée petite-centaurée	I	C	LC								
VALERIANACEAE	<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC.	Centranthe rouge	Z(SC)	PC	NA		j	?					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter et Burdet	Céraiste commun	I	CC	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	I	CC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange	Petite linaire	I	C	LC								
APIACEAE	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	I	CC	LC								
PAPAVERACEAE	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	I	C	LC								
CHENOPODIACEAE	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC								
CHENOPODIACEAE	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Chénopode polysperme	I	AC	LC								
ONAGRACEAE	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop.	Cirse laineux	I	AR	LC								
ASTERACEAE	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	C	LC							Nat	
ASTERACEAE	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC								
LAMIACEAE	<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun ; Grand basilic sauvage	I	C	LC								
APIACEAE	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé	I	PC	LC					Oui	Oui		

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
LILIACEAE	<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet	I(C)	PC	LC		j	C	C0				
CONVOLVULACEAE	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	Z	CC	NA								
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin (s.l.)	I(C)	CC	LC		pj	?					
BRASSICACEAE	<i>Coronopus didymus</i> (L.) Smith	Corne-de-cerf didyme	Z	PC	NA								
BETULACEAE	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I(S?C)	CC	LC		pj	C					
MALACEAE	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decaisne	Cotonéaster horizontal	C(NS)	AR	NA		j	CC					
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC		pj	AR					
ASTERACEAE	<i>Crepis biennis</i> L.	Crépide bisannuelle	I	AR?	LC								
ASTERACEAE	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC								
RUBIACEAE	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croquette	I	C	LC								
PRIMULACEAE	<i>Cyclamen hederifolium</i> Ait.	Cyclamen de Naples	C(NS)	?	NA		j	?	A2<>1;C(2)				
SCROPHULARIACEAE	<i>Cymbalaria muralis</i> P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Cymbalaire des murs (s.l.) ; Ruine de Rome	Z	C	NA								
FABACEAE	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	I(C)	C	LC		pj	?					
POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC		ap	?					
ORCHIDACEAE	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó	Orchis de Fuchs	I	AR	LC				A2<>6;C(1)				
APIACEAE	<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte commune	I(SC)	CC	LC		a	CC					
POACEAE	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse	I	C	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre ; Gant de Notre-Dame	I	C	LC								
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	C	LC								
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilue	I	PC	LC					Oui	Oui	Nat	
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenkins	Dryoptéris écailleux (s.l.)	I	AC	LC					pp	pp		
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptéris des chartreux	I	C	LC							Nat	
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffmann) A. Gray	Dryoptéris dilaté	I	C	LC							Nat	
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) Beauv.	Panic pied-de-coq (s.l.) ; Panic des marais ; Pied-de-coq	I	C	LC								
BORAGINACEAE	<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	I	AC	LC								
CYPERACEAE	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult.	Scirpe des marais (s.l.) ; Héléocharis des marais	I	AC	LC							Nat	
POACEAE	<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Chiendent commun	I	CC	LC								
ONAGRACEAE	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	C	LC								
ONAGRACEAE	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	I	C	LC							Nat	
ONAGRACEAE	<i>Epilobium montanum</i> L.	Épilobe des montagnes	I	C	LC								

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
ONAGRACEAE	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC							Nat	
ONAGRACEAE	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Épilobe tétragone (s.l.)	I	CC	LC							Natpp	
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	AC	LC				A2<>6;C(1)				
EQUISETACEAE	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	I	CC	LC								
GERANIACEAE	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë (s.l.)	I	AC	LC								
BRASSICACEAE	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Drave printanière	I	CC	LC								
CELASTRACEAE	<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	I(C)	CC	LC		pj	PC?					
ASTERACEAE	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	I	CC	LC							Nat	
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois (s.l.)	I	CC	LC								
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe fluette ; Petite ésule	I	AC	LC								
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin	I	C	LC								
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge ; Épurga	Z(AC)	AC	NA		j	PC					
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia maculata</i> L.	Euphorbe tachée	N	AR	NA								
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe des jardins ; Ésule ronde	I	CC	LC								
FAGACEAE	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	I(NC)	CC	LC		spj	PC					
POLYGONACEAE	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á. Löve	Renouée faux-liseron	I	C	LC								
POLYGONACEAE	<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	Renouée du Japon	Z(C)	C	NA		j	?					A
POACEAE	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau (s.l.)	I(NC)	CC	LC		ap	?					
POACEAE	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	I	C	LC							Nat	
POACEAE	<i>Festuca lemanii</i> Bast.	Fétuque de Léman	I	AC	LC								
POACEAE	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)	I(C)	CC	LC		p	CC		pp	pp		
APIACEAE	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil commun	N(S?C)	AR	NA		a	PC?					
ROSACEAE	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	I(C)	C	LC		a	?					
RHAMNACEAE	<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdain	I	AC	LC							Nat	
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I(NC)	CC	LC		spj	?					
FUMARIACEAE	<i>Fumaria capreolata</i> L.	Fumeterre grimpante	I(A)	AR	LC					?	?		
FUMARIACEAE	<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne ; Galéga	N(SAC)	R	NA		j	?					
LAMIACEAE	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz et Pav.	Galinsoga cilié	Z	AC	NA								
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC								
RUBIACEAE	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	I	CC	LC								
RUBIACEAE	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante	I	AC	LC								
RUBIACEAE	<i>Galium saxatile</i> L.	Gaillet des rochers	I	PC	LC					Oui	Oui		
RUBIACEAE	<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	I	AC	LC					pp			

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
GERANIACEAE	<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin ; Pied-de-Pigeon	I	AC	LC								
GERANIACEAE	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	CC	LC								
GERANIACEAE	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	I	CC	LC								
GERANIACEAE	<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	I	C	LC								
GERANIACEAE	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. f.	Géranium des Pyrénées	I?	C	LC								
GERANIACEAE	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC								
ROSACEAE	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC	LC								
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Gnaphale des fanges	I	C	LC							Nat	
ARALIACEAE	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grim pant (s.l.)	I(C)	CC	LC		j	AC?					
CISTACEAE	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème nummulaire	I	AC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	I(C)	AC	LC		j	R					
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC					pp			
ASTERACEAE	<i>Hieracium aurantiacum</i> L.	Épervière orangée	C(N)	R	NA		j(p)	?					P
ASTERACEAE	<i>Hieracium lachenalii</i> C.C. Gmel.	Épervière de Lachenal	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Hieracium murorum</i> L.	Épervière des murs	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Épervière piloselle	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrévide en ombelle ; Fer-à-cheval	I	AC	LC								
POACEAE	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle	I	C	LC								
POACEAE	<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge queue-de-rat	I	AC	LC								
LILIACEAE	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois	I(NC)	C	LC		j	PC?	CO				
HYPERICACEAE	<i>Hypericum dubium</i> Leers	Millepertuis anguleux	I	PC	LC							Nat	
HYPERICACEAE	<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis hérissé ; Millepertuis velu	I	AC	LC								
HYPERICACEAE	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	I	AC	LC							Nat	
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	I	CC	LC								
HYPERICACEAE	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	I	C	LC								
HYPERICACEAE	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries	Millepertuis à quatre ailes	I	AC	LC							Nat	
ASTERACEAE	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	I	CC	LC								
AQUIFOLIACEAE	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	I(C)	CC	LC		pj	?	CO				
ASTERACEAE	<i>Inula conyzae</i> (Griesselich) Meikle	Inule conyze	I	AC	LC								
IRIDACEAE	<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide ; Glaïeul puant	I	PC	LC					Oui	Oui		
JUGLANDACEAE	<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer	C(S)	AC	NA		a	AC					
JUNCACEAE	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds (s.l.)	I	C	LC							Nat	

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
JUNCACEAE	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	I	C	LC							Nat	
JUNCACEAE	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	I	CC	LC							Nat	
JUNCACEAE	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	I(C)	C	LC		p	?				Nat	
JUNCACEAE	<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle (s.l.)	Z	C	NA								
SCROPHULARIACEAE	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dum.	Linaire élatine ; Velvete vraie	I	C	LC								
DIPSACACEAE	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Laburnum anagyroides</i> Med.	Cytise faux-ébénier ; Aubour	NC	PC	NA		j(p)	?					A
ASTERACEAE	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariote	I(C)	C	LC		a	?					
LAMIACEAE	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC								
LAMIACEAE	<i>Lamium amplexicaule</i> L.	Lamier embrassant	I	PC	LC								
LAMIACEAE	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	I(NC)	C	LC		j	?					
LAMIACEAE	<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC								
FABACEAE	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	Z(SC)	AC	NA		j	?					
FABACEAE	<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	Gesse des montagnes	I	PC	LC					Oui	Oui		
FABACEAE	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	C	LC								
LEMNACEAE	<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.	Liondent des rochers ; Thrinicie hérissée	I	PC	LC								
ASTERACEAE	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	I	CC	LC								
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I(C)	CC	LC		pj	?					
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	Linaire striée	I	PC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	I	CC	LC								
LINACEAE	<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	I	AC	LC								
ORCHIDACEAE	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Brown	Listère ovale ; Double-feuille	I	C	LC				A2<>6;C(1)				
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I(NC)	CC	LC		ap	CC					
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	CC	LC								
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	Lotier corniculé ; Pied-de-poule	I(NC)	CC	LC		p	AC?					
BRASSICACEAE	<i>Lunaria annua</i> L.	Monnaie du pape	C(N?S)	R	NA		j	C					
JUNCACEAE	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre	I	C	LC								
JUNCACEAE	<i>Luzula forsteri</i> (Smith) DC.	Luzule de Forster	I	C	LC								
LAMIACEAE	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe ; Pied-de-loup	I	C	LC							Nat	
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois	I	AC	LC							Nat	
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire ; Herbe aux écus	I	C	LC							Nat	

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
LYTHRACEAE	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	I(C)	C	LC		p	?				Nat	
BERBERIDACEAE	<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia à feuilles de houx ; Faux-houx ; Mahonia	C(NS)	AR	NA		j(p)	C					
MALACEAE	<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>mitis</i> (Wallr.) Mansf.	Pommier cultivé	C(N?S)	?	NA		a	CC					
MALVACEAE	<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	I	C	LC								
MALVACEAE	<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Petite mauve	I	C	LC								
MALVACEAE	<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	Z	CC	NA								
ASTERACEAE	<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>inodora</i> (K. Koch) Soó	Matricaire inodore	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	I	CC	LC								
FABACEAE	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachée	I	AC	LC								
FABACEAE	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I(C)	CC	LC		a	D?					
FABACEAE	<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	N(SC)	AC	NA		af	AC?					
POACEAE	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Melilotus albus</i> Med.	Mélicot blanc	I	AC	LC								
FABACEAE	<i>Melilotus altissimus</i> Thuill.	Mélicot élevé ; Grand mélicot	I	PC	LC								
LAMIACEAE	<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	I	AC	LC							Nat	
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	I	C	LC								
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	I	C	LC								
MALACEAE	<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier	I(C)	AC	LC		a	?					
POACEAE	<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	I	C	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Misopates orontium</i> (L.) Rafin.	Muflier des champs ; Muflier rubicond ; Tête-de-mort	I	AR	NT	pr. A2c				Oui			
CARYOPHYLLACEAE	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	I	C	LC								
POACEAE	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue (s.l.)	I	PC	LC							Nat	
ASTERACEAE	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dum.	Laitue des murailles	I	C	LC								
BORAGINACEAE	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC								
BORAGINACEAE	<i>Myosotis discolor</i> Pers. subsp. <i>dubia</i> (Arrondeau) Blaise	Myosotis douteux	I	?	DD					Oui	Oui		
AMARYLLIDACEAE	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille (s.l.)	IC(NS)	PC	LC		j	C	C0	pp	pp		
RANUNCULACEAE	<i>Nigella damascena</i> L.	Nigelle de Damas	C(S)	R	NA		j	AC					
FABACEAE	<i>Ononis repens</i> L.	Bugrane rampante ; Arrête-bœuf	I	AC	LC								
ORCHIDACEAE	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	I	AC	LC				A2<>6;C(1)				
LAMIACEAE	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	C	LC								
OXALIDACEAE	<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalide oseille ; Surelle ; Pain de coucou	I	C	LC								

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
OXALIDACEAE	<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalide cornue	NS(C)	C	NA		j	?					
PAPAVERACEAE	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	I(C)	CC	LC		p	?					
PAPAVERACEAE	<i>Papaver somniferum</i> L.	Pavot somnifère (s.l.)	S(C)	AR	NA		aj	AC					
URTICACEAE	<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire diffuse	I	AC	LC								
VITACEAE	<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne-vierge commune	C(NS)	PC	NA		j	?					P
APIACEAE	<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé (s.l.)	IN(C)	AC	LC		a	R?					
BORAGINACEAE	<i>Pentaglottis sempervirens</i> (L.) Tausch ex L.H. Bailey	Buglosse toujours verte	N?S(C)	RR	NA		j	?					
POLYGONACEAE	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	Renouée poivre-d'eau ; Poivre d'eau	I	C	LC							Nat	
POLYGONACEAE	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	Renouée à feuilles de patience	I	C	LC							Nat	
POLYGONACEAE	<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	I	C	LC								
POACEAE	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun ; Phragmite commun	I	AC	LC							Nat	
PINACEAE	<i>Picea abies</i> (L.) Karst.	Épicéa commun ; Pesse	C(S)	PC?	NA		sp(j)	AC					
ASTERACEAE	<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse-vipérine	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	C	LC								
APIACEAE	<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Grand boucage	I	C	LC					pp			
APIACEAE	<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage	I	C	LC								
PINACEAE	<i>Pinus nigra</i> Arnold	Pin noir (s.l.)	C(NS)	AR	NA		s(pj)	PC?					
PINACEAE	<i>Pinus pinaster</i> Ait.	Pin maritime	C(N?S)	?	NA		s(pj)	RR?					
PINACEAE	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	C(NS)	AC	NA		s(pj)	AC					
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne de cerf	I	AC	LC								
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC								
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC							Natpp	
PLATANACEAE	<i>Platanus orientalis</i> L.	Platane d'Orient	C	#	NA		pj	?					
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC	LC								
POACEAE	<i>Poa compressa</i> L.	Pâturin comprimé	I	AC	LC								
POACEAE	<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	I	C	LC								
POACEAE	<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés (s.l.)	I(NC)	C	LC		p	AC?					
POACEAE	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	I(NC)	CC	LC		p	?					
POLYGALACEAE	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala commun (s.l.)	I	AC	LC								
LILIACEAE	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore ; Muguet de serpent	I	CC	LC								
POLYGONACEAE	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînage	I	CC	LC								
POLYPODIACEAE	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode vulgaire	I	AC	LC								
POACEAE	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	Polypogon de Montpellier	I(N)	R	LC					Oui	Oui	Nat	



Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
DRYOPTERIDACEAE	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) Woynar	Polystic à soies	I	C	LC				C0				
SALICACEAE	<i>Populus ×canescens</i> (Ait.) Smith [ <i>Populus alba</i> L. × <i>Populus tremula</i> L. ]	Peuplier grisard	C(NS)	AC?	NA		p(j)	?					
SALICACEAE	<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc ; Ypréau	C(S)	PC?	NA		sp(j)	?				Nat	
SALICACEAE	<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	C(I?N?)	AC?	LC		p(j)	CC		pp		Nat	
SALICACEAE	<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble ; Tremble	I	C	LC								
ROSACEAE	<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	I	CC	LC							Nat	
ROSACEAE	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rauschel	Potentille tormentille ; Tormentille	I	AC	LC								
ROSACEAE	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC								
ROSACEAE	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	I	CC	LC								
PRIMULACEAE	<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale (s.l.) ; Coucou	I	C	LC								
PRIMULACEAE	<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Primevère acaule ; Primevère commune	I(NSC)	C	LC		j	?					
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC								
AMYGDALACEAE	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier (s.l.)	I(NC)	CC	LC		sa	AC?					
AMYGDALACEAE	<i>Prunus cerasus</i> L.	Griottier	C(N?S)	?	NA		a	C					
AMYGDALACEAE	<i>Prunus domestica</i> L.	Prunier (s.l.)	C(N?S)	?	NA		a(p)	AC?					
AMYGDALACEAE	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	C(NS)	PC	NA		pj	CC					A
AMYGDALACEAE	<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier tardif	N	E	NA								A
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I	CC	LC								
FUMARIACEAE	<i>Pseudofumaria lutea</i> (L.) Borkh.	Corydale jaune	N(C)	R	NA		j	?					
PINACEAE	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	Douglas (s.l.) ; Sapin de Douglas ; Pin de l'Orégon	C(S)	?	NA		s(pj)	PC					
DENNSTAEDTIACEAE	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	I	C	LC							Nat	
FAGACEAE	<i>Quercus palustris</i> Muenchh.	Chêne des marais	C	#	NA		p	?					
FAGACEAE	<i>Quercus petraea</i> Lieblein	Chêne sessile ; Rouvre	I(NC)	C	LC		sp	PC					
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC		sp	PC					
FAGACEAE	<i>Quercus rubra</i> L.	Chêne rouge	C	#	NA		s(pj)	?					
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête-d'or	I	AC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	I	AC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	I	CC	LC								
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	I	CC	LC							Nat	
BRASSICACEAE	<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	Ravenelle (s.l.)	I	C	LC								
RESEDAEAE	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	I	AC	LC								

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
RESEDACEAE	<i>Reseda luteola</i> L.	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	AC	LC								
RHAMNACEAE	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	I	AC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich	Rhinanthe velu (s.l.)	I	R	NT	pr. A2C				Oui	Oui		
ERICACEAE	<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron des parcs	C(NS)	RR	NA		j	AC					P
GROSSULARIACEAE	<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	IC(N?S)	C	LC		a	C				Nat	
FABACEAE	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	ZC	C	NA		sp(j)	AC?					A
ROSACEAE	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC								
ROSACEAE	<i>Rosa canina</i> L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	I	?	DD					?			
ROSACEAE	<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	I(SC)	PC	LC		a	C					
ROSACEAE	<i>Rubus</i> sect. <i>Rubus</i>		I	CC	LC		p;j	?					
POLYGONACEAE	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage ; Oseille des prés	I	CC	LC								
POLYGONACEAE	<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille (s.l.)	I	C	LC								
POLYGONACEAE	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée	I	C	LC							Nat	
POLYGONACEAE	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	CC	LC					pp		Natpp	
POLYGONACEAE	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC								
POLYGONACEAE	<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	I(SC)	C	LC		j	E?				Nat	
LILIACEAE	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon ; Petit houx	I(C)	AC	LC		j	?	H5;C0				
CARYOPHYLLACEAE	<i>Sagina apetala</i> Ard.	Sagine apétale (s.l.)	I	C	LC					pp			
CARYOPHYLLACEAE	<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée	I	CC	LC								
SALICACEAE	<i>Salix xsepulcralis</i> Simonk.	Saule pleureur	C	#	NA		j(p)	AC?					
SALICACEAE	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CC	LC								
SALICACEAE	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I	C	LC							Nat	
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble ; Yèble	I	PC	LC								
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC		pj	?					
ROSACEAE	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle (s.l.)	I	C	LC								
APIACEAE	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe	I	AC	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	I(NSC)	PC	LC		j	R					
SAXIFRAGACEAE	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage tridactyle	I	AC	LC								
DIPSACACEAE	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie (s.l.)	I	AC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	I	C	LC								
CRASSULACEAE	<i>Sedum acre</i> L.	Orpin âcre	I(C)	C	LC		p	E?					
CRASSULACEAE	<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc	INSC	PC	LC		j	?		Oui	Oui		
ASTERACEAE	<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap	Z	PC	NA								A
ASTERACEAE	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée ; Jacobée	I	CC	LC								

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
ASTERACEAE	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC	LC								
APIACEAE	<i>Seseli libanotis</i> (L.) Koch	Libanotis des montagnes ; Séséli libanotis	I	PC	LC					Oui	Oui		
RUBIACEAE	<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shéradie des champs ; Rubéole	I	PC	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Silène dioïque ; Compagnon rouge	I	C	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene latifolia</i> Poir.	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé (s.l.)	I	AC	LC					pp			
BRASSICACEAE	<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	I	CC	LC								
BRASSICACEAE	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal ; Herbe aux chèvres	I	CC	LC								
SOLANACEAE	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	CC	LC							Nat	
SOLANACEAE	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I(A)	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge-d'or ; Verge d'or	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	I	C	LC								
ASTERACEAE	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC								
MALACEAE	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	I	AC	LC								
LAMIACEAE	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trev.	Épiaire officinale ; Bétoine	I	AC	LC								
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	I	CC	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire des fanges	I	AC	LC							Nat	
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	I	C	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	I	CC	LC								
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire intermédiaire (s.l.)	I	CC	LC								
DIPSACACEAE	<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés ; Mors du diable	I	AC	LC							Nat	
CAPRIFOLIACEAE	<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F. Blake	Symphorine blanche	C(NS)	PC?	NA			pj	C				
BORAGINACEAE	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC							Nat	
OLEACEAE	<i>Syringa vulgaris</i> L.	Lilas commun ; Lilas	C(NS)	R?	NA			j	C				
DIOSCOREACEAE	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	I	C	LC					CO			
ASTERACEAE	<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Schultz-Bip.	Grande camomille	S(NC)	AR	NA			j	?				
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaïsie commune ; Herbe aux vers	I(C)	C	LC			j	?				
ASTERACEAE	<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek	Pissenlit (section)	I	CC	NA								
TAXACEAE	<i>Taxus baccata</i> L.	If commun ; If	C(INS)	AC	LC			j(p)	PC	CO			
LAMIACEAE	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoïne	I	CC	LC								
CUPRESSACEAE	<i>Thuja plicata</i> Donn ex D. Don	Thuya géant	C	#	NA			pj	?				
TILIACEAE	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles (s.l.)	NC(I?)	AC	LC			p(j)	?				
APIACEAE	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs (s.l.)	I	AR	LC								

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
APIACEAE	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	I	CC	LC								
ASTERACEAE	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I(NSC)	CC	LC		afp	C?					
FABACEAE	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I(NSC)	CC	LC		afp	C?					
POACEAE	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) Beauv.	Avoine dorée (s.l.)	I	AC	LC								
ASTERACEAE	<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage ; Pas-d'âne	I	C	LC								
TYPHACEAE	<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	I	C	LC							Nat	
FABACEAE	<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe (s.l.)	I(NC)	C	LC		p	?					
ULMACEAE	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC		p	?					
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CC	LC								
VALERIANACEAE	<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante ; Herbe aux chats	I	AC	LC							Nat	
VALERIANACEAE	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	Mâche potagère	I(C)	AC	LC		a	AC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum nigrum</i> L.	Molène noire	I	C	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc ; Bouillon blanc	I	C	LC								
VERBENACEAE	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	I	C	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	I	CC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	I	CC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	I	C	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes	I	AC	LC							Reg	
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale ; Thé d'Europe	I	C	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	Z	CC	NA								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica polita</i> Fries	Véronique luisante	I	AC	LC								
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	I	C	LC								
CAPRIFOLIACEAE	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	I(C)	AC	LC		pj	?					
CAPRIFOLIACEAE	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	I(C)	C	LC		pj	C					
FABACEAE	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	I	C	LC								
FABACEAE	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)	I(ASC)	CC	LC		a	R					
FABACEAE	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies ; Vesce sauvage	I	CC	LC								
APOCYNACEAE	<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	I	AC	LC								
ASCLEPIADACEAE	<i>Vincetoxicum hircundinaria</i> Med.	Dompte-venin officinal	I	PC	LC								
VIOLACEAE	<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	I	CC	LC								
VIOLACEAE	<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	I(N?C)	AC	LC		j	?					
VIOLACEAE	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette de Reichenbach	I	C	LC								
VIOLACEAE	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivinus	I	C	LC								

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Argumentaire UICN HN	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Intérêt patrim. HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN
LORANTHACEAE	<i>Viscum album</i> L.	Gui	I	CC	LC				CO				

### Légende :

#### Statuts HN 2015 :

I = Indigène

X = Néo-indigène potentiel

Z = Eurynaturalisé

N = Sténaturalisé

A = Adventice

S = Subspontané

C = Cultivé

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain

E = taxon cité par erreur dans le territoire.

?? = taxon dont la présence est hypothétique en Haute-Normandie

#### Rareté HN 2015 :

E : exceptionnel

RR : très rare

R : rare

AR : assez rare

PC : peu commun

AC : assez commun

C : commun

CC : très commun

? = taxon présent en Haute-Normandie mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles

D = taxon disparu

D? = taxon présumé disparu, dont la disparition doit encore être confirmée

# = lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » en Haute-Normandie

#### Menace HN :

EX = taxon éteint sur l'ensemble de son aire de distribution (aucun cas en Haute-Normandie).

EW = taxon éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution (aucun cas en Haute-Normandie).

RE = taxon disparu au niveau régional.

RE\* = taxon disparu à l'état sauvage au niveau régional (conservation en jardin ou banque de semences de matériel régional).

CR\* = taxon présumé disparu au niveau régional (valeur associée à un indice de rareté « D? »).

CR = taxon en danger critique.

EN = taxon en danger.

VU = taxon vulnérable.

- NT = taxon quasi menacé.  
 LC = taxon de préoccupation mineure.  
 DD = taxon insuffisamment documenté.  
 NA = évaluation UICN non applicable (cas des statuts A, S, N et Z et des taxons indigènes hybrides)  
 NE = taxon non évalué (jamais confronté aux critères de l'UICN).  
 # = lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » en Haute-Normandie.

**Argumentaire UICN HN :**

**Résumé des cinq critères (A-E) utilisés pour évaluer l'appartenance d'un taxon à une catégorie menacée (En danger critique d'extinction, En danger et Vulnérable).**

Utiliser n'importe lequel des critères A-E	En danger critique d'extinction (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
<b>A. Réduction de la population</b>	Déclin mesuré sur la plus longue des deux durées: 10 ans ou 3 générations		
<b>A1</b>	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
<b>A2, A3 &amp; A4</b>	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
<b>A1.</b> Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles <b>ET</b> comprises <b>ET</b> ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants:			
(a) l'observation directe			
(b) un indice d'abondance adapté au taxon			
(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO) et/ou de la qualité de l'habitat			
(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels			
(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.			
<b>A2.</b> Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé <b>OU</b> ne sont peut-être pas comprises <b>OU</b> ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments (a) à (e) mentionnés sous A1.			
<b>A3.</b> Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments (b) à (e) mentionnés sous A1.			
<b>A4.</b> Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé <b>OU</b> ne sont peut-être pas comprises <b>OU</b> ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments (a) à (e) mentionnés sous A1.			
<b>B. Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1 (zone d'occurrence) ET/OU B2 (zone d'occupation)</b>			
<b>B1.</b> Zone d'occurrence	< 100 km <sup>2</sup>	< 5,000 km <sup>2</sup>	< 20,000 km <sup>2</sup>
<b>B2.</b> Zone d'occupation	< 10 km <sup>2</sup>	< 500 km <sup>2</sup>	< 2,000 km <sup>2</sup>
<b>Et au moins 2 des conditions suivantes:</b>			
(a) Sévèrement fragmentée, <b>OU</b> Nombre de localités	= 1	≤ 5	≤ 10
(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants: (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nombre de localités ou de sous-populations, (v) nombre d'individus matures.			
(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants: (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nombre de localités ou de sous-populations, (iv) nombre d'individus matures.			
<b>C. Petite population et déclin</b>			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2,500	< 10,000
<b>ET C1 ou C2:</b>			
<b>C1.</b> Un déclin continu estimé à au moins: (max. de 100 ans dans l'avenir)	25% en 3 ans ou 1 génération	20% en 5 ans ou 2 générations	10% en 10 ans ou 3 générations
<b>C2.</b> Un déclin continu <b>ET</b> (a) et/ou (b):			
(a i) Nombre d'individus matures dans chaque sous population:	< 50	< 250	< 1,000
<b>ou</b>			
(a ii) % d'individus dans une sous population =	90-100%	95-100%	100%
(b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.			
<b>D. Population très petite ou restreinte</b>			
Soit:			
Nombre d'individus matures	< 50	< 250	<b>D1.</b> < 1,000
Zone d'occupation restreinte			<b>ET/OU</b> <b>D2.</b> en règle générale: AOO < 20 km <sup>2</sup> ou nombre de localités ≤ 5
<b>E. Analyse quantitative</b>			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est:	≥ 50% sur 10 ans ou 3 générations (100 ans max.)	≥ 20% sur 20 ans ou 5 générations (100 ans max.)	≥ 10% sur 100 ans

#### Usage cult. HN :

- s - plantes de sylviculture (boisements artificiels pour la production de bois d'œuvre ou de chauffage)
- i - plantes industrielles (oléagineuses, textiles, utilisation à grande échelle en phytothérapie...)
- a - plantes alimentaires (alimentation humaine et animale)
- f - fixation et enrichissement des sols (plantations d'oyats, couverture de jachère, engrais verts)
- p - plantes utilisées pour la structuration paysagère ou la « renaturation » (plantations de haies ou d'écrans, végétalisation de talus, « gazons fleuris »...)
- c - plantes introduites dans la nature à des fins conservatoires (hors jardins botaniques)
- j - plantes ornementales cultivées dans les jardins privés, les parcs urbains et les cimetières
- d - autres usages (médecine populaire ; phytoremédiation ; lagunage ; plantes mellifères, stupéfiantes...)
- x - usage indéfini

#### Fréq. cult. HN :

- D : disparu
- E : exceptionnel
- RR : très rare
- R : rare
- AR : assez rare
- PC : peu commun
- AC : assez commun
- C : commun
- CC : très commun
- ? : fréquence culturelle inconnue

#### Législation :

- H2 = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"
- H4 = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"
- H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"
- ! = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"
- B = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992
- N1 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995
- N2 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995
- R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Haute-Normandie au titre de l'arrêté du 3 avril 1990

#### Réglementation de la cueillette

C<sub>0</sub> = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.  
Aucun arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette de ces espèces n'a été publié, à ce jour, en Haute-Normandie.

#### Réglementation « Espèces exotiques envahissantes »

E1 = arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*.

### Protection CITES

Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

A2 = Annexe II du Règlement C.E.E. n°3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la communauté de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

A2<>1 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies) et
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons.

A2<>6 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ;
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons ;
- c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement, et
- d) les fruits et leurs parties et produits de *Vanilla* spp. reproduites artificiellement

C = Annexe C : Liste des espèces faisant l'objet d'un traitement spécifique de la part de la Communauté (Règlement C.E.E. n° 3143/87 du 19 octobre 1987).

C(1) = Partie 1 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 1.

C(2) = Partie 2 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 2.

### Intérêt patrim. HN :

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale,

1. les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste révisée au 1<sup>er</sup> janvier 1999) ou régional (arrêté du 3 avril 1990), ainsi que les taxons bénéficiant d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette. Ne sont pas concernés les taxons dont le statut d'indigénat est C (cultivé), S (subspontané) ou A (adventice) ;
2. les taxons déterminants de ZNIEFF (liste régionale élaborée en 2001 – voir colonne 13).
3. les taxons dont l'indice de MENACE est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique) ou CR\* (préssumé disparu au niveau régional) en Haute-Normandie ou à une échelle géographique supérieure ;
4. les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (préssumé très Rare) ou E? (préssumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I et I ? en Haute-Normandie.

Oui : taxon répondant strictement à au moins un des critères de sélection énumérés ci-dessus.

(Oui) : taxon éligible au regard des critères énumérés ci-dessus mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?). En cas de redécouverte dans la région, le taxon acquerrait automatiquement le statut de plante d'intérêt patrimonial.

pp = « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial (ex. : seule la subsp. *affinis* de *Dryopteris affinis* est d'intérêt patrimonial, l'espèce est patrimoniale *pro parte*).

(pp) : idem mais le ou les infrataxons d'intérêt patrimonial sont considérés comme disparus ou présumé disparus (indice de rareté = D ou D ?)

? : taxon présent dans le territoire concerné mais dont l'intérêt patrimonial ne peut être évalué sur la base des connaissances actuelles (indice de menace = NE ou taxons DD non concernés par les 4 catégories ci-dessus).

# : lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique).

### Dét. ZNIEFF HN :

Oui : taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Haute-Normandie.

(Oui) : taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Haute-Normandie mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?).

[Oui] : taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Haute-Normandie mais cités par erreur (statut = E), douteux (statut = E ?), hypothétiques (statut = ??) ou uniquement cultivé (statut = C).

pp = « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons est déterminante de ZNIEFF en région Haute-Normandie.

(pp) : idem mais le ou les infrataxons déterminants de ZNIEFF en région Haute-Normandie sont considérés comme disparus ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?). Aucun cas dans cette version de l'« inventaire ».



? : inscription incertaine sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Haute-Normandie (problème de correspondances entre référentiels taxonomiques, ou les connaissances insuffisantes en 2001 - de leur statut, de leur habitat ou de leur localisation... - en Haute-Normandie ne nous ont pas permis de statuer. En fonction de l'évolution de la connaissance, certains d'entre eux pourraient être amenés à intégrer la liste des plantes vasculaires déterminantes) : 14 cas dans cette version de l' « inventaire ».

#### Caract. ZH HN :

Nat : taxon inscrit au niveau national. Inclut aussi, par défaut, tous les infrataxons inféodés aux taxons figurant sur la liste.

(Nat) : taxon inscrit au niveau national mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?).

[Nat] : taxon inscrit au niveau national mais cité par erreur (statut = E), douteux (statut = E ?), hypothétique (statut = ??) ou uniquement cultivé (statut = C) dans la région Haute-Normandie.

Natpp = « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons est inscrite au niveau national

Reg : taxon inscrit au niveau régional. Inclut aussi, par défaut, tous les infrataxons inféodés aux taxons figurant sur la liste.

(Reg) : taxon inscrit au niveau régional mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?).

[Reg] : taxon inscrit au niveau régional mais cité par erreur (statut = E), douteux (statut = E ?), hypothétique (statut = ??) ou uniquement cultivé (statut = C) dans la région Haute-Normandie.

Regpp = « *pro parte* » : taxon dont seule une partie des infrataxons est inscrite au niveau régional.

#### Pl. exo. env. HN :

A : plante exotique envahissante avérée. Le taxon est considéré comme une plante exotique envahissante avérée ou potentielle dans les régions proches ou pressenti comme telle en région Haute-Normandie, où il est soit envahissant dans les habitats d'intérêt patrimonial ou impactant des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale, soit impactant la santé, l'économie ou les activités humaines ;

P : plante exotique envahissante potentielle. Le taxon est considéré comme une plante exotique envahissante avérée ou potentielle dans les régions proches ou pressenti comme telle en région Haute-Normandie, mais aucun impact significatif sur des habitats d'intérêt patrimonial, des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale ou sur la santé, l'économie ou les activités humaines n'a jusqu'à présent été constaté ou n'est pressenti dans la région

## 2.3. Flore patrimoniale

### 2.3.1. Description

Certaines espèces sont patrimoniales mais cultivées ou échappées de jardin, notamment le Bleuet (*Centaurea cyanus*) provenant de parterres fleuris et l'Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*) dans les jardins familiaux. Ces dernières n'ont donc pas été prises en compte.

La commune comptabilise 14 espèces patrimoniales d'origine *a priori* naturelle, détaillées dans le tableau ci-après.

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Menacé / Disparu HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Biotores / Phytosociologie	Observations à Mont-Saint-Aignan
BRASSICACEAE	<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	I	AR	LC					Oui	Reg	Boisements sur sols humides à engorgés, berges des cours d'eau / <i>Bromo sterilis</i> - <i>Cardaminetalia hirsutae</i>	Frênaie dans la partie basse du golf / 2 stations
APIACEAE	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé	I	PC	LC					Oui		Lisières et layons forestiers / <i>Conopodio majoris</i> - <i>Teucrion scorodoniae</i>	Pelouse-ourlet entre le verger et le bois des Compagnons / 1 très grande station
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilue	I	PC	LC					Oui	Nat	Forêts alluviales (surtout lisières et coupes), mégaphorbiaies / <i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyion sylvaticae</i>	Frênaie dans la partie basse du bois des Compagnons et du Val aux Dames / 2 stations
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenkins	Dryoptéris écailléux (s.l.)	I	AC	LC					pp		Forêts fraîches / <i>Fagetalia sylvaticae</i>	Frênaie dans la partie basse du bois des Compagnons et du Val aux Dames / 2 stations
FUMARIACEAE	<i>Fumaria capreolata</i> L.	Fumeterre grimpante	I(A)	AR	LC					?		Friches, ourlets mésophiles, trottoirs / <i>Bromo sterilis</i> - <i>Cardaminetalia hirsutae</i>	Sur un trottoir au chemin des Cottés / 1 station
RUBIACEAE	<i>Galium saxatile</i> L.	Gaïlet des rochers	I	PC	LC					Oui		Pelouses sur sols acides, layons forestiers, landes / <i>Nardetalia strictae</i>	Pelouse-ourlet entre le verger et le bois des Compagnons / 1 station

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Législation	Menacé / Disparu HN	Dét. ZNIEFF HN	Caract. ZH HN	Biotopes / Phytosociologie	Observations à Mont-Saint-Aignan
IRIDACEAE	<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide ; Glaieul puant	I	PC	LC					Oui		Fourrés, lisières forestières et boisements neutrocalcicoles / <i>Crataego monogynae</i> - <i>Prunetea spinosae</i>	Lisière forestière sur l'une des prairies du Cotillet / 1 station
FABACEAE	<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	Gesse des montagnes	I	PC	LC					Oui		Lisières forestières / <i>Melampyro pratensis</i> - <i>Holcetalia mollis</i>	Pelouse-ourlet entre le verger et le bois des Compagnons / 1 grande station
SCROPHULARIACEAE	<i>Misopates orontium</i> (L.) Rafin.	Mufler des champs ; Mufler rubicond ; Tête-de-mort	I	AR	NT							Champs cultivés, jachères / <i>Aperetalia spicae-venti</i>	Cimetière / 1 station
BORAGINACEAE	<i>Myosotis discolor</i> Pers. subsp. <i>dubia</i> (Arrondeau) Blaise	Myosotis douteux	I	?	DD				?	Oui		Pelouses sur sols sablonneux / <i>Thero - Airion</i>	Pelouses urbaines fauchées tardivement / 2 stations
POACEAE	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	Polypogon de Montpellier	I(N)	R	LC					Oui	Nat	Pelouses et friches sur substrat sableux / <i>Chenopodium rubri</i>	Pelouse urbaine fauchée tardivement / 1 station (confusion possible avec <i>Polypogon maritimus</i> )
SCROPHULARIACEAE	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich	Rhinanthe velu (s.l.)	I	R	NT					Oui		Ourlets calcicoles, prairies de fauches, friches et accotements routiers, généralement sur sols calcaires / <i>Origanetalia vulgaris</i>	Prairies du Cotillet / 1 station
CRASSULACEAE	<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc	INSC	PC	LC	j	?			Oui		Vieux murs, corniches calcaires, parcs et jardins, voies ferrées et abords / <i>Sedo albi</i> - <i>Scleranthetea biennis</i>	Cimetière / 1 station
APIACEAE	<i>Seseli libanotis</i> (L.) Koch	Libanotis des montagnes ; Séséli libanotis	I	PC	LC					Oui		Pelouses et ourlets calcicoles et corniches crayeuses / <i>Origanetalia vulgaris</i>	Prairie mésophile fauchée dans le parc des Compagnons / 1 station



*Cardamine impatiens*



*Conopodium majus*



*Dipsacus pilosus*



*Dryopteris affinis*



*Lathyrus linifolius*



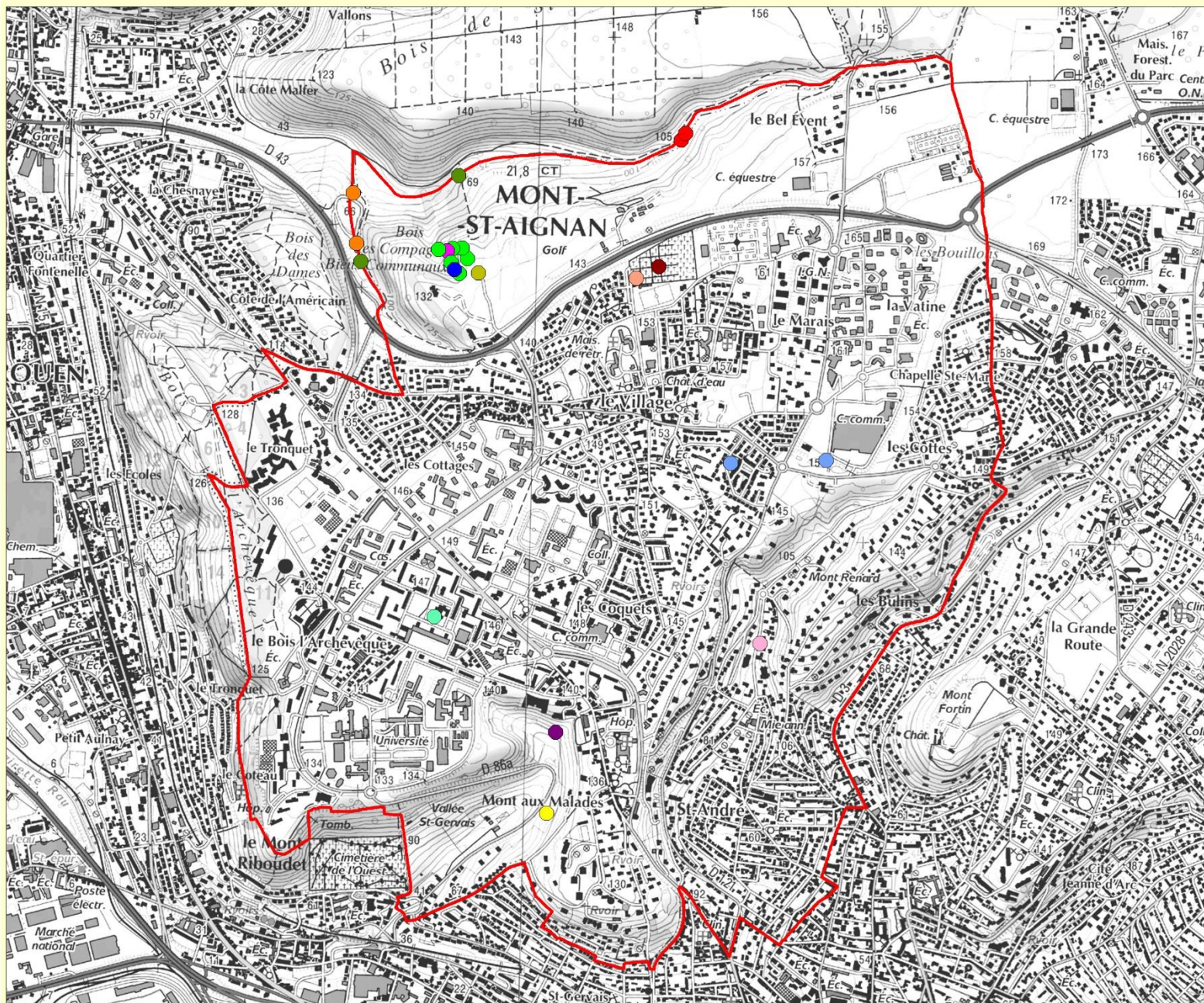
*Rhinanthus alectorolophus*

### 2.3.2. Cartographie

# Flore patrimoniale

## Atlas de la Biodiversité Communale - Année 2020

### Commune de Mont-Saint-Aignan (76)



#### Périmètre d'étude

— Contour de la commune

- *Cardamine impatiens* L.
- *Conopodium majus* (Gouan) Loret
- *Dipsacus pilosus* L.
- *Dryopteris affinis* (Lowe) Fraser-Jenkins
- *Fumaria capreolata* L.
- *Galium saxatile* L.
- *Iris foetidissima* L.
- *Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler
- *Misopates orontium* (L.) Rafin.
- *Myosotis discolor* Pers. subsp. *dubia* (Arrondeau) Blaise
- *Polypogon monspeliensis* (L.) Desf.
- *Rhinanthus alectorolophus* (Scop.) Pollich
- *Sedum album* L.
- *Seseli libanotis* (L.) Koch

0 450 m



Sources : Scan 25 ©, IGN France  
Réalisation : © Cen N (A. Verny), Mars 2021  
Reproduction interdite

## 2.4. Flore exotique envahissante

### 2.4.1. Description

La commune comptabilise 11 espèces exotiques envahissantes, détaillées dans le tableau ci-après.

N'ont été cartographiées que les espèces hors jardin. Par exemple, le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), très fréquent dans les haies de jardins, n'a pas été cartographié dans ce contexte.

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN	Biotopes / Phytosociologie	Observations à Mont-Saint-Aignan
SIMAROUBACEAE	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux	Z(SC)	AR	NA	j	?		A	Parcs et jardins, fourrés, friches, voies ferrées et abords, boisements anthropisés / <i>Prunetalia spinosae</i>	Fond du Val et Saint-André, en contexte de lisière et en bordure de route / Plusieurs stations
BUDDLEJACEAE	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia de David ; Arbre aux papillons	Z(SC)	C	NA	pj	AC?		A	Friches, voies ferrées et abords, vieux murs, décombres / <i>Prunetalia spinosae</i>	Sur toute la commune, en contexte urbain et en bordure de route / Nombreuses stations
POLYGONACEAE	<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	Renouée du Japon	Z(C)	C	NA	j	?		A	Friches, accotements routiers, voies ferrées et abords, bords des eaux / <i>Arction lappae</i>	Sur toute la commune, en contexte de lisière et en bordure de route / Nombreuses stations
ASTERACEAE	<i>Hieracium aurantiacum</i> L.	Épervière orangée	C(N)	R	NA	j(p)	?		P	Friches, accotements routiers et pelouses urbaines / ?	Pelouse urbaine fauchée tardivement / 1 station
FABACEAE	<i>Laburnum anagyroides</i> Med.	Cytise faux-ébénier ; Aubour	NC	PC	NA	j(p)	?		A	Fourrés calcicoles, abords des habitations / <i>Tamo communis</i> - <i>Viburnion lantanae</i>	Dans les jardins / Non observé hors jardin
VITACEAE	<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne-vierge commune	C(NS)	PC	NA	j	?		P	Friches, décombres, voies ferrées et abords, fourrés rudéralisés / <i>Parietaria judaicae</i>	Sur le mur séparant le cimetière de la piste cyclable longeant la D43 / 1 station

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN 2015	Rareté HN 2015	Menace HN (cotation UICN)	Usage cult. HN	Fréq. cult. HN	Caract. ZH HN	Pl. exo. env. HN	Biotopes / Phytosociologie	Observations à Mont-Saint-Aignan
AMYGDALACEAE	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	C(NS)	PC	NA	pj	CC		A	Parcs et jardins, forêts (à proximité des habitations) / Indéfini	Sur toute la commune, dans les bois et en bordure de route / Nombreuses stations
AMYGDALACEAE	<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier tardif	N	E	NA				A	Forêts, boisements rudéraux, parcs et jardins / <i>Quercetalia roboris</i>	Dans une clairière du bois de l'Archevêque / 2 stations
ERICACEAE	<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron des parcs	C(NS)	RR	NA	j	AC		P	Jardins et boisements sur sols acides / ?	Sur les pelouses en lisière de boisement des parties hautes et médianes du golf / Plusieurs stations
FABACEAE	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	ZC	C	NA	sp(j)	AC?		A	Parcs et jardins, forêts, voies ferrées et abords / <i>Sambuco racemosae</i> - <i>Salicion capreae</i>	Sur toute la commune, dans les parcs, les bois et en bordure de route / Nombreuses stations
ASTERACEAE	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap	Z	PC	NA				A	Friches, pelouses silicoles, voies ferrées et abords, accotements routiers / <i>Dauco carotae</i> - <i>Melilotion albi</i>	Le long de la D43 / Plusieurs stations



*Ailanthus altissima*



*Buddleja davidii*



*Fallopia japonica*



*Prunus laurocerasus*



*Prunus serotina*



*Rhododendron ponticum*

### 2.4.2. Cartographie



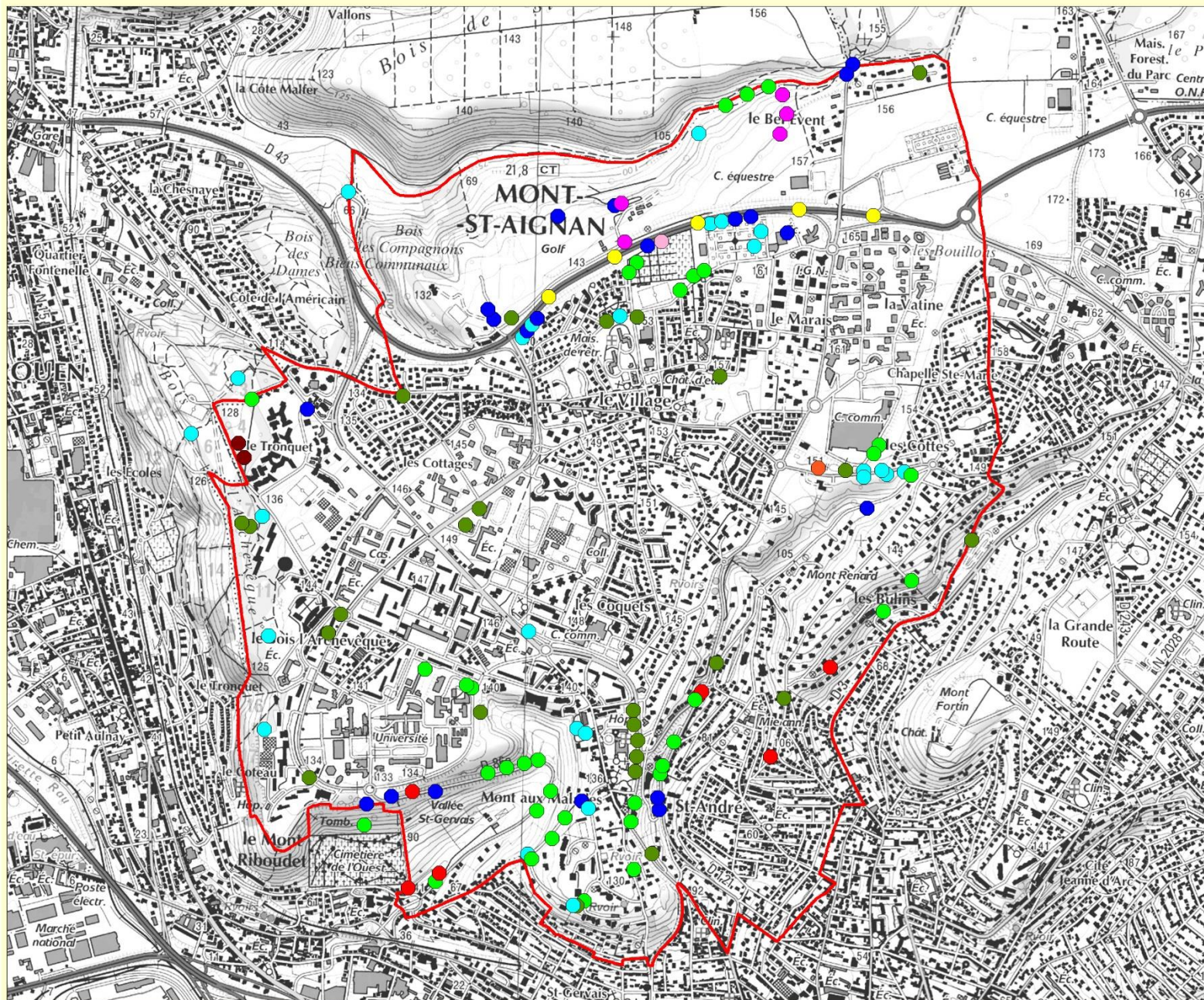
*Senecio inaequidens*



# Flore exotique envahissante

## Atlas de la Biodiversité Communale - Année 2020

### Commune de Mont-Saint-Aignan (76)



#### Périmètre d'étude

— Contour de la commune

- *Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle
- *Buddleja davidii* Franch.
- *Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decraene
- *Hieracium aurantiacum* L.
- *Parthenocissus inserta* (A. Kerner) Fritsch
- *Prunus laurocerasus* L.
- *Prunus serotina* Ehrh.
- *Rhododendron ponticum* L.
- *Robinia pseudoacacia* L.
- *Senecio inaequidens* DC.

0 450 m



Sources : Scan 25 © IGN France  
Réalisation : © Cen N (A. Verny), Mars 2021  
Reproduction interdite

## 3. Faune

### 3.1 Méthodologie

L'objectif des inventaires est de collecter, sur le terrain, des données naturalistes. Ces données doivent permettre de mettre en avant les points forts et les points faibles de la commune de Mont-Saint-Aignan en termes de biodiversité et de gestion.

#### 3.1.1. Echantillonnage

La réalisation d'un inventaire sur une surface aussi importante nécessite la mise en place d'un plan d'échantillonnage. Il se décompose en 3 niveaux.

En premier lieu, les zones supposées les plus intéressantes sont choisies en priorité (pour obtenir un maximum d'espèces). Viennent ensuite 5 zones secondaires (pour couvrir tous les milieux). Nous bénéficions aussi de deux bénévoles qui ont couvert leur jardin et alentour proche toute l'année (troisième niveau). Le niveau 1 :


- Zone «Cotillet » : elle comprend le bois du même nom, la prairie herbacée du fond du val et les deux prairies fleuries à l'est sur le coteau ;
- Zone «Compagnons » qui comprend le bois des Compagnons, le verger, le centre de loisirs, la prairie herbacée du fond et le micro coteau ;
- Le Golf (dans le cadre de sa labellisation « Golf pour la biodiversité » Niveau Bronze) en partie ;
- Zone « Centre Equestre » qui inclut le centre équestre, les zones d'habitations autour, les prairies à l'est, les jardins ouvriers des Bouillons, et la mare limitrophe avec la commune de Bois-Guillaume à l'est ;
- Bois de l'Archevêque (en partie) ;
- Centre-ville – Ouest, qui comprend la maison des associations, les bassins et prairies de la Vatine, le bois « Clamageran» et la rue des Bûlins.

Le deuxième niveau comprend 5 zones plus localisées en centre ville. Ces zones permettent d'établir les zones les plus importantes d'un point de vue de la biodiversité :


- Faculté : parkings et bâtiments situés entre le boulevard Maurice de Broglie et la rue Thomas Becket ;
- Centre-ville : le parc du village et une longue bande urbaine dense autour ;
- Centre-ville - ouest : habitations résidentielles et espaces verts artificialisés ;
- Cimetière : le cimetière et la prairie non fauchée attenante ;
- Zone d'activité : ensemble de bâtiments et leurs jardins attenants.


# Atlas de la Biodiversité Communale

## Plan d'échantillonnage global

 Limite communale

Zonages inventoriés

 Zone principale

 Zone secondaire

 Suivi bénévole

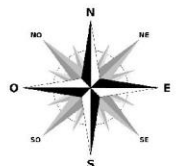


AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)

Décembre 2020

Fond de carte :  
Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m

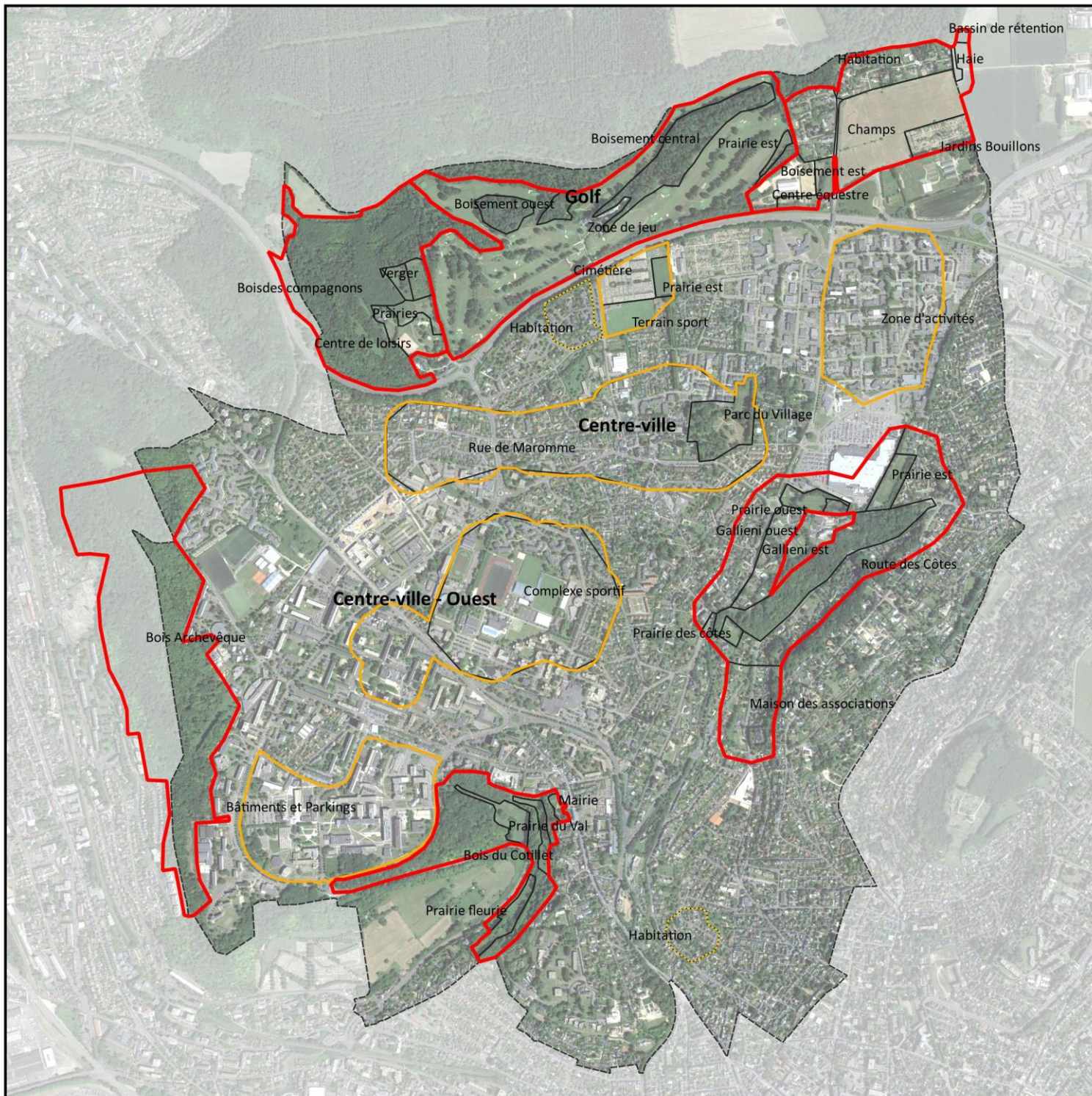


# Atlas de la Biodiversité Communale

## Sous échantillonnage

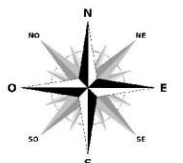
### Zonages inventoriés

-  Zone principale
-  Zone secondaire
-  Suivi bénévole
-  Sous ensemble



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)  
Décembre 2020  
Fond de carte :  
Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m



### 3.1.2. Calendrier des inventaires

Nb sorties	2020												2021	
	Mars	Avril		Mai		Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.
Amphibiens	4		24 28	18		23								
Mammifères	0													
Chiroptères	6				19	22	21	4	14	15				
Odonates	3					23	22	25						
Avifaune	22		24 28	18 19	22 23	22	4 25	14 18	15	1 10	11 17	5 15	20 6	15 21
Orthoptères	5				22	21	4 20	14						
Rhopalocères	5		28	18 19	22				18					
	45	0	5	6	7	4	6	5	2	2	2	3	3	

### 3.1.3. Protocole avifaune

La méthode (LPO Normandie, 2019) consiste à parcourir à pied l'ensemble des milieux et à reconnaître les espèces à la vue (à l'aide de jumelles et d'une longue-vue) et/ou au chant. Les espèces sont prises en compte lorsqu'elles se situent à une distance maximale de 100 m par rapport à la zone inventoriée.

Sur l'année, huit passages ont été programmés :

- ✓ trois au printemps pour le suivi de la reproduction :
  - 1 du 15 mars au 30 avril ;
  - 1 du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin ;
  - 1 du 16 juin au 31 juillet ;
- ✓ pour la période d'hivernage, un passage par mois est prévu :
  - 1 en décembre ;
  - 1 en janvier ;
- ✓ le reste de l'année (pour le suivi des espèces en migration), un passage tous les deux mois est programmé :
  - 1 en août / septembre ;
  - 1 en octobre / novembre ;
  - 1 en février.

Chaque passage commence environ 30 minutes à 1 heure après le lever civil du soleil, c'est-à-dire au moment où le soleil passe au niveau de la ligne de 6 degrés sous l'horizon, ce qui correspond sur le terrain au lever réel du jour. Ce moment est évité afin de ne pas prendre en compte le choris matinal qui est une période très importante de chant des oiseaux, ce qui amènerait à surestimer les espèces utilisant effectivement la zone.

Pour les sorties nocturnes (faites en même temps que les comptages chiroptères) ou pour la recherche d'espèces particulières comme les pics par exemple, la méthode de la repasse est pratiquée. Elle consiste à lancer avec un ampli le chant des espèces recherchées, de manière à provoquer la réponse des mâles en défense de territoire. Cette méthode est à pratiquer avec de grandes précautions pour ne pas déranger les oiseaux en période de reproduction.

Le protocole complet d'inventaire et d'analyse des données (LPO Normandie, 2019) est en **Annexe 4**. Les indices de la liste rouge issus du document publié par l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie (OBHN) (LPO HN, 2010) ne sont plus d'actualité depuis la fusion des régions. Des nouveaux statuts sont en cours de discussion. Ceux utilisés dans ce rapport sont internes à la LPO (LPO Normandie, 2019). La surface étudiée mesure 100,8 Ha. C'est donc notre surface de référence.

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Pression d'observation

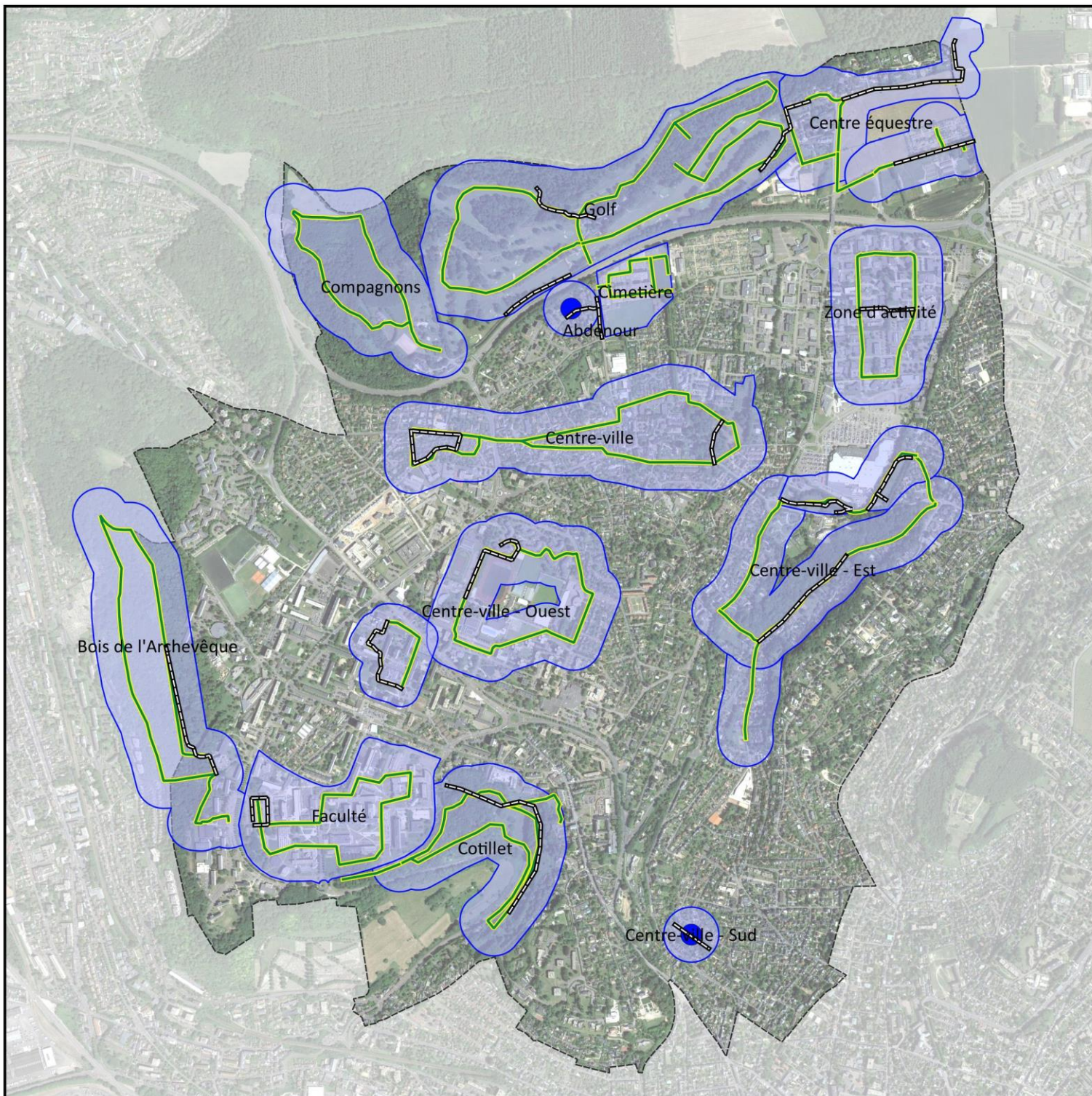
### Différents protocoles

 Transect nocturne

 Transect diurne

 Point écoute bénévole

 Aire d'écoute ornithologique



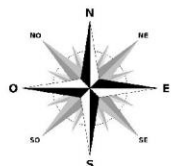
AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)

Décembre 2020

Fond de carte :

Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m



### 3.1.4. Protocole chiroptères

Les points d'écoute sont localisés sur l'ensemble des zones (la carte pression d'observation – transects nocturnes)

6 dates de prospection s'étalant de mai à octobre sont nécessaires pour couvrir toute la saison biologique des chiroptères (migration, swarming, et recherche de nourriture pour les jeunes). La dernière date, volontairement « extrême », est choisie pour évaluer le passage migratoire et estimer l'activité en fin de saison.

Le protocole consiste en une série de points d'écoute (BARATAUD, 2014) de 25 à 45 minutes durant lesquels est compté le nombre de contacts par espèce. En cas de doute sur l'identification, un enregistrement du son en expansion de temps est possible. Il sera analysé ensuite sur le logiciel Batsound ; un coefficient de correction pour le calcul final du nombre de contacts par heure est appliqué selon la méthode du même auteur (BARATAUD, 2014). Le protocole détaillé (**Annexe** ) présente ces coefficients.

### 3.1.5. Protocoles rhopalocères / orthoptères / odonates et amphibiens

Les relevés naturalistes pour ces trois groupes sont très similaires. Ils sont réalisés sur les zones les plus propices, seules les périodes changent. Elles sont choisies pour permettre d'obtenir le plus de biodiversité possible.

Les inventaires pour les papillons de jour sont faits sous forme d'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) en respectant le protocole STERF (Suivi TEm porel des Rhopalocères de France) (**Annexe 2**) du MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) de manière à pouvoir comparer avec d'autres lieux les données acquises sur ce site. Le but est de parcourir à pied, filet à la main, des transects à allure constante. Le long du parcours, sont relevés dans une boîte virtuelle de 5 mètres de côté, tous les adultes de rhopalocères, car facilement identifiables à distance. Si une espèce nécessite une capture au filet, le temps de cette opération est ajouté au temps du transect. En cas de capture, une fois l'identification faite, l'espèce est relâchée. La météorologie doit être favorable à cet inventaire : température supérieure à 17°C et vent inférieur à 35 km/h sont nécessaires. Les ouvrages utilisés pour la détermination sont (DARDENNE et al., 2008; LAFRANCHIS et al., 2000; NOGRET and VITZTHUM, 2012; RADIGUE et al., 2016; TOLMAN et al., 1999). Dans les résultats bruts des comptages, les statuts réglementaires sont issus des documents en cours de validité (LORTHIOIS, 2015; UICN France et al., 2012).

Le protocole d'inventaire pour les orthoptères est le même que celui des rhopalocères, sauf la distance d'observation qui est réduite à 2,5 mètres de part et d'autre du parcours. Les dates sont régulièrement les mêmes que celles des rhopalocères car les conditions météo favorables aux papillons, le sont aussi pour les orthoptères. La première sortie sert à vérifier la présence des grillons (au chant) et la dernière, fin septembre, est consacrée aux espèces tardives. Certaines espèces d'ensifères (sauterelles) stridulant plus facilement la nuit, des écoutes et des inventaires complémentaires sont faits lors des prospections chiroptères, notamment grâce à l'utilisation du détecteur à ultra-son Petterson D240X. Les ouvrages utilisés pour la détermination sont (BELLMANN, 2009; SARDET et al., 2015; STALLEGGER, 2019). La liste rouge régionale prise en compte a été publiée en 2013 (SIMON, 2013).



Le protocole d'inventaire pour les odonates est le même que pour les orthoptères. Un effort plus ciblé est réalisé sur les zones favorables (bords de plans d'eau, fossés, etc.). Des points d'observation sont réalisés pour optimiser les contacts avec les grandes espèces qui se posent rarement. Pour la détermination des adultes, sont utilisés les ouvrages classiques (D'AGUILARD and DOMMANGET, 1998; DIJKSTRA and LEWINGTON, 2007; GRAND and BOUDOT, 2007; WENDLER et al., 1997). Les larves et exuvies sont plus délicates à déterminer (HEIDEMANN et al., 2011). La liste rouge date de 2010 (LORTHIOIS, 2010).

Pour les amphibiens, des observations et des écoutes diurnes et nocturnes (lampe et jumelles) sont réalisées, ainsi que des pêches nocturnes au filet troubleau dans les milieux les plus propices à leurs rencontres tels que le bord de plans d'eau, les fossés humides, etc. Sont aussi prospectés les endroits où s'abritent les animaux lorsqu'ils ne sont plus en phase aquatique, comme les souches d'arbres, les pierres plates au sol ou même les déchets plats. Pour la détermination, trois ouvrages sont utilisés (ARNOLD et al., 2014; BARRIOZ et al., 2015; DUGUET and MELKI, 2003). La liste rouge date de 6 ans (BARRIOZ, 2014).

### 3.2 Résultats bruts ornithologiques

Les inventaires ornithologiques ont permis de mettre en évidence une population de 64 espèces lors des inventaires 2020/2021 sur l'ensemble des zones étudiées par le plan d'échantillonnage communal. Parmi ces espèces :

- 3 sont hivernantes strictes ;
- 6 sont des espèces sédentaires mais non nicheuses sur la commune. Elles utilisent les terrains de la commune que pour se nourrir (ex : les laridés sur le golf) ;
- 52 nicheuses (probables ou certaines) ;
- 3 espèces sont nicheuses possibles. Malgré des recherches, leur reproduction sur la commune n'a pu être prouvée (le Choucas des tours, l'Hirondelle de fenêtre et l'Epervier d'Europe). Pour l'analyse, elles seront intégrées à la liste des nicheurs car elles utilisent les sites pour se nourrir et les milieux favorables sont présents.

#### 3.2.1. Intérêt patrimonial des nicheurs

D'après le guide de l'évaluation des sites (LPO, 2019), le site de Mont-Saint-Aignan, avec la présence d'une espèce nicheuse patrimoniale (classé vulnérable sur la liste rouge régionale des nicheurs de haute-normandie, en cours de remise à jour), obtient un indice assez fort.

#### 3.2.2. Diversité

Il en va de même pour la diversité, puisque 55 espèces nicheuses sont inventoriées. Il est cependant nécessaire de moduler ce chiffre car l'inventaire a été réalisé sur 352 ha alors que la surface de référence n'est que de 100 ha. Il n'est cependant pas possible d'établir un produit en croix classique car il n'y a pas de proportionnalité stricte entre la surface et le nombre d'espèces nicheuses.

#### 3.2.3. Densité

633 couples nicheurs sont inventoriés sur l'ensemble des échantillons de la commune, soit une densité moyenne de 177 couples au kilomètre carré (indice assez faible) pour la région normandie. Il est à noter que les sites présentent une forte diversité de taille et de richesse d'habitats. Par exemple, 62 couples sont notés nicheurs sur la zone « Cotillet » de 16,9 ha, soit une densité de 367 couples au km<sup>2</sup> (indice fort). A *contrario*, la zone « Centre-ville » obtient un indice faible (48 espèces pour 42 ha).

	Référentiel régional					Mont-Saint-Aignan	
	Très fort	Fort	Moyen	Assez faible	Faible	Nombre	Indice
Valeur patrimoniale	> 1 esp. CR ou EN ou 3 espèces VU	> 1 esp. VU ou 5 esp. NT	> 1 esp. NT	> 1 esp. PC	Que des C ou PC	<b>1 VU</b>	<b>Fort</b>
Diversité	> 60 espèces	50 à 59 espèces	40 à 49 espèces	30 à 39 espèces	< 30 espèces	<b>55</b>	<b>Fort</b>
Densité	< 400 couples	300 à 399 couples	200 à 299 couples	100 à 199 couples	< 100 couples	<b>177 *</b>	<b>Assez faible</b>

\* La densité totale obtenue pour les nicheurs est de 633 couples, sur les 357 hectares prospectés, soit 177 couples / km<sup>2</sup>

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de reproduction	Mont-Saint-Aignan		Listes rouges		
			Individus	Couples	Europe	Nicheur France	Nicheurs région
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur probable	14	17	LC	LC	S
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur probable		1	LC	NT	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nicheur certain	1	5	LC	LC	S
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Nicheur probable	9	10	LC	VU	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nicheur probable	9	1	LC	LC	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Sédentaire - Non Nicheur	4		LC	Non nicheur	Non nicheur
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur probable	28	4	LC	VU	S
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Sédentaire - Nicheur non confirmé	15		LC	LC	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nicheur probable		3	LC	LC	S
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Sédentaire - Non Nicheur	20		LC	Non nicheur	Non nicheur
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nicheur probable	60	23	LC	LC	S
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nicheur probable		2	LC	LC	LC
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Sédentaire - Nicheur non confirmé	4		LC	LC	VU
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Nicheur certain	205	31	LC	LC	S
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur probable	1	2	LC	NT	NT
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur probable	3	46	LC	LC	S
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nicheur probable		5	LC	NT	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nicheur probable		3	LC	NT	LC
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Nicheur certain	3	2	LC	LC	S
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Nicheur probable	27	6	LC	LC	S
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur probable		1	LC	NT	LC
Goéland argenté	<i>Larus argentatus argentus</i>	Sédentaire - Non Nicheur	29		NT	Non nicheur	Non nicheur

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de reproduction	Mont-Saint-Aignan		Listes rouges		
			Individus	Couples	Europe	Nicheur France	Nicheurs région
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nicheur probable	13	17	LC	LC	S
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Nicheur probable	7	5	LC	LC	LC
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Hivernant	177		NT	Non nicheur	Non nicheur
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Nicheur probable	13	17	LC	LC	S
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Sédentaire - Non Nicheur	1		LC	Non nicheur	Non nicheur
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Sédentaire - Nicheur non confirmé	19		LC	NT	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nicheur probable	10	3	LC	NT	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nicheur probable		2	LC	LC	NT
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nicheur probable	1	6	LC	VU	LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nicheur certain	25	4	LC	NT	S
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur probable	106	31	LC	LC	S
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nicheur certain	27	7	LC	LC	S
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nicheur probable	52	20	LC	LC	S
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur probable	53	28	LC	LC	S
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Nicheur probable	12	6	LC	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur probable	65	39	-	LC	S
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Sédentaire - Non Nicheur	43		LC	Non nicheur	Non nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nicheur certain	14	11	LC	LC	S
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Nicheur probable		1	LC	LC	NT
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nicheur certain	15	8	LC	LC	NT
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nicheur probable	58	20	LC	LC	LC
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Sédentaire - Non Nicheur	156	4	LC	Non nicheur	Non nicheur
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Nicheur probable		2	LC	LC	NT
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur probable	548	32	LC	LC	S
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur probable	130	29	LC	LC	S
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringill</i>	Hivernant	1		LC	Non nicheur	Non nicheur
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nicheur possible		1	LC	LC	S
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Nicheur probable		3	LC	NT	LC
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Nicheur probable		1	LC	NT	NT
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur probable	6	31	-	LC	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Nicheur probable	3	7	LC	NT	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de reproduction	Mont-Saint-Aignan		Listes rouges		
			Individus	Couples	Europe	Nicheur France	Nicheurs région
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nicheur probable	13	9	LC	NT	LC
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nicheur probable		1	LC	LC	NT
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur probable	39	34	LC	LC	S
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nicheur certain	1	8	LC	LC	S
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nicheur probable		1	LC	LC	NT
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nicheur probable	23	13	LC	LC	LC
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Hivernant	16		LC	Non nicheur	Non nicheur
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nicheur probable		2	VU	VU	S
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Nicheur probable	11	8	LC	LC	S
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nicheur probable	20	52	LC	LC	S
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur probable	11	7	LC	VU	LC
		Densité	2121	633			
		Diversité	49	53			

### 3.3 Répartition ornithologique par site suivi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Compagnons	Golf	Centre Equestre	Cimetière	Zone d'activité	Centre-ville	Bois Archevêque	Centre-ville - Ouest	Centre-ville - Est	Faculté	Cotillet	Centre-ville - Sud
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	x	N	N	N	N	x	N	N	N		N	N
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>			N									
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N	N	N		N			N				
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		N	N			x	N	N	N		N	N
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	x	x	x				x	x		x	x	N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>									x			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	x				N	N	x	N			x	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		x										
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>							N				N	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>			x					x			x	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	N	N	N	x		N	N	N	N	N	N	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		N		N								
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	x	x	x						x			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N	N	N	x	N	N	N	N	N	x	N	x
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		N	N								x	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N	N	N	N		N	N	N	N		N	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	N	N	N									
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N		N								N	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>			N						N			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	x	N	N			N	N		N		N	x
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>			N									
Goéland argenté	<i>Larus argentatus argenteus</i>			x				x	x	x	x	x	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N	N	N				N	N	N		N	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N	N	N			x	N		N		x	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Compagnons	Golf	Centre Equestre	Cimetière	Zone d'activité	Centre-ville	Bois Archevêque	Centre-ville - Ouest	Centre-ville - Est	Faculté	Cotillet	Centre-ville - Sud
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>		x	x			x	x		x		x	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N	N	N		N	x	N		N		N	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>			x									
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>			x			x						
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>			N						N			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		N	N									
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		N	N		N			N		x		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>			x	x				N	x			N
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N	N	N	x	N	N	N	N	N	x	N	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N	N	x				x	x	N	x	N	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	N	N	N		N	N	N	N	N	x	N	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N	N	N		N	N	N	N	N	x	N	
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	x	N	x				N		N	x	N	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			N	x	N	N		N	N	x		x
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		x	x				x	x	x	x	x	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N	N	N			x	N		N		N	x
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>							N					
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	x	N	N			N	N	N	N		N	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	x	N	N	x	N	N	N	N	N	N	N	
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>			x	x	x	N	N	x	x	x	x	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>			N				N					
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N	N	N	N	N	N	N	N	N	x	N	x
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N	N	N		N	N	N	N	N	N	N	
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringill</i>			x									
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>			N									
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	N		N									

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Compagnons	Golf	Centre Equestre	Cimetière	Zone d'activité	Centre-ville	Bois Archevêque	Centre-ville - Ouest	Centre-ville - Est	Faculté	Cotillet	Centre-ville - Sud
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	N											
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N	N	N			x	N	N	N		N	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		N					x	N	N		N	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	x	N	N			x	N	N	N	x	N	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>			N									
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N	N	N	x	N	N	N	N	N	N	N	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>			N	N	N			N	N	N		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			N									
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	x	N	N			x	N		N		N	
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>		x	x				x					
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			N								N	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		N	N			N		N	x		x	N
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		N	N	N	N	x		N	N			
<b>Surface</b>		<b>31,5</b>	<b>51,2</b>	<b>27,6</b>	<b>9.1</b>	<b>22.2</b>	<b>41.8</b>	<b>44.7</b>	<b>38.9</b>	<b>45.5</b>	<b>25.7</b>	<b>16.9</b>	<b>2.55</b>
<b>Diversité totale</b>		<b>31</b>	<b>39</b>	<b>56</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>10</b>
dont « nicheurs »		21	33	42	7	17	17	27	26	30	6	27	5
dont « non nicheurs »		10	6	14	8	1	11	8	6	8	14	10	5
en % du total		48%	61%	88%	23%	28%	44%	55%	50%	59%	31%	58%	16%
<b>Densité totale nicheur</b>		<b>47</b>	<b>119</b>	<b>72</b>	<b>8</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>90</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>62</b>	<b>7</b>
ramenée au km <sup>2</sup>		149	232	261	N.c. *	171	115	201	159	149	N.c. *	367	N.c. *

\* N.c. : non calculé car trop petit ou pas assez d'inventaires effectués sur la zone



## Fréquence des espèces d'oiseaux sur les zones échantillon

Fréquence des espèces			
0 - 25 % (n=20)	25 - 50 % (n=10)	50 - 75 % (n=20)	75 - 100 % (n=14)
Chouette hulotte	Bergeronnette grise	Bouvreuil pivoine	Etourneau sansonnet
Coucou gris	Linotte mélodieuse	Buse variable	Pigeon ramier
Gallinule poule-d'eau	Martinet noir	Geai des chênes	Accenteur mouchet
Hirondelle de fenêtre	Roitelet à triple bandeau	Grive musicienne	Merle noir
Hirondelle rustique	Epervier d'Europe	Mésange à longue queue	Pie bavarde
Hypolais polyglotte	Corbeau freux	Moineau domestique	Rougegorge familier
Pigeon colombin	Faucon crécerelle	Pic épeiche	Troglodyte mignon
Pouillot fitis	Fauvette des jardins	Pic vert	Corneille noire
Tourterelle des bois	Fauvette grisette	Pouillot véloce	Mésange bleue
Alouette des champs	Tarin des aulnes	Grimpereau des jardins	Mésange charbonnière
Canard colvert		Grive draine	Pinson des arbres
Choucas des tours		Mésange nonnette	Fauvette à tête noire
Gobemouche gris		Mouette rieuse	Pigeon biset
Héron cendré		Sittelle torchepot	Roitelet huppé
Pic noir		Tourterelle turque	
Pinson du Nord		Verdier d'Europe	
Pipit des arbres		Chardonneret élégant	
Pouillot siffleur		Goéland argenté	
Rosignol philomèle		Grive mauvis	
Rousserolle effarvatte		Rougequeue noir	

Globalement, les espèces qui sont présentes sur moins de 50 % des échantillons sont des espèces spécialisées dans un milieu peu représenté sur la commune, comme par exemple les espèces de milieux humides (Gallinule poule-d'eau, Canard colvert, Héron cendré...).

Les habitants des vieux boisements sont rares aussi (Pic noir, Pigeon colombin, Pouillot siffleur, Tourterelle des bois, Roitelet à triple-bandeau, Chouette hulotte, Coucou gris...).

Certaines de ces espèces de boisements sont parmi les plus intéressantes, avec par exemple :

- l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), qui affectionne les bois, forêts et bosquets, même près des maisons. Ce rapace diurne occupe un nid perché dans un arbre, entre 6 et 12 m ;
- le Pic noir (*Dryocopus martius*), qui affectionne des forêts de haute futaie, de préférence de pins et mixtes, mais aussi de hêtres. Son nid se trouve dans une cavité à orifice ovale d'environ 9 x 12 cm, qu'il creuse lui-même ;
- le Pigeon colombin (*Columba oenas*), qui fréquente les forêts et parcs à grands feuillus offrant des cavités (présent jusqu'en ville). Son nid se trouve dans une cavité d'arbre ou de bâtiment ;
- le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), qui préfère les boisements ombrés, à troncs espacés, les hêtraies avec au moins quelques jeunes arbres, les chênaies, en général avec sous-bois peu fourni. Il fait son nid dans la végétation, à terre.

Les arbustes sont aussi peu présents sur la commune comme le prouvent les fréquences basses de la Fauvette grisette ou de l'Hypolaïs polyglotte par exemple. 11 espèces ne sont présentes que sur une seule zone d'échantillon (celle à 8 %), comme c'est le cas de l'Alouette des champs par exemple qui n'est présente que sur la seule culture inventoriée (au nord des jardins ouvriers des Bouillons).



*Accipiter nisus*

Pour augmenter la diversité d'oiseaux réguliers et nicheurs, il convient de diversifier un maximum les habitats. Les oiseaux hivernants sont moins liés à un milieu, mais par conséquent plus sensibles aux dérangements.

A *contrario*, les espèces caractéristiques des zones urbaines avec des grands arbres sont présentes sur plus de 50 % des zones (Grive musicienne, Sittelle torchepot, Rougequeue noir, Roitelet huppé, Moineau domestique, Mésange bleue et Mésange charbonnière...). Le Pigeon ramier et l'Étourneau sansonnet sont les deux seules espèces présentes sur la totalité des zones.

Le Martinet noir, espèce caractéristique de l'urbain dense n'est présent que dans les centres-villes et sur la zone cimetière. En effet, il y trouve à chaque fois, son habitat préférentiel, les quartiers résidentiels avec des maisons à étages un peu anciennes où il y a des cavités disponibles sous les toits. Les bâtiments trop modernes et lisses de la zone d'activité ne lui conviennent pas du tout (il en est d'ailleurs absent).

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Bilan ornithologique

▭ Limite communale

▭ Zone d'échantillonnage

ORNITHOLOGIE - Diversité brute et proportionnelle

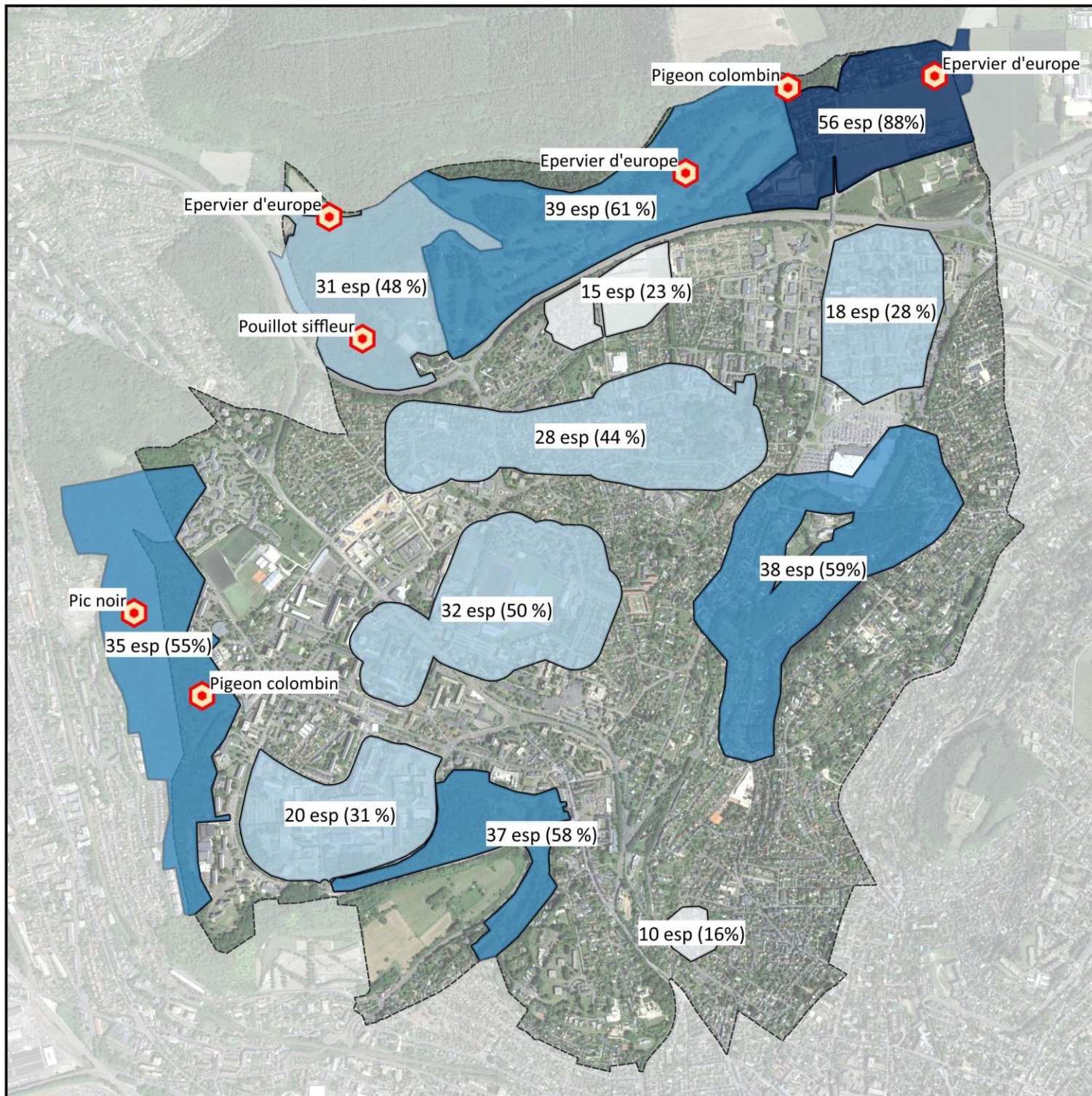
0 - 25 %

25 - 50 %

50 - 75 %

75 - 100 %

⬡ Espèce d'intérêt



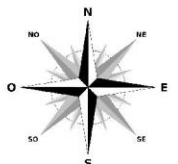
AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)

Décembre 2020

Fond de carte :

Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m



### 3.4 Rhopalocères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre	Rar Rég	LR Rég.	LR Fce	LR Eur.
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	113	TC	LC	LC	LC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	2	TC	LC	LC	LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	13	TC	LC	LC	LC
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	10	AC	LC	LC	LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	15	TC	LC	LC	LC
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	1	TR	LC	LC	LC
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	1	C	LC	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	6	TC	LC	LC	LC
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	3	C	LC	LC	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	8	TC	LC	LC	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	13	TC	LC	LC	LC
Hespérie de la Houlque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	8	C	LC	LC	LC
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2	AC	LC	LC	LC
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	5	C	LC	LC	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	2	TC	LC	LC	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	206	TC	LC	LC	LC
Némusien	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	3	R	LC	LC	LC
Paon-du-Jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	17	TC	LC	LC	LC
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	6	TC	LC	LC	LC
Piéride de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	1	AC	LC	LC	LC
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	92	TC	LC	LC	LC
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	23	TC	LC	LC	LC
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	14	TC	LC	LC	LC
Robert-Le-Diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	6	TC	LC	-	-
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	8	TC	LC	LC	LC
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	1	C	LC	LC	LC
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2	AC	LC	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	25	TC	LC	LC	LC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	9	C	LC	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	8	TC	LC	LC	LC
Brun du Pélargonium	<i>Cacyreus marshalli</i> (Butler, 1898)	15	-	NA**	NA	NA
Procris de l'Oseille	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	2	R	LC	?	?
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	9	TC	LC	LC	LC
	Nombre d'individus	649				
	Nombre d'espèces	33				

Nom vernaculaire	Bois de l'Archevêque	Centre Equestre	Centre-ville	Centre-ville - Est	Centre-ville - Ouest	Cimetière	Compagnons et Loisirs	Cotillet	Faculté	Golf	Zone d'activité	Total général
Amaryllis		30		3			30	20		30		113
Aurore				1			1					2
Azuré de la Bugrane		2		5		1		5				13
Azuré des Anthyllides		5		2		1		2				10
Azuré des Nerpruns		2		1		1	4	5		2		15
Azuré porte-queue							1					1
Carte géographique								1				1
Citron				1	1		4					6
Collier-de-corail				2			1					3
Cuivré commun		2		2			4					8
Fadet commun		1		1		1	4	5		1		13
Hespérie de la Houlque				1			7					8
Hespérie de l'Alcée								2				2
Hespérie du Dactyle		1					4					5
Machaon				1				1				2
Myrtil		81		26		10	56	18		13	1	205
Némusien		2				1						3
Paon-du-Jour		1				2	2	2	6	3		16
Petite tortue						1		4				5
Piéride de la Moutarde		1										1
Piéride de la Rave	1	34	3	5	1	5	9	20		11	2	91
Piéride du Chou		8	1			2	3	5		4		23
Piéride du Navet	3	2		1			1	3		4		14
Robert-Le-Diable	1						2	2		1		6
Sylvaine		3					3	2				8
Tabac d'Espagne										1		1
Thécla du Chêne										2		2
Tircis	6	2	2	2			3	7	1	2		25
Tristan		4					1	4				9

Nom vernaculaire	Bois de l'Archevêque	Centre Equestre	Centre-ville	Centre-ville - Est	Centre-ville - Ouest	Cimetière	Compagnons et Loisirs	Cotillet	Faculté	Golf	Zone d'activité	Total général
Vulcain		2		1		3		2				8
Brun du Pélargonium						14		1				15
Procris de l'Oseille							2					2
Demi-deuil		1						8				9
Nombre d'individus	11	184	6	55	2	42	142	119	7	74	3	645
Nombre d'espèces	4	19	3	16	2	12	20	21	2	12	2	33

Sur l'ensemble des zones prospectées, 33 espèces de papillons de jour ou assimilés (intégration des Zygènes et des Procris à la liste) sont inventoriées.

Elles sont pour la plupart relativement communes, mais 7 méritent d'être soulignées :

- l'Azuré des Anthyllides (*Cyaniris semiargus*), qui affectionne les terrains herbus riches en fleurs, souvent humides, les prairies de fauche ou de pâture, les terrains broussailleux, les clairières forestières et les landes marécageuses. Les plantes hôtes des chenilles sont des Fabacées : Trèfle des prés (*Trilium pratense*), Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), Ajoncs (*Ulex europaeus*) et Mèlilots (*Melilotus sp.*) ;
- l'Azuré porte-queue (*Lampides boeticus*), espèce migratrice qui affectionne les friches ensoleillées, les parterres de ville, les jardins, les coteaux calcaires et des endroits très divers en période de migration. Les plantes hôtes des chenilles sont des Fabacées diverses : Pois de senteur vivace (*Lathyrus latifolius*), Grande gesse (*Lathyrus sylvestris*), Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), Lupins (*Lupinus sp.*), Pois (*Pisum sativum*), Haricot cultivé (*Phaseolus vulgaris*) et Baguenaudier (*Colutea arborescens*) ;
- le Brun du Pélargonium (*Cacyreus marshalli*). Originaire d'Afrique australe, cette espèce a été introduite en Europe occidentale à la fin du xx<sup>e</sup> siècle et y est devenue invasive. Les plantes hôtes de sa chenille sont les *Pelargonium* ;
- l'Hespérie de l'Alcée (*Carcharodus alcaeae*), qui affectionne les milieux ouverts chauds et secs, les friches, les talus, les coteaux, les jardins et les lieux incultes fleuris. Les plantes hôtes des chenilles sont des Malvacées : Mauve sauvage (*Malva sylvestris*) et Guimauve officinale (*Althaea officinalis*) ;
- le Némusien (*Lasiommata maera*), qui affectionne les terrains secs rocailleux arides, les friches, les chemins dénudés sur rochers ou sable et les carrières. Les plantes hôtes des chenilles sont des Poacées appartenant à de nombreux genres (*Hordeum*, *Glyceria*, *Lolium*, *Festuca*, *Poa*, *Bachypodium*, *Bromus*, *Calamagrostis*...) ;
- le Procris de l'Oseille (*Adscita statices*), qui affectionne à la fois les coteaux calcaires et les prairies humides. Les plantes hôtes des chenilles sont des Polygonacées : Oseille commune (*Rumex acetosa*) et Petite oseille (*Rumex acetosella*) ;
- le Thécla du Chêne (*Quercusia quercus*), espèce qui affectionne les milieux boisés, les forêts de chênes, les bois et les broussailles sèches, et dont les plantes hôtes des chenilles sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et parfois Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).



*Quercusia quercus*

Toutes ces espèces sont inscrites en préoccupation mineure sur les listes rouges européenne, française et régionale.

4 zones sont particulièrement intéressantes pour les rhopalocères. Elles ont en commun de présenter des milieux ouverts et secs, favorables aux papillons :

- Le centre équestre (19 espèces pour 184 individus) : le Némusien et le plus si commun Azuré des Anthyllides ;
- Centre-ville - Est (16 espèces pour 55 individus) : ce sont les zones ouvertes autour du bassin de la Vatine qui apportent les milieux favorables ;
- Compagnons (20 espèces pour 142 individus) : les zones ouvertes autour du verger et notamment le micro-coteau qui part vers le bois. Sur sa pente exposée Ouest, de très nombreuses hespéries sont visibles ;
- Cotillet (21 espèces pour 119 individus) : Les prairies fleuries les plus riches sont celles qui se trouvent à l'ouest de la mairie. La grande prairie centrale quant à elle, ne présente plus d'intérêt pour la biodiversité (grande uniformité des milieux et des espèces inventoriées).

Pour les papillons, les milieux rencontrés sur la commune de Mont-Saint-Aignan ne présentent pas d'intérêt majeur pour la zone géographique. Ils sont communs, et assez homogènes. La présence de nombreuses espèces mellifères et nectarifères se remarque surtout sur les deux sites que se sont le vallon du verger et les prairies de la mairie. Le talus fleuri le long de la route où sont observés les azurés des Anthyllides reste intéressant.

Pour augmenter la capacité d'accueil des rhopalocères, un apport de nouvelles espèces florales, mellifères, nectarifères, indigènes et non envahissantes serait un point très positif pour la biodiversité globale de la commune.

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Diversité des rhopalocères

 Limite communale

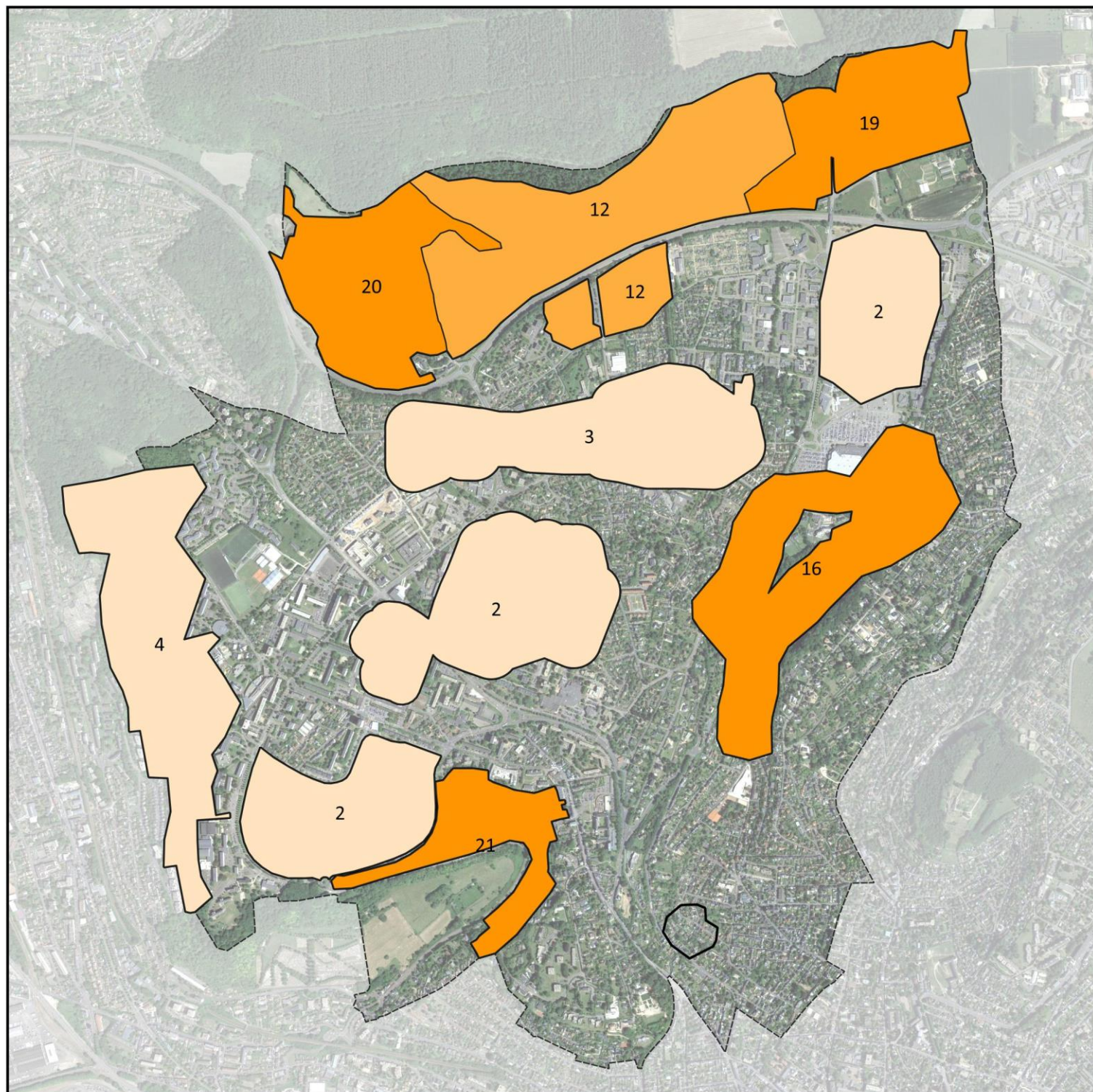
 Zone échantillon

Nombre d'espèces

 1 - 5

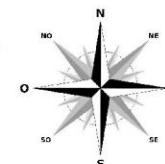
 11 - 15

 16 - 21



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)  
Décembre 2020  
Fond de carte :  
Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m





### 3.5 Orthoptères

Les inventaires nocturnes et diurnes ont mis à jour une population de 18 espèces d'orthoptères différents. Ils sont tous communs ou assez communs, à l'exception de la Decticelle carroyée, dont deux individus ont été observés sur les prairies fleuries derrière la mairie.

Les trois principaux sites pour les orthoptères sont les suivants. Ce sont les mêmes que pour les papillons car les milieux sont semblables :

- Centre équestre ;
- Cotillet ;
- Golf (notamment avec la partie au nord-est qui est en prairie non fauchée en début de saison).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rar Rég	LR Rég.	Bois Archevêque	Centre Equestre	Centre-ville - Est	Compagnons et Loisirs	Cotillet	Fac	Golf	Total général
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)</i>	CC	LC		15			4		10	29
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)</i>	CC	LC		100		20	100	10	100	330
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)</i>	-	-		20			10	4	3	37
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)</i>	CC	LC	1			5	4			10
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)</i>	CC	LC		50		15	30	5	20	120
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)</i>	PC	LC				2	1			3
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)</i>	CC	LC		30		1	50		41	122
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera (De Geer, 1773)</i>	CC	LC			3	1	1			5
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus (Linnaeus, 1758)</i>	CC	LC				1	6			7
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)</i>	CC	LC	1	2	2	3	3			11
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)</i>	PC	LC	5							5
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)</i>	CC	LC		3		5	25		100	133
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)</i>	C	LC	20	2	2	2	4		50	80
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea (Linnaeus, 1758)</i>	AC	LC					1	3		4
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata (Poda, 1761)</i>	AC	LC					1			1
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata (Linnaeus, 1758)</i>	AC	LC				1				1
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris (Linnaeus, 1758)</i>	CC	LC					15			15
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata (Charpentier, 1825)</i>	AR	LC					2			2
	Nombre d'individus			27	222	7	56	357	22	324	1015
	Nombre d'espèces			4	8	3	11	17	4	7	19

Les espèces inventoriées sont principalement caractéristiques de deux grands types de milieux bien représentés sur les échantillons :

- Les prairies herbacées avec des lisières arborées : Conocéphale bigarré, Criquet des pâtures, Criquet duettiste, Criquet vert-échine, Phanéroptère commun ou Decticelle barriolée... ;
- Les boisements plus fermés et leurs lisières : Gomphocère roux, Grillon des bois...

La découverte de l'Oedipode turquoise, espèce caractéristique des habitats pionniers, est liée à une recherche spécifique de son habitat sur les zones échantillon. Elle n'a été trouvée que sur le parking de la faculté en face du Cotillet (zone en pierres avec quelques herbacées, dont le Séneçon du Cap, envahissant).

La Decticelle carroyée (*Platycleis tessellata*) est une espèce de pelouses ouvertes xéro-thermophiles, qui affectionne la végétation basse. On peut la rencontrer de mi-juin à mi-octobre, mais principalement en août et septembre.


Les mesures de gestion adaptées aux rhopalocères le sont aussi pour les orthoptères. Il convient de diversifier les milieux herbacés présents par un enrichissement d'espèces, de continuer les fauches tardives pour permettre les cycles de reproduction.



*Platycleis tessellata*

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Diversité des orthoptères

 Limite communale

 Zone échantillon

Nombre d'espèces


 0

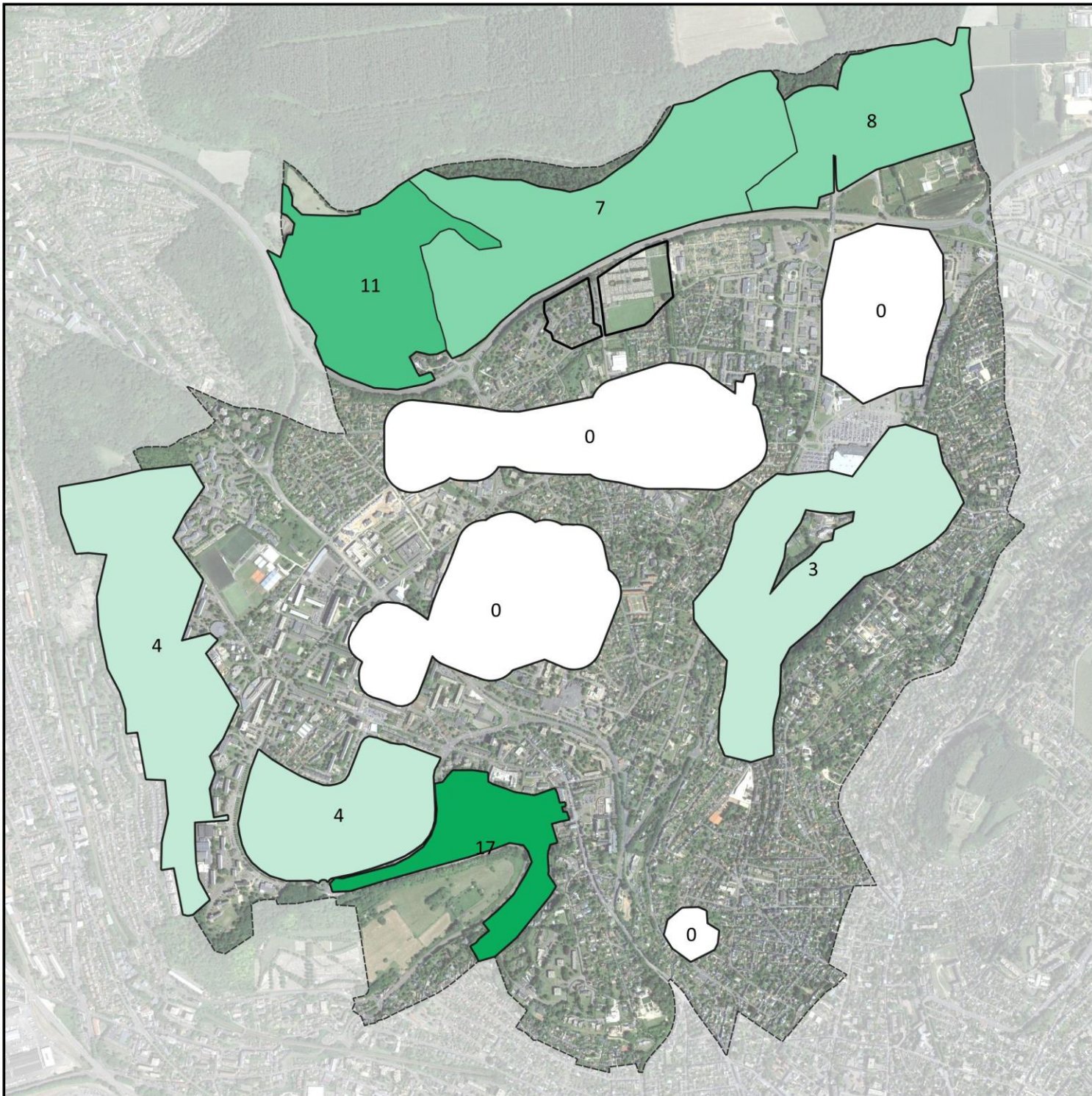
 1 - 5

 5 - 10

 10 - 15

 15 - 20

 Zone non prospectée

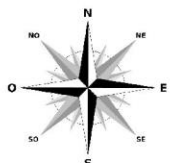


Mont  
Saint  
Aignan



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)  
Décembre 2020  
Fond de carte :  
Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m



### 3.6 Odonates

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rar Rég	LR Rég.	Centre Equestre	Centre-ville	Centre-ville - Est	Cimetière	Cotillet	Golf	Total général
Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	AC	LC					1	1	3
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	AC	LC	100		5				205
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	AC	LC	2		2				6
Crocothème écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	PC	LC			2				4
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	C	LC	4		10	1			25
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	AC	LC			1				2
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	AC	LC		1					2
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	AC	LC	3					1	7
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	C	LC	10						20
	<i>Nombre d'individus</i>			119	1	20	1	1	2	274
	<i>Nombre d'espèces</i>			5	1	5	1	1	2	9

Comme pour les orthoptères, c'est une population classique pour les odonates (peu d'individus et des espèces communes). Aucune rareté n'est découverte sur la commune de Mont-Saint-Aignan, et les espèces communes ne sont pas présentes en grand nombre.


2 sites se partagent le maximum des observations, ce sont les deux seuls points d'eau accueillants pour les odonates :


- Bassin de la Vatine : entourée d'une végétation assez sauvage, cette zone accueille 5 espèces pour seulement 20 individus observés. Il est probable que la présence de poissons en grand nombre dans le bassin impacte la capacité des libellules à s'y reproduire. En effet, ces derniers se nourrissent des mêmes proies que les larves d'odonates ou prédatent les larves directement ;
- Bassin de décantation au nord-est : même s'il n'est pas sur la commune à proprement parlée, sa situation sur la limite communale fait qu'il a été intégré dans le comptage. Il accueille plus d'odonates en nombre (5 espèces aussi, mais 119 individus). Ce bassin n'a pas l'air de contenir beaucoup de poissons.

Pour augmenter les populations, il faut augmenter le nombre de mares naturelles, et ne pas y introduire de poissons. Un travail de modification de la mare du Parc du village est indispensable, car sa taille et sa profondeur ne lui permettent plus d'accueillir une population de libellules (ni d'amphibiens d'ailleurs).

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Diversité des libellules

 Limite communale

 Zone échantillon

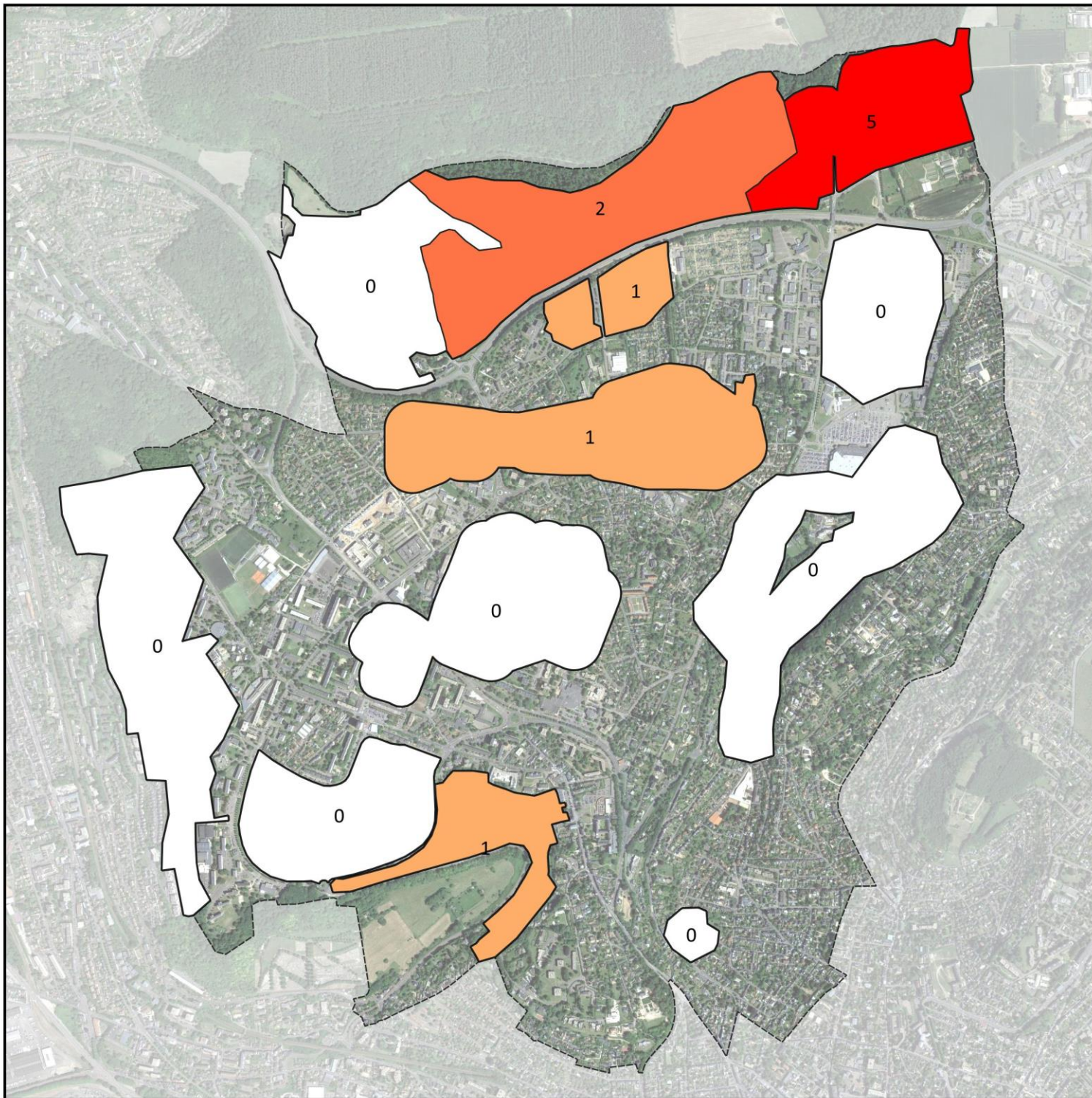
Nombre d'espèces

 0

 1

 2

 4 et 5

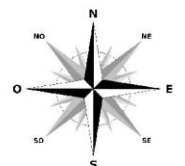


AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)

Décembre 2020

Fond de carte :  
Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m



### 3.7 Amphibiens

La population d'amphibiens sur la commune de Mont-Saint-Aignan est réduite à 1 seule espèce découverte en 2 lieux différents : le bassin de la Vatine (1 individu) et sur le bassin de décantation au nord-est (30 individus reproducteurs). Sur le bassin de la Vatine, la reproduction n'a pas pu être prouvée (aucun chant n'a été entendu, ni aucun têtard n'a été observé lors des prospections et des pêches nocturnes).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre	Rar Rég	LR Rég.	LR Fce	LR Eur.
Grenouille verte commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	31	C	LC	NT	-

Aucun Triton n'a été observé lors des prospections.

Pour augmenter la diversité des amphibiens sur Mont-Saint-Aignan, il faut : augmenter le nombre de mares et recréer celle du Parc du village qui est devenue relictuelle. La création d'une mare en milieu forestier permettrait l'accueil éventuel d'espèces comme les grenouilles agile ou rousse, la Salamandre tachetée, le Crapaud commun ou les Tritons.

La mare de la Vatine, de par sa situation géographique, est coupée de toutes zones naturelles par des routes ou des haies de résineux anthropisées ou des zones urbaines (centre commercial et industries), l'isolant des autres mares.

### 3.8 Chiroptères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rar HN	LR Rég.	LR Fce	LR Eur.
<i>Murin sp.</i>	<i>Myotis sp.</i>	-	-	-	-
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	C	LC	LC	LC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	C	LC	LC	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	TC	LC	LC	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PC	LC	LC	LC
<i>Pipistrelle Nath/kuhl</i>	<i>Pipistrellus sp.</i>	-	-	-	-
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	C	LC	LC	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	C	LC	LC	LC
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	E	LC	LC	LC

E = exceptionnelle

## Nombre de contacts par heure (c/h) et par site (méthode Barataud)

Nom vernaculaire	Archev- êque	Cotillet	Fac	Cimetière	Centre- ville	Centre- ville - Ouest	Centre- ville - Sud	Vatine	Chaufferie	Golf
<i>Murin sp.</i>	1	18		1						2
Murin à moustaches	2									
Murin de Daubenton								4		
Pipistrelle commune	52	87	34	200	19	55	14	77	16	36
Pipistrelle de Kuhl	14	22	6	9		11	2	19		10
<i>Pipistrelle Nath/kuhl</i>				26						15
Sérotine commune			1		4	1		2		1
Oreillard roux										2
Pipistrelle pygmée	1									

Le nombre d'espèces de chauves-souris contactées lors des inventaires nocturnes est assez faible (n=7). Les espèces présentes correspondent aux habitats prospectés. Comme partout en région (et notamment en zone où l'éclairage public est important), la Pipistrelle commune est ultra majoritaire. Elle représente dans les relevés 77 % (590 contacts sur 764). Elle est accompagnée par les deux autres espèces classiques du cortège urbain : la pipistrelle de Kuhl (12 % des contacts) et la Sérotine commune (1 %).

Les zones boisées et le golf ont permis de contacter d'autres espèces plus occasionnelles. Ces dernières sont sensibles aux éclairages publics nocturnes :

- 2 c/h d'Oreillard roux, sur les terrains du golf (contact 1 seule soirée) ;
- 4 c/h de Murin de Daubenton sur le bassin de la Vatine (contacté 2 soirées) ;
- 2 c/h de Murin à moustache dans le bois de l'Archevêque (contact 1 seule soirée) ;
- 1 c/h de Pipistrelle pygmée dans le bois de l'Archevêque (contact 1 seule soirée).

Le statut de rareté « exceptionnel » de la Pipistrelle pygmée en Normandie est à revoir, il est sûrement beaucoup trop fort. Cette espèce est sûrement rare ou très rare, mais pas exceptionnelle. La démocratisation des détecteurs d'ultrasons permet de mieux contacter cette espèce très similaire à la Pipistrelle commune.

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Diversité des chauves-souris

 Limite communale

 Zone échantillon


Nombre d'espèces

 0

 1

 2

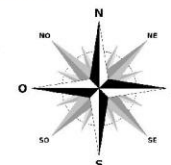
 3

 Zone non prospectée



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)  
Décembre 2020  
Fond de carte :  
Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m





### ***3.9 Cartographie des espèces rares ou d'intérêt***

# Atlas de la Biodiversité Communale

## Espèces rares ou d'intérêt

▭ Limite communale

▭ Zone échantillon

Espèces rares ou d'intérêt

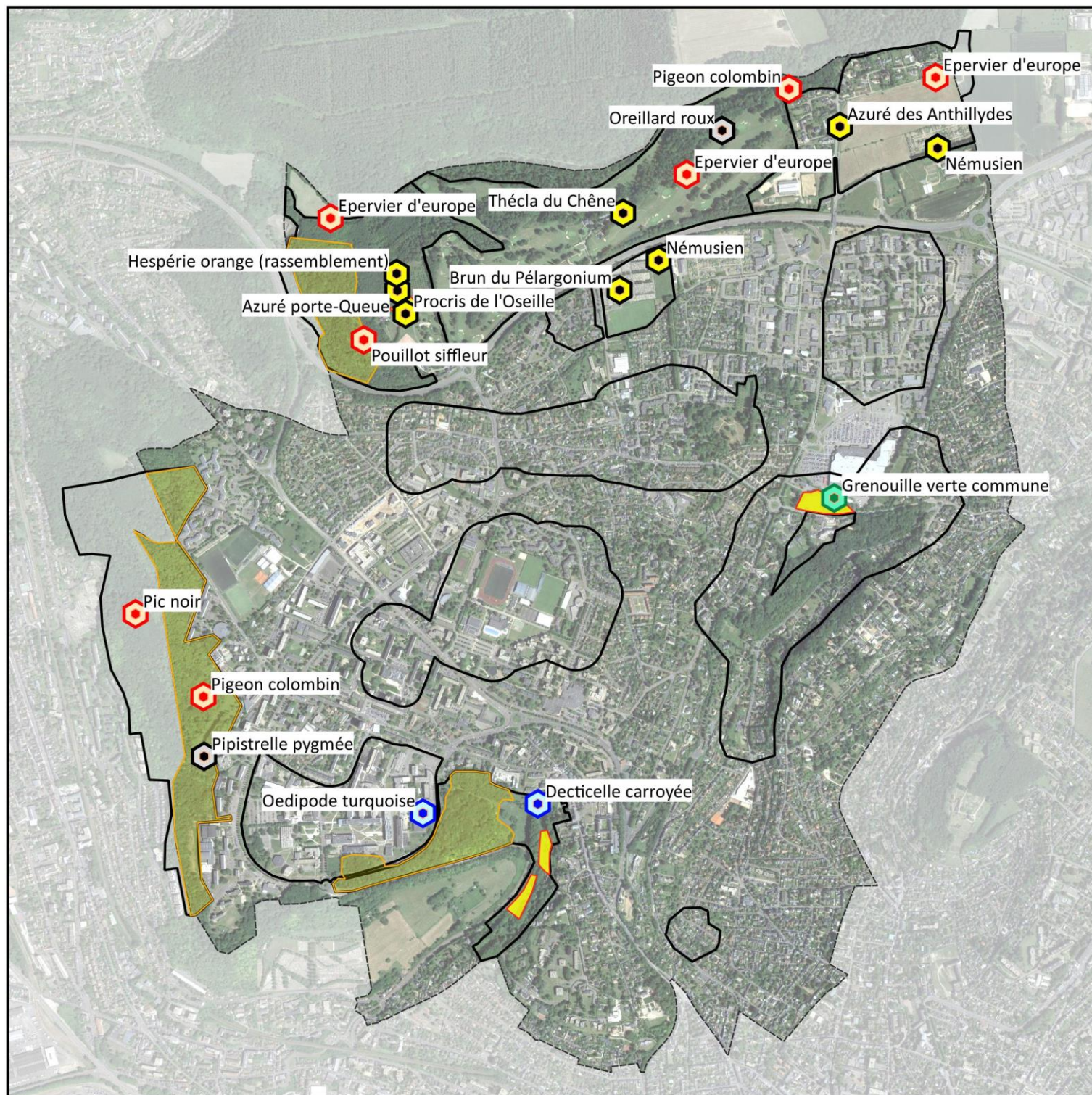
 Papillons

 Sauterelles

 Oiseaux

 Chauves-souris

 Amphibiens



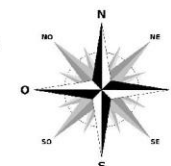
AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
NORMANDIE

Conception : Marc DUVILLA  
(LPO Normandie)

Décembre 2020

Fond de carte :

Google terrain (2020)



0 250 500 750 1000 1250 m



## 4. Diagnostic général

Une zone se démarque par son habitat, sa richesse floristique et entomologique : la pelouse pentue entre le bois des Compagnons et le verger des Compagnons. Le verger des compagnons, verger extensif de Pommiers, présente aussi un fort intérêt, avec notamment une strate herbacée similaire. Plus uniformes, plus nitrophiles et moins acides, les prairies du Cotillet présentent également un intérêt pour la flore, les rhopalocères et les orthoptères, mais plus faible. Il en est de même pour les « délaissées » du golf, les prairies du Bel Event et les espaces verts au cœur de la commune gérés par fauche tardive.

Concernant les boisements, le bois des Compagnons, le val aux Dames, le golf et le bois du Cotillet présentent une certaine diversité d'habitats dont certains patrimoniaux. Par ailleurs, les parcelles d'âge mur présente un grand intérêt pour l'avifaune. Le Bois de l'Archevêque, beaucoup plus uniforme et rudéralisé de par sa fréquentation, présente un intérêt moindre.

Avec un seul point d'eau stagnante permanent (le bassin de la Vatine) et une absence de cours d'eau, la trame bleue est en revanche quasiment absente. Il en résulte une très faible diversité d'amphibiens et d'odonates.

La grande majorité de la commune est néanmoins fortement urbanisée (faculté, habitations, commerces et zones d'activités), ce qui est peu favorable aux espèces sauvages et à leur déplacement.

### **Bilan des observations :**

- Faune présente peu diversifiée (68 espèces d'oiseaux seulement sur l'échantillonnage par exemple) ;
- Avifaune commune (1 espèce VU au niveau Europe (Tourterelle des bois), 5 VU en France (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe) et 1 en région (Epervier d'Europe)). Il n'y a pas eu d'espèce rare observée. Seuls le Pic noir, le Pic vert et l'Epervier d'Europe sont notés « assez rare ».

## PRECONISATIONS DE GESTION

Les mesures engagées (0% phyto, fauches tardives, lutte contre les dépôts de déchets verts) sont à poursuivre.

### 1. Conserver le bois mort dans les boisements

D'une manière générale, nous préconisons d'intervenir le moins possible dans les boisements.

Afin de favoriser les oiseaux cavernicoles, les chiroptères et les insectes saproxylophages, les arbres vieux, morts ou sénescents appartenant à diverses essences, sur pied ou à terre, seront préservés. Cette action concernera aussi bien les parties boisées que les arbres isolés.

En cas de chablis ou de volis, les arbres déracinés ou cassés seront laissés sur place en l'état, sauf s'ils entravent la circulation sur les chemins ou posent des problèmes de sécurité. Le cas échéant, ils seront débités et laissés pour tout ou partie sur le site, en faveur des insectes saproxylophages et pour constituer des gîtes pour la mammofaune et l'herpetofaune.

Par ailleurs, si des opérations d'abattage ou de débroussaillage ont lieu, quelques stères de bois pourront être déposés en sous-bois ou en lisière afin de constituer des gîtes pour les mammifères et les reptiles, notamment en période hivernale. Cette action sera également favorable à de nombreuses espèces d'invertébrés, en leur permettant de réaliser complètement leur cycle biologique (insectes saproxyliques notamment).

En outre, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) fréquente les vieux boisements et les lisières forestières. La larve de ce scarabée, saproxylophage, vit dans les arbres ou les souches partiellement décomposés, notamment les Chênes. L'adulte se nourrit de la sève qui suinte des arbres. Cette espèce, relativement commune mais emblématique, a notamment été observée dans les boisements du golf en 2020.



*Lucanus cervus*



Loge de Pic dans une chandelle

## 2. Pour les zones herbeuses, privilégier une gestion par fauche tardive avec exportation

La gestion des espaces verts et des zones herbeuses par fauche tardive est déjà pratiquée dans la commune. Dans la mesure du possible, elle doit être étendue et privilégiée à la tonte régulière.

Contrairement à la tonte régulière, la fauche tardive permet aux espèces végétales de s'exprimer et d'accomplir la totalité de leur cycle de reproduction. Cela représente également un intérêt pour la faune, notamment les insectes butineurs.

L'exportation des produits de coupe permet de ne pas « enrichir » le sol en matière organique fertilisante, ce qui est favorable à la diversité floristique et limite la présence d'espèces nitrophiles représentant un intérêt floristique moindre.

L'objectif est d'obtenir un cortège de plantes typiques de prairies mésophiles, ainsi qu'un milieu favorable aux rhopalocères et eux orthoptères. Ces espèces ne sont pas patrimoniales, mais incarnent la « biodiversité ordinaire » de plus en plus rare en contexte urbain.

La fauche sera donc tardive (après le 15 juillet) et réalisée avec exportation des produits de coupe. Dans la mesure du possible, elle sera réalisée de manière centrifuge pour permettre aux éventuels petits animaux de s'échapper. Quelques zones refuges seront conservées pour la faune, de manière tournante.

D'une manière générale, l'utilisation de fertilisants et de pesticides (fongicides, herbicides, insecticides, rodenticides...) est par définition néfaste pour la flore et la faune sauvages. Elle doit donc être limitée autant que possible.



Exemple de zone fauchée tardivement sur le golf

### 3. Pâturage extensif localement

Contrairement à une gestion par fauche qui donne un aspect homogène à la végétation, une gestion par pâturage permet de diversifier la structure de la strate herbacée. En effet, toutes les espèces ne sont pas consommées et appréciées par les animaux (refus de pâturage).

Par ailleurs, toutes les espèces (bovins, équins, ovins, caprins) ne consomment pas les mêmes espèces. Un pâturage mixte « bovins / équins » ou « ovins / caprins » peut d'ailleurs être pratiqué pour combiner l'action complémentaire des différents animaux.

Le pâturage sera réalisé de manière extensive avec un chargement annuel moyen compris entre 0,2 et 0,5 UGB/ha/an.

Pour le maintien des espèces d'oiseaux nicheuses et favoriser la floraison des espèces, la période printanière doit être évitée.

Le pâturage peut représenter un attrait pour la population locale, mais engendre quelques contraintes : pose de clôtures mobiles électriques ou de clôtures fixes permanentes pour contenir les animaux, surveillance et abreuvement des animaux... Ainsi, un partenariat avec un éleveur local constitue peut-être la meilleure opportunité.

### 4. Poursuivre la gestion actuelle au niveau du verger des Compagnons et sur la pente adjacente

À l'échelle communale, cette zone est la plus intéressante pour la flore et les insectes. La gestion qui y est aujourd'hui pratiquée doit être maintenue telle quelle.

### 5. Pas d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes

Généralement, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ne permet pas de les éradiquer mais seulement de les limiter.

Pour éviter de mobiliser des moyens humains et financiers importants pour de maigres résultats, nous préconisons donc de ne pas intervenir, sauf si celles-ci se développent sur le verger des Compagnons et sur la pente adjacente.

Il est bon de rappeler qu'un foyer est d'autant plus facile à éradiquer qu'il est détecté rapidement (taille restreinte), et ce quelle que soit l'espèce.

La lutte consistera alors en un arrachage des pieds, si possible avec le système racinaire, ou à défaut, en une coupe répétée en période de circulation de sève afin d'affaiblir les individus. Elle sera réalisée à deux reprises (au printemps et en été, et dans tous les cas avant la fructification de l'espèce).

Les rémanents devront absolument être brûlés sur place ou en dehors du site (ne pas les exporter en déchetterie, ces déchets verts risquant de « contaminer » le compost créé).

## 6. Créer des mares (trame bleue)

Hormis le bassin de la Vatine pauvre en espèces, nous déplorons l'absence de points d'eau sur la commune. La présence de mares pourrait diversifier les cortèges floristiques et faunistiques. Ainsi, des plantes aquatiques ou amphibies, des odonates et des amphibiens, aujourd'hui quasi absents, s'y développeraient sans difficulté. En plus de leur intérêt écologique, les mares peuvent également avoir un intérêt paysager et également un intérêt hydraulique (collecte des eaux empêchant les inondations).

Leur niveau d'eau peut être variable au fil des saisons mais il faut impérativement qu'elles soient toujours en eau pour ne pas porter préjudice à la faune aquatique, qui nécessite un niveau d'eau minimum en permanence, quelle que soit la période de l'année.

Ainsi, elles doivent être créées dans des zones « stratégiques », généralement des zones basses d'un point de vue topographique, de manière à être suffisamment alimentées en eau de ruissèlement, et ce quelque soit le contexte (voirie, lotissements, prairies, champs, forêts...).

Un sondage pédologique sera réalisé préalablement pour s'assurer de la pertinence du choix de la zone. En effet, le sol doit être imperméable (argileux par exemple) pour maintenir l'eau. A défaut, il est possible d'étanchéifier le fond et les berges de la mare à l'aide de bentonite par exemple.

Elles auront une profondeur maximale d'environ 1 m, et des berges en pentes douces de manière à favoriser l'implantation de la végétation amphibie.

Elles ne seront pas végétalisées, les plantes sauvages qui s'y installeront spontanément étant plus intéressantes et plus adaptées que des espèces horticoles.

A moyen terme, ces mares nouvellement créées vont probablement être colonisées peu à peu par la végétation notamment hélrophytique, ce qui en plus de l'accumulation de feuilles en provenance des arbres alentours, risque d'entraîner leur atterrissement. Ainsi, elles nécessiteront certainement un curage d'ici quelques années (pas avant 5 ans). Ce curage se fera en période de basse eau, c'est-à-dire à la fin de l'été, une fois que les Amphibiens auront accompli leur cycle de reproduction. Une partie de la mare ne sera pas curée afin de conserver une zone refuge, et ce qui facilitera aussi la recolonisation par la végétation.

Parallèlement, en contexte de milieu ouvert, le pourtour de la mare (les berges hautes notamment) devra faire l'objet d'un fauchage tardif avec exportation des produits de coupe. Ce fauchage pourra être réalisé de manière tournante à raison de la moitié des berges chaque année, sur un cycle de 2 ans, en fin d'été.

Autour des mares, on pourra installer un tas de pierre ou de bois mort (avec communication pédagogique autour) pour notamment accueillir les tritons pendant leur phase de vie terrestre.

Si un nombre suffisamment important de mare est créé, elles seront « connectées » entre elles sous réserve que les milieux les séparant soient franchissables (les espèces aquatiques et amphibies pourront se déplacer de l'une à l'autre), ce qui constituera une trame bleue « en pas japonais » sur l'ensemble du territoire communal.

Parmi les zones où la création de mares serait bénéfique, on peut citer le golf, les prairies du bel event, la zone de loisirs des Compagnons, le complexe sportif au centre de la commune, le bois des Compagnons, le bois de l'Archevêque et le bois du Cotillet.

Des mares en contexte forestier ou prairial attireraient des espèces différentes, ce qui augmenterait la richesse spécifique de la commune pour ces différents groupes

En outre, les mares forestières permettent de favoriser les espèces telles les Grenouilles rousse et agile, la Salamandre tachetée et certains Tritons.

On peut par ailleurs envisager une restauration de la mare du parc du village (agrandissement, recréusement, et aménagement des berges en pentes douces).

A noter que pour le bassin de la Vatine, la quantité de poissons présents dans la mare est défavorable au développement des odonates et des amphibiens. Pour autant, intervenir serait trop lourd sans garantie de résultats à long terme.

## 7. Enrichissement de la strate arbustive / réseau de haies

La commune de Mont-Saint-Aignan dispose de boisements et de zones prairiales. En revanche, la strate arbustive et les haies sont peu représentées. La création de haies dans les zones prairiales et assimilées est une mesure intéressante. Les fourrés arbustifs et les haies constituent des habitats et des lieux de nourrissage importants pour les oiseaux et les mammifères, notamment les chiroptères, ainsi que des corridors écologiques (trame verte) favorables au déplacement de ces espèces sur le territoire communal.

Cette mesure s'appliquerait en priorité aux zones « vertes » non naturelles (faculté, parcs type parc du village, complexe sportif, centre de loisirs des Compagnons...), zones herbeuses dans lesquelles les arbres sont bien présents, mais dépourvues de strate arbustive.

Le choix des essences doit se porter sur des espèces locales, adaptées au milieu, et si possibles à fruits comestibles (par les mammifères ou les oiseaux), ou mellifères (pour les insectes). On peut citer le Cornouiller mâle (*Cornus mas*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Eglantier (*Rosa canina*), la Bourdaine (*Franula alnus*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Néflier (*Mespilus germanica*) et le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*). A ces espèces arbustives, on peut ajouter le Merisier (*Prunus avium*), le Griottier (*Prunus cerasus*), le Pommier (*Malus sylvestris*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Chataignier (*Castanea sativa*), le Saule marsault (*Salix caprea*), le Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Lierre (*Hedera helix*), le Cassis (*Ribes nigrum*), le Groseillier (*Ribes rubrum*) et la Ronce (*Rubus sp.*).

Enfin, il convient d'éviter les espèces présentant un caractère invasif, même si certaines sont comestibles comme le Cerisier tardif (*Prunus serotina*).

## 8. Privilégier les espèces indigènes dans les parterres fleuris

Les parterres fleuris situés en ville, dans les pacs et le long de la voirie sont essentiellement constitués d'espèces ornementales exogènes. A moyen terme, on peut envisager de remplacer ces espèces par des espèces plus indigènes, et attractives pour les insectes (mellifères pour certaines).

Elles devront aussi être fertiles et non envahissantes.



Si des mélanges tout prêts ne sont pas choisis, voici quelques espèces qui pourraient convenir : la bourrache officinale (*Borago officinalis*), les Mélilots (*Melilotus sp.*), les Trèfles (*Trifolium sp.*), la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), l'Ail des ours (*Alium ursinum*), les Sauges (*Salvia sp.*), l'Epilobe en épi (*Epilobium angustifolium*), la Vipérine commune (*Echium vulgare*), la Molène bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*), les Chèvrefeuilles (*Lonicera sp.*), les Coquelicots (*Papaver sp.*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), les Mauves (*Malva sp.*), la Reine-des-Prés (*Filipendula ulmaria*), les Bruyères (*Erica sp.*), la Callune (*Calluna vulgaris*), les Centaurées (*Centaurea sp.*)...

## 9. Installation de nichoirs et de gîtes

Pour compenser le manque de cavités nécessaires à la reproduction d'oiseaux cavernicoles, des nichoirs pourront être posés sur le territoire communal, en particulier :

- des nichoirs à Mésanges dans tout type de milieu pourvu d'un minimum d'arbres ;
- des nichoirs semi-ouverts pour Rouges-gorges, Rouges-queues, Troglodytes, Gobe mouche gris (...) dans tout type de milieu pourvu d'un minimum d'arbres ;
- des nichoirs à Hirondelles et à Martinets en hauteur sur les bâtiments ;
- des nichoirs semi-ouverts à Faucon crécerelle et Chouette Effraie dans les zones prairiales et cultivées, en hauteur ;
- des nichoirs à Chouette chevêche dans les zones prairiales, notamment le verger des Compagnons ;
- des nichoirs à Chouette Hulotte dans les boisements et les grands parcs arborés.

Des gîtes à insectes pourront aussi être placées dans les espaces anthropisés, notamment les parcs et à proximité des parterres fleuris.

On peut également envisager la pose d'autres types de gîtes : pour les chiroptères, le hérisson, les Gliridés en particulier le Lérot...

Les nichoirs et les gîtes sont de très bons supports de communication sur la faune sauvage. Ils peuvent d'ailleurs être fabriqués par des habitants dans le cadre d'ateliers pédagogiques. Certains peuvent également être équipés de caméras afin de pouvoir suivre en temps réel la reproduction (particulièrement intéressant pour les rapaces).

## 10. Intégration de la trame noire

En plus d'être énergivores, les éclairages urbains de nuit (lampadaires, devantures...) sont néfastes à la faune nocturne, particulièrement sensible à la lumière (chiroptères, rapaces nocturnes, papillons de nuit...).

On pourrait envisager l'instauration de zones « noires » autour des boisements et du golf, ainsi que de corridors « noirs » facilitant le déplacement de ces espèces d'une zone de la commune à une autre.

Dans ces espaces, cela supposerait notamment l'arrêt des lampadaires et de l'éclairage des devantures de magasins la nuit.

Un travail de communication sera néanmoins à faire pour expliquer la démarche et sensibiliser les habitants.

## 11. Plan pédagogique

L'idée est de valoriser les richesses naturelles de la commune et d'y sensibiliser les habitants. Cela permettra notamment d'expliquer le bien-fondé de certaines actions pouvant être mal perçues par la population (conservation du bois mort, fauche tardive plutôt que tonte régulière, arrêt de l'éclairage nocturne...).

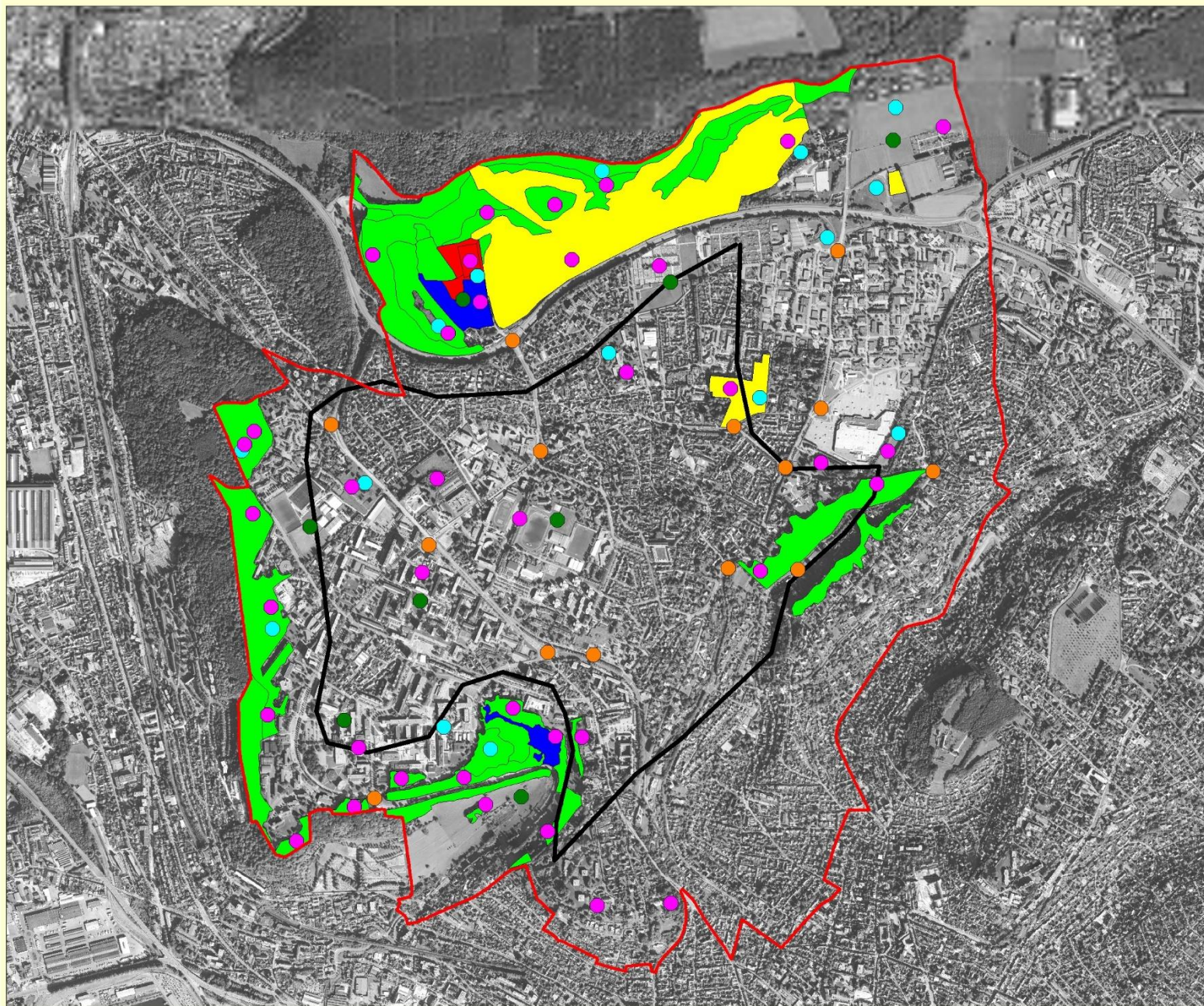
Certains habitants prendront davantage en compte la biodiversité dans leurs jardins ou sur leurs balcons : arrêt des pesticides, création de mares même de petite taille, limitation des espèces exogènes, fauche tardive de certaines zones refuges, installation de nichoirs... En outre, cela ne peut être que favorable à la densification et à l'amélioration des trames verte et bleue, *via* un complexe de « pas japonais ».

Des animations (diurnes et nocturnes) peuvent être organisées auprès des scolaires et du grand public. Des panneaux pédagogiques peuvent également être mis en place. La réhabilitation des sentiers botaniques au niveau du Cotillet est une action également très intéressante.

## Préconisations de gestion


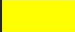







Atlas de la Biodiversité Communale - Année 2020

Commune de Mont-Saint-Aignan (76)



### Périmètre d'étude

— Contour de la commune

-  Conserver le bois mort dans les boisements
-  Favoriser une gestion par fauche tardive avec exportation
-  Maintien de la gestion actuelle
-  Pâturage extensif
-  Création de mares
-  Enrichissement de la strate arbustive / réseau de haies
-  Pose de nichoirs et de gîtes
-  Privilégier les espèces indigènes dans les parterres fleuris
-  Axe de la trame noire

0 450 m



Sources : BDOrtho 2015 ©, © IGN France  
Réalisation : © Cen N (A. Vergy), Mars 2021  
Reproduction interdite

## BIBLIOGRAPHIE

### **FLORE**

#### Détermination

BUCHET J., HOUSSET P., JOLY M., DOUVILLE C., LEVY W., DARDILLARC A., 2015 – Atlas de la flore sauvage de Haute-Normandie. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 696 p. Bailleul.

LAMBINON J., DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J., 2004 – Nouvelle flore de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines – 5<sup>ème</sup> édition – Edition du Jardin botanique national de Belgique, Meise, 1167 p.

RAMEAU J-C., MANSION D., DUME G. ET AL., 1989 – Flore forestière française - Guide écologique illustré - Plaines et collines - Tome 1 – Institut pour le développement forestier, 1785 p.

ROTHMALER – Exkursionsflora von Deutschland, Band 3 – Gefäßpflanzen : Atlasband – Spektrum Akademischer Verlag, 753p.

#### Nomenclature

BUCHET, J., HOUSSET, P., ET TOUSSAINT, B. (coord.), 2015. – Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4.2 – Décembre 2015. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique de Haute-Normandie. I-XXI ; 1-79.

#### Groupements végétaux

BISSARDON M., GUIBAL L. ET RAMEAU J-C., 1997 – Corine biotopes - version originale - Types d'habitats français – ENGREF, Nancy, 196 p.

CATTEAU, E. & DUHAMEL, F. (coord.), 2014. – Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 1 : analyse synsystématique. Version n°1/avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 50 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J., 2010. – Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.

COMMISSION EUROPEENNE - Direction Générale Environnement, 1999, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 15/2) – Commission Européenne, Bruxelles, 132 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS. Correspondances entre les classifications EUNIS et CORINE Biotopes. Habitats terrestres et d'eau douce. Version 1. MNHN-DIREVSPN, MEDDE, Paris, 43 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE – "Cahier d'Habitats" Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Documentation française, 7 tomes.

#### Protection et statuts

BUCHET, J., HOUSSET, P., et TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. – Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°3b –

avril 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique de Haute-Normandie. I-XX ; 1-77.

BUCHET J., HOUSSET P. & CATTEAU E. (coord.) – Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2c : évaluation patrimoniale des végétations de Haute-Normandie. Version n°1 / avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du Nord Ouest de la France. 32 p.

CSRPN HAUTE-NORMANDIE, 2009 – Inventaire ZNIEFF seconde génération – Listes des milieux et des espèces déterminantes de ZNIEFF en Haute-Normandie – 48 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE – "Cahier d'Habitats" Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Documentation française, 7 tomes.

## **FAUNE**

### Détermination

#### **Entomofaune :**

BELLMANN H. & LUQUET G., 1995. – Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale. Lausanne (Suisse) : Delachaux et Niestlé, 383 p.

BONNET F-R., 1995. – CD-audio Guide sonore des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale. Lausanne - Paris : Delachaux et Niestlé.

CHOPARD L., 1951. – Faune de France N° 56. Orthoptéroïdes. Paul Lechevalier éditeur, Paris.

DARDENNE B. & DROUET E., 1993. – Contribution à l'inventaire des Lépidoptères de la Seine-Maritime et de l'Eure – Année 1991 (Insecta, Lepidoptera). *Actes du Muséum de Rouen*, n°2 : p.155-225.

DEFAUT B. 1999a. – La détermination des Orthoptères de France. – n°hors-série de Matériaux entomocénétiques édit., Bédeilhac, 83 p.

DEFAUT B. 1999b. – Synopsis des Orthoptères de France. (deuxième édition, révisée et augmentée) – n°hors-série de Matériaux entomocénétiques édit., Bédeilhac, 87 p.

[DIJKSTRA K.-D.B., LEWINGTON R., 2007. – Guide des libellules de France et d'Europe, Ed. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 320 p.](#)

LAFRANCHIS T., 2000. – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Mèze : édition Biotope, Collection Parthénope, 448 p.

LERAUT P., 1997. – Liste systématique et synonymique des lépidoptères de France, Belgique et Corse (deuxième édition). Paris, supplément à Alexanor, 526 p.

TOLMAN T. & LEWINTON R., 1999. – Guide des Papillons d'Europe et d'Afrique du Nord, Ed. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 320 p.

WARING P. & TOWNSEND M., 2004. – Field Guide to the Moths of Great Britain and Ireland, British Wildlife Publishing, 424 p.

#### **Herpétofaune :**

MATZ G. & WEBER D., 1999 – Guide des amphibiens et des reptiles d'Europe – les 173 espèces européennes. Edit Delachaux & Niestlé, Lausanne – Paris, 292p. ill.

VACHER J.-P. & GENIEZ M. (COORDS), 2010 – Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse – Collection Parthenope, éd. Biotope, Mèze, 544p.

### **Avifaune :**

DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2000 – Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine – Ed. Nathan, Paris, 397p.

JARRY G & TEATHMAN-BERTHELOT D., 1994 – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989. Ed Société ornithologique de France, Paris, 776p.

JONSSON L., 1994 – Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient – Ed. Nathan, Paris, 559 p.

SVENSSON L. et al., 1999 – Le guide ornitho – Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 399p.

### Protection et statuts

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H., 1997 – Statut de la Faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques – Col. Patrimoines Naturels, vol. 24, Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.

### **Entomofaune :**

CSRPN Haute-Normandie, 2009. – Inventaire ZNIEFF seconde génération – Listes des milieux et des espèces déterminants de ZNIEFF en Haute-Normandie, 48 p.

DARDENNE B. & SAUVAGERE M., 1999. – Indices de rareté des Lépidoptères de Haute-Normandie, Association Entomologique d'Évreux, 19 p.

LORTHIOIS M. (coord.), - 2014. Catalogue des Rhopalocères et zygènes de Haute-Normandie. Version 1 - 2014. Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, avec le soutien de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie.

SARDET E. & DEFAUT B. (coord.), 2004. – Les Orthoptères menacés en France, Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques – *Matériaux orthoptériques et entomocénétiques*, 9 : 125-137p.

SIMON A. & STALLEGGER P. 2013. Liste rouge des Orthoptères (et espèces proches) de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. 7 p.

### **Herpétofaune :**

BARRIOZ M. (coord.) 2014 – Listes rouges des Amphibiens et des Reptiles de Normandie, régions Basse-Normandie et haute-Normandie, UR CPIE BN, OBHEN. Commanditaires : OBHN, DREAL BN & Agence de l'Eau Seine Normandie.

### **Avifaune :**

BURFIELD I. & VAN BOMMEL F., 2004 – Birds in Europe. Population estimates, trends and conservation status – BirdLife International, 374p.

LERY R. & MALVAUD F. / LPO, 2005 – Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie – AREHN, Rouen, 484p.

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX, 2011 – Guide de l'évaluation en Haute-Normandie – Liste Rouge des Oiseaux de Haute-normandie validée par le CSRPN.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France : listes rouges et recherche de priorités, populations, tendances, menaces, conservation – Société d'Etudes Ornithologiques de France, LPO, Paris, 560 p.

MALVAUD F., 2007 – Guide de l'évaluation en Haute-Normandie – LPO Haute-Normandie, 9p.

### **Mammofaune :**

CSRPN Haute-Normandie, 2009. – Inventaire ZNIEFF seconde génération – Listes des milieux et des espèces déterminants de ZNIEFF en Haute-Normandie, 48 p.

GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND (RIDEAU C., LÉBOULANGER F. & LUTZ S.), 2013 – Catalogue des Mammifères de Haute-Normandie.

GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND, 2004 – Les Mammifères Sauvages de Normandie : Statut et répartition – Nouv. Ed. revue et augmentée, GMN, 306p.

## GESTION

BEAMAN M. & MADGE S., 1998 – GUIDE encyclopédique des oiseaux du paléarctique occidental – Ed. Nathan, Paris, 872p.

COLLINGE S. & FORMAN R., 1998. – A conceptual model of land conversion processes : predictions and evidence from a microlandscape experiment with grassland insects ; OIKOS 82, Copenhagen, p. 66-84.

DEMERGES D., 2002. – Proposition de mise place d'une méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères et Zygaenidae dans les Réserves Naturelles de France – Adaptation du *British Butterfly Monitoring Scheme (BMS)*, OPIE-LR, Réserves Naturelles de France édit., Quétigny, 34 p.

DUPONT P. & LUMARET J-P., 1997. – Intégration des invertébrés continentaux dans la gestion et la conservation des espaces naturels : Analyse bibliographique et propositions. RNF, 258 p.

DUPONT P., 2000. – Programme de restauration pour la conservation des Lépidoptères diurnes, Première phase 2001-2004. OPIE, 188 p.

DUPONT P., 2002. – Typologie des habitats pour les Lépidoptères Rhopalocères, correspondance avec les typologies du Prodrome de la Végétation Française, CORINE Biotopes, EUNIS et Directive Habitats Faune-Flore. OPIE, 157 p.

FLEURANCE G., DUNCAN P., FARRUGIA A., DUMONT B., LECOMTE T., 2011 – Impact du pâturage équin sur la diversité floristique et faunistique des milieux pâturés - fourrages, 207, 189-199.

LAINE M., 1976. – Macrolépidoptères de Normandie, Tome 1 : Rhopalocères – Etudes écologique et géonémique ; *Annales du Muséum du Havre*, fascicule 4, Edit. Muséum du Havre, 32 p.

LECOMTE T. & LE NEVEU C., 1993. – "Insectes floricoles et déprise agricole : application à la gestion des Réserves Naturelles du marais Vernier (Eure, France)." in Inventaire et Cartographie des Invertébrés comme Contribution à la gestion des Milieux Naturels Français, Collections Patrimoines Naturels, 13 : 118-123. Secrétariat Faune - Flore, Paris.

LECOMTE T., LE NEVEU C., NICAISE L. & VALOT E., 1995. – Gestion écologique par le pâturage : expérience des réserves naturelles – Ministère de l'Environnement, Atelier Technique des Espaces Naturels, 76 p.

LEVY, V. & al., 2011 - Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France, 20 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Conservatoire Botanique National de Bailleul. 88p. Bailleul.

MULLER S. (Coord.), 2004 – Plantes invasives de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 168 p. (Patrimoines naturels, 62).

## ANNEXES

**Annexe 1** : Flore vasculaire observée historiquement à Mont-Saint-Aignan (source : Conservatoire Botanique National de Bailleul)

**Annexe 2** : Protocole STERF abrégé, par le Muséum d'Histoire Naturelle

**Annexe 3** : Protocole STELI

**Annexe 4** : Protocole d'inventaire et d'analyse ornithologique

**Annexe 5** : Méthodologie Barataud, pour l'inventaire des chiroptères

**Annexe 6** : Liste alphabétique des espèces d'oiseaux

---



**Annexe 1 : Flore vasculaire observée historiquement à Mont-Saint-Aignan  
(source : Conservatoire Botanique National de Bailleul)**

Taxon	Date première observation	Date dernière observation
<i>Acaulon muticum</i> (Hedw.) Müll.Hal.	1864	1864
<i>Acer campestre</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	18042007	18042007
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Actaea spicata</i> L., 1753	1816	1816
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i> L., 1753	7092007	21072014
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	7092007	7092007
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	18042007	7092007
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	18042007	18042007
<i>Allium vineale</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	18042007	18042007
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	7092007	7092007
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn., 1791	1816	1864
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Aquilegia vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> L., 1753	1816	7092007
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	7092007	7092007
<i>Argentina anserina</i> subsp. <i>anserina</i> (L.) Rydb., 1899	7092007	7092007
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	7092007	7092007
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	7092007	30092016
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	18042007	7092007
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	1864	1864
<i>Asplenium ruta-muraria</i> subsp. <i>ruta-muraria</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Avenella flexuosa</i> subsp. <i>flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	7092007	7092007
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	1816	1816
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	7092007	26042016
<i>Brachypodium rupestre</i> subsp. <i>rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	7092007	7092007
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	7092007	7092007
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	7092007	7092007
<i>Calamagrostis epigejos</i> subsp. <i>epigejos</i> (L.) Roth, 1788	7092007	7092007
<i>Callitriche</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Campanula rotundifolia</i> subsp. <i>rotundifolia</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	7092007	7092007
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	23042010	26042016
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i> Schreb., 1771	7092007	7092007
<i>Carex hirta</i> L., 1753	30092016	30092016
<i>Carex sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> Huds., 1762	18042007	7092007
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	7092007	7092007
<i>Centaurea gr. jacea</i>	7092007	26042016
<i>Centaurea scabiosa</i> subsp. <i>scabiosa</i> L., 1753	7092007	7092007

Taxon	Date première observation	Date dernière observation
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	7092007	21072014
<i>Chaenorrhinum minus</i> subsp. <i>minus</i> (L.) Lange, 1870	7092007	24072014
<i>Chelidonium majus</i> subsp. <i>majus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	18042007	7092007
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	1816	1816
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	7092007	7092007
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Clinopodium vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	7092007	7092007
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	7092007	7092007
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	7092007	21072014
<i>Crepis</i> L., 1753	21072014	21072014
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	7092007	7092007
<i>Cuscuta epithymum</i> subsp. <i>epithymum</i> (L.) L., 1774	1816	1816
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton, 1789	18042007	18042007
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	7092007	7092007
<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh., 1805	1864	1864
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	7092007	7092007
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	1816	1816
<i>Daucus carota</i> var. <i>carota</i>	7092007	7092007
<i>Delphinium consolida</i> L., 1753	1816	1816
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	1816	23072018
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	7092007	7092007
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	7092007	7092007
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	7092007	7092007
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	7092007	7092007
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	7092007	7092007
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	26042016	26042016
<i>Elytrigia repens</i> subsp. <i>repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	7092007	7092007
<i>Ephemerum serratum</i> (Hedw.) Hampe	1864	1864
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Epilobium montanum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	7092007	21072014
<i>Epipactis helleborine</i> subsp. <i>helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	7092007	7092007
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>amygdaloides</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	7092007	24072014
<i>Euphorbia helioscopia</i> subsp. <i>helioscopia</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Euphorbia peplus</i> var. <i>peplus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	7092007	30092016
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	7092007	7092007
<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	26042016	26042016
<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>fertilis</i> (A.R.Clapham ex Laegaard) Stace, 2009	18042007	18042007

Taxon	Date première observation	Date dernière observation
<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>verna</i> Huds., 1762	18042007	18042007
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	18042007	18042007
<i>Frangula alnus</i> subsp. <i>alnus</i> Mill., 1768	7092007	7092007
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	1864	1864
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	7092007	7092007
<i>Galium aparine</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Galium aparine</i> subsp. <i>aparine</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Galium gr. mollugo</i>	7092007	7092007
<i>Gentianella campestris</i> (L.) Börner, 1912	1816	1816
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	1816	1816
<i>Geranium molle</i> L., 1753	1816	1816
<i>Geranium pratense</i> L., 1753	2062020	2062020
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	1816	1816
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Hedera gr. helix</i>	7092007	7092007
<i>Hedera helix</i> L., 1753	26042016	30092016
<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i> L., 1753	26042016	30092016
<i>Heracleum sphondylium</i> var. <i>sphondylium</i>	7092007	7092007
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	1816	1816
<i>Holcus lanatus</i> subsp. <i>lanatus</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Holcus mollis</i> subsp. <i>mollis</i> L., 1759	7092007	7092007
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>murinum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Huperzia selago</i> subsp. <i>selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	1792	1817
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	18042007	7092007
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	1865	1865
<i>Hypericum maculatum</i> subsp. <i>obtusiusculum</i> (Tourlet) Hayek, 1912	7092007	7092007
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	1816	7092007
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Jacobaea erucifolia</i> subsp. <i>erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	7092007	7092007
<i>Jacobaea vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> Gaertn., 1791	7092007	30092016
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Kickxia elatine</i> subsp. <i>elatine</i> (L.) Dumort., 1827	24072014	24072014
<i>Kindbergia praelonga</i> (Hedw.) Ochyra	1864	1864
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	7092007	7092007
<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	7092007	7092007
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	7092007	7092007
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>montanum</i> (Pers.) Hayek, 1929	7092007	7092007
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	1816	1816
<i>Lemna minor</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	30092016	30092016

Taxon	Date première observation	Date dernière observation
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	7092007	7092007
<i>Leucanthemum</i> gr. <i>vulgare</i>	7092007	27052016
<i>Libanotis pyrenaica</i> (L.) O.Schwarz, 1949	1816	7092007
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	1816	7092007
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	7092007	7092007
<i>Linum catharticum</i> var. <i>catharticum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	7092007	7092007
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	1816	26042016
<i>Lonicera periclymenum</i> subsp. <i>periclymenum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Luzula campestris</i> subsp. <i>campestris</i> (L.) DC., 1805	1816	7092007
<i>Lycopodium clavatum</i> subsp. <i>clavatum</i> L., 1753	1864	1894
<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	7092007	7092007
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	1865	26042016
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	7092007	7092007
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Medicago lupulina</i> var. <i>lupulina</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	1816	1816
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	1816	7092007
<i>Microbryum starckeanum</i> (Hedw.) R.H.Zander, 1993	1864	1864
<i>Milium effusum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	7092007	24072014
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	7092007	7092007
<i>Myosotis dubia</i> Arrond., 1869	52010	52010
<i>Myosurus minimus</i> L., 1753	1816	1816
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Oxybasis rubra</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	7092007	7092007
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	7092007	7092007
<i>Pedicularis sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> L., 1753	1816	1816
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	30092016	30092016
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	7092007	7092007
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	7092007	7092007
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	1865	1865
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	21072014	26042016
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	7092007	26042016
<i>Pimpinella saxifraga</i> subsp. <i>saxifraga</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Plagiothecium curvifolium</i> Schlieph. ex Limpr.	1988	1988
<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Plantago major</i> subsp. <i>major</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Poa annua</i> subsp. <i>annua</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Poa compressa</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Dumort., 1824	7092007	7092007
<i>Poa trivialis</i> subsp. <i>trivialis</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	18042007	7092007
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Populus tremula</i> L., 1753	7092007	7092007

Taxon	Date première observation	Date dernière observation
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	7092007	7092007
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	18042007	7092007
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	7092007	21072014
<i>Prunus avium</i> var. <i>avium</i> (L.) L., 1755	7092007	7092007
<i>Prunus domestica</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	18042007	7092007
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Pseudephemerum nitidum</i> (Hedw.) Loeske	1864	1864
<i>Pseudofumaria lutea</i> (L.) Borkh., 1797	7092007	7092007
<i>Pseudorchis albida</i> (L.) Á.Löve & D.Löve, 1969	1816	1894
<i>Pteridium aquilinum</i> subsp. <i>aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	7092007	7092007
<i>Quercus petraea</i> subsp. <i>petraea</i> Liebl., 1784	7092007	7092007
<i>Quercus robur</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	1816	1816
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	1102019	1102019
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	7092007	7092007
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	1062020	1062020
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	1816	1816
<i>Rosa canina</i> agr.	7092007	7092007
<i>Rubus</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Rumex acetosa</i> subsp. <i>acetosa</i> L., 1753	7092007	21072014
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	7092007	7092007
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Salix caprea</i> L., 1753	26042016	30092016
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	1816	1816
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub, 1998	7092007	7092007
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i> (L.) Moench, 1794	1816	1816
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sedum acre</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sedum album</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sison segetum</i> L., 1753	1816	1816
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Solidago virgaurea</i> subsp. <i>virgaurea</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sonchus arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>asper</i> (L.) Hill, 1769	7092007	7092007
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Sorbus aucuparia</i> subsp. <i>aucuparia</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr., 1840	1816	1816
<i>Spergula segetalis</i> (L.) Vill., 1789	1864	1864
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	7092007	7092007

Taxon	Date première observation	Date dernière observation
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	1865	7092007
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	7092007	7092007
<i>Symphytum officinale</i> subsp. <i>officinale</i> L., 1753	1926	7092007
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip., 1844	7092007	7092007
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	26042016	26042016
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	7092007	21072014
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	1816	1816
<i>Torilis japonica</i> subsp. <i>japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	7092007	7092007
<i>Trifolium micranthum</i> Viv., 1824	1816	1816
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Trifolium repens</i> var. <i>repens</i> L., 1753	7092007	21072014
<i>Trigonella altissima</i> (Thuill.) Coulot & Rabaute, 2013	7092007	7092007
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	1816	7092007
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	7092007	26042016
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	7092007	7092007
<i>Urtica dioica</i> subsp. <i>dioica</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	1875	1875
<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>repens</i> (Host) O.Bolòs & Vigo, 1983	7092007	7092007
<i>Verbascum phlomoides</i> L., 1753	19082019	19082019
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	1816	26042016
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	18042007	18042007
<i>Veronica montana</i> L., 1755	1816	1816
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	7092007	7092007
<i>Veronica polita</i> Fr., 1819	7092007	7092007
<i>Veronica sublobata</i> M.Fisch., 1967	18042007	18042007
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Vinca minor</i> L., 1753	18042007	7092007
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	1816	1816
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	7092007	7092007
<i>Viscum album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	7092007	7092007
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	1816	1816

## Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) Protocole national Avril 2010

MNHN, Département. Ecologie et Gestion de la Biodiversité,  
55 rue Buffon, 75005 – Paris  
sterf@mnhn.fr

Le présent document est une version abrégée du document « Protocole », téléchargeable sur le site du STERF (<http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/spip.php?rubrique4>).

Le protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) s'intègre dans le cadre plus général de l'observatoire de biodiversité Vigie-Nature, un programme piloté par le département d'Ecologie du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Son objectif est de quantifier l'évolution temporelle des populations de rhopalocères (papillons de jour) de France. Il s'agit donc d'un projet à long terme et à vocation nationale.

### Sélection des sites

Deux possibilités :

- Sites tirés au sort, pour que les résultats soient représentatifs de la distribution et l'évolution temporelle des papillons commun sur l'ensemble du territoire. Ces sites sont choisis au hasard dans un rayon de 10 km autour de la commune désignée par l'observateur.
- Sites librement choisis par l'observateur, souvent pour leur forte valeur patrimoniale, ou pour d'autres raisons personnelles (sites déjà visités dans le cadre d'autres activités ...).

### Définition et choix des transects

A l'intérieur de chaque site (carré de 2 x 2 km), l'observateur définit librement 5 à 10 (15) petits transects (ou parcours) d'une longueur telle qu'il faille environ 10 ( $\pm$  1) minutes pour compter les papillons présents lors du pic d'abondance (soit en général au début ou en milieu d'été). La longueur de chaque transect se situe entre 50 et 500 m suivant les habitats : transects plus courts dans les habitats présumés riches (par exemple pelouses calcaires). Les transects seront contigus ou disjoints, leur tracé transcrit précisément sur une carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>. Ils doivent être dans des habitats aussi homogènes que possible, sauf dans le cas des lisières (habitat différent à gauche et à droite du parcours). La longueur de chaque transect sera constante à chaque visite, et mesurée a posteriori sur la carte ou sur le site [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr). Elle pourra cependant être ajustée au cours des premières visites. En pratique, il est préférable de faire des transects relativement courts (100 à 250 m est souvent le plus adapté) et nombreux, plutôt que longs et peu nombreux, car cela évite de dépasser la durée de 10 minutes en période d'abondance maximale et permet de documenter un nombre maximum d'habitats.

La localisation de chaque transect est laissée à l'appréciation de chaque observateur. Cependant, dans les sites tirés au sort situés dans des régions à dominante agricole (plus de 50% de la surface en monoculture annuelle, par exemple céréales, betterave, colza), trois transects devront être en bord de cultures.

Chaque transect ne sera parcouru qu'une seule fois par visite et dans un seul sens. Les mêmes transects seront systématiquement parcourus lors de chaque visite et toujours en 10 minutes.

Le choix des transects devra être fait avant le début de la première saison de comptage, par exemple au mois d'avril, lors d'une visite préliminaire du site. A cette occasion, la description des habitats traversés et la longueur de chaque transect seront relevées et saisies sur la fiche de saisie. Les coordonnées du milieu de chaque transect seront obtenues soit par GPS, soit sur le site de l'IGN ([www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)). Si possible, la localisation de chaque transect sera reportée sur une copie de carte IGN au 25000<sup>e</sup> (également disponible sur geoportail) qui sera transmise au coordinateur. La description des habitats ne sera faite que la première année, à moins d'un fort changement du milieu (coupe à blanc par exemple).

### **Espèces suivies**

Seront pris en compte tous les rhopalocères dont les adultes sont facilement reconnaissables à distance, sans qu'il y ait de nécessité de les capturer pour la détermination (l'observateur étant libre de contrôler au besoin un exemplaire jugé douteux pour confirmer sa détermination). Ce choix est nécessaire pour que les transects soient parcourus en un temps fixe et que les identifications soient certaines. Si l'identification au niveau de l'espèce n'est pas possible (compétence de l'observateur ou mauvaises conditions d'observation), certaines espèces peuvent être regroupées pour les comptages (les regroupements possibles sont indiqués dans la liste des espèces). Les observateurs parvenant à identifier chacune des espèces regroupées pourront reporter ces espèces séparément. Pour certaines espèces (lycènes bleus, par exemple), seuls les mâles peuvent être identifiables au niveau de l'espèce ; les femelles, trop ressemblantes, seront alors rassemblées par groupes d'espèces.

### **Types d'habitats**

Les types d'habitats sont caractérisés par chaque observateur au début de l'étude, en utilisant le document « classification des habitats ». Les quatre subdivisions successives permettent de définir chaque habitat en utilisant quatre caractères alphanumériques.

Par exemple :

- Une pelouse calcaire avec quelques prunelliers et genévriers en réserve naturelle : Ca4a
  - Un jardin de banlieue composé de parterres et de balconnières : Ea2c
  - Une clairière de forêt mixte (surtout feuillus) peu exploitée : Ab3b.
-



Dans le cas particulier des lisières (habitats différents de chaque côté de l'axe du transect (par exemple : pelouse à gauche et forêt à droite), il faut décrire séparément les deux habitats en contact.

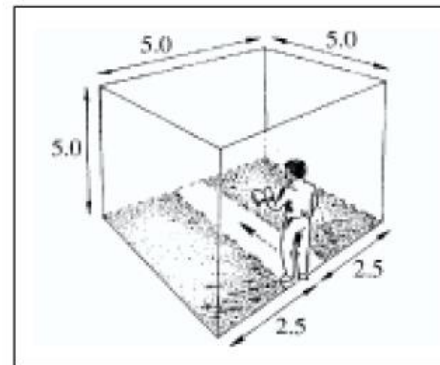
### Conditions météorologiques requises

Le transect doit être parcouru entre 10 et 18 heures dans les conditions météorologiques suivantes :

- Présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75 % et sans pluie ;
- Vent inférieur à 30 km/h (5 Beaufort - les petites branches se plient, les poussières s'envolent), sauf dans les régions habituellement très venteuses (bords de mer, basse vallée du Rhône) où cette limite est portée à 50 km/h, soit 6 Beaufort (on entend siffler le vent) ;
- Température d'au moins 13°C si le temps est ensoleillé ou faiblement nuageux (soleil ou quelques nuage) ou d'au moins 17°C si le temps est nuageux (10 à 50% de couverture).

### Parcours des transects et comptages

Chaque transect sera parcouru en 10 minutes ( $\pm$  1 minute), l'observateur étant à la limite postérieure d'une boîte virtuelle de 5 m de côté avançant avec lui. Il identifie et compte tous les papillons présents dans cette boîte, et note ses observations sur la fiche de terrain fournie. Les papillons identifiés en-dehors de la boîte ne sont pas comptés, mais leur présence indiquée par l'inscription d'un P (pour présent) dans la fiche.



Dans le cas d'individus isolés d'espèces non identifiées « dans la boîte », il est possible d'arrêter le décompte du temps du transect, de capturer l'exemplaire et de l'identifier. Ensuite seulement, on reprend le décompte du temps et le comptage des papillons sur le transect.

Dans le cas de forte abondance d'espèces non identifiables, il faut les compter au niveau du groupe d'espèces et finir le transect. A la fin du transect, nous encourageons les observateurs à revenir capturer un échantillon d'individus, et identifier le pourcentage de chaque espèce en mélange. A partir de ces pourcentages, les comptages des individus non-identifiés sont redistribués entre les différentes espèces identifiées.

### Utilisation de la fiche de terrain

Pour chaque observation d'une nouvelle espèce au cours d'une visite, noter d'abord son nom dans la colonne de gauche et, en regard, le numéro du transect où l'observation est effectuée, autant de fois que l'espèce est observée. Par exemple, sept *Colias crocea* vus sur le transect 1 puis 4 sur le transect 2 donneront lieu à l'inscription de sept chiffres 1 puis de

4 chiffres 2 sur la ligne notée *C. crocea*. Si l'espèce est observée en-dehors de la boîte, noter « P ». Cette façon de noter facilite ensuite la saisie sur le fichier excel.

### **Nombre de visites**

Nous recommandons fortement d'effectuer au moins quatre visites par an, soit une visite par mois en mai, juin, juillet et août. Les visites doivent être espacées d'au moins 15 jours. En cas d'absence prolongée (par exemple vacances), prévoir une visite juste avant et une juste après l'absence, afin de ne pas trop s'éloigner d'une fréquence de visite mensuelle. **Cela étant, si vos impératifs personnels ou les conditions météorologiques vous empêchent de réaliser ces quatre visites, vous pouvez en faire moins : il est préférable de faire peu de visites que pas du tout !**

Des visites supplémentaires sont encouragées pour couvrir le début et la fin de saison : avril et septembre surtout, dans l'ensemble de la France. Les comptages en mars et octobre concernent plutôt les régions méridionales, où des comptages hivernaux sont aussi envisageables. Dans la mesure du possible, les visites mensuelles supplémentaires effectuées lors la première année seront reconduites les années ultérieures.

Au-delà de 8 visites entre mars et octobre, et sauf comptages hivernaux dans le Midi méditerranéen, il est préférable de multiplier les sites suivis plutôt que de sur-échantillonner un seul site.

### **Saisie**

Les données seront saisies en format Excel, en utilisant le formulaire de saisie joint, ou à défaut seront transcrites sur un tableau informatique et envoyées à Luc Manil ([sterf.manil@free.fr](mailto:sterf.manil@free.fr)) au plus tard fin novembre de l'année en cours.

### **Durée de l'étude**

Cette étude devrait se poursuivre de nombreuses années pour pouvoir détecter des tendances. Nous encourageons donc les observateurs à envisager des suivis sur plusieurs années.

Toutefois même les suivis de site sur seulement deux années consécutives seront exploités.

---

## Annexe 3 : Protocole STELI

### Qui peut participer ?

Les naturalistes et gestionnaires opérant en France métropolitaine qu'ils soient individuels, associatifs ou professionnels. Il n'est pas exigé une connaissance parfaite des odonates pour pouvoir participer à ce projet.

### Espèces suivies :

Toutes les espèces de libellules sont concernées. Trois niveaux de détermination sont proposés, à savoir deux niveaux de regroupement d'espèces (Libellules rouges ou Sympetrum rouge-pattes noires) et le niveau d'identification à l'espèce. Évidemment le niveau de détermination recommandé est l'espèce.

### Où?

Le périmètre du site de suivi est choisi par l'observateur ou préconisé par l'animateur régional du STELI.

### Quand ?

L'observateur choisira une, deux ou trois sessions de relevés qu'il renouvellera chaque année dans la mesure du possible :

- ✓ 3 inventaires avant le 15 juin ;
- ✓ et/ou 3 inventaires entre le 16 juin et le 31er juillet ;
- ✓ et/ou 3 inventaires après le 1er aout ;
- ✓ un intervalle de trois semaines maximum entre chaque relevé est recommandé.

### Comment ?

Les observateurs réaliseront une liste d'espèces d'odonates, (au plus proche de l'exhaustif) présentes sur le site défini par l'observateur à chaque passage. Le temps de passage sur le site doit être au minimum de 30 minutes afin d'obtenir un relevé aussi complet que possible. Le principe est de réaliser une prospection globalement identique à chaque passage.

### Fondateurs :

Muséum national d'Histoire naturelle  
Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN-NPC)  
Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)  
Société française d'odonatologie (SFO)

---

## Annexe 4 : Protocole d'inventaire et d'analyse ornithologique

### **Période de l'inventaire**

La méthode (LPO Normandie, 2019) consiste à parcourir à pied l'ensemble des milieux et à reconnaître les espèces à la vue (à l'aide de jumelles et d'une longue-vue) et/ou au chant. Les espèces sont prises en compte lorsqu'elles se situent à une distance maximale de 100 m par rapport à la zone inventoriée.

Sur l'année huit passages ont été programmés :

- ✓ trois au printemps pour le suivi de la reproduction :
  - 1 du 15 mars au 30 avril ;
  - 1 du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin ;
  - 1 du 16 juin au 31 juillet ;
- ✓ pour la période d'hivernage un passage par mois est prévu :
  - 1 en décembre ;
  - 1 en janvier ;
- ✓ le reste de l'année (pour le suivi des espèces en migration) un passage tous les deux mois est programmé :
  - 1 en août / septembre ;
  - 1 en octobre / novembre ;
  - 1 en février.

Chaque passage commence environ 30 minutes à 1 heure après le lever civil du soleil, c'est-à-dire au moment où le soleil passe au niveau de la ligne de 6 degrés sous l'horizon, ce qui correspond sur le terrain au lever réel du jour. Ce moment est évité afin de ne pas prendre en compte le chorus matinal qui est une période très importante de chant des oiseaux, ce qui amènerait à surestimer les espèces utilisant effectivement la zone.

Pour les sorties nocturnes ou la recherche d'espèces particulières comme les pics par exemple, la méthode de la repasse est pratiquée. Elle consiste à lancer avec un ampli le chant des espèces recherchées, de manière à provoquer la réponse des mâles en défense de territoire. Cette méthode est à pratiquer avec de grandes précautions pour ne pas déranger les oiseaux en période de reproduction. Au cours de l'étude, cette méthode a été utilisée lors des prospections chiroptères (entre les points d'écoute).

### **Indices d'évaluation des espèces**

La LPO Haute-Normandie a mis au point, il y a presque 15 ans une méthode d'évaluation des sites d'un point de vue ornithologique, basée sur un référentiel de 72 carrés échantillons (utilisés pour l'établissement de l'Atlas régional de l'ancienne Haute-Normandie), qui repose sur 5 concepts écologiques étudiés sur deux périodes distinctes (celle des oiseaux nicheurs et celle des oiseaux en période internuptiale) :

- ✓ intérêt patrimonial ;
  - ✓ diversité ;
  - ✓ densité ;
  - ✓ intérêt spécifique.
-

Le classement se fait sur une échelle indiciaire de valeur 1 à 5, respectivement du plus fort au plus faible : 5 : Très fort ; 4 : Fort ; 3 : Assez fort ; 2 : Moyen ; 1 : Faible.

La surface des sites inventoriés pour la création du référentiel régional est de 1 km<sup>2</sup>. Dans le cas de cette étude la surface étudiée est très largement supérieure (2,72 km<sup>2</sup>) et comprend une forte proportion de milieux agricoles. Les indices calculés seront à analyser avec précaution. Ils garderont cependant une signification écologique forte et permettront de situer le site de Malleville dans le paysage ornithologique régional.

### **Période de reproduction (4 indices)**

#### **INTERET PATRIMONIAL**

Cet indice permet d'évaluer la rareté des espèces nicheuses en fonction de leur statut régional (CSRPN Haute-Normandie, version 1 - 2010.).

⇒ **Cet indice peut être calculé quelle que soit la superficie du site.**

#### **DIVERSITE**

La diversité correspond au nombre d'espèces nicheuses différentes se reproduisant sur un site. C'est un élément important d'analyse de la valeur d'un site.

⇒ **Le calcul de cet indice suppose d'avoir prospecté un km<sup>2</sup>.**

#### **DENSITE**

C'est le nombre minimum de couples d'oiseaux nicheurs sur la superficie de l'échantillon. Cet indice caractérise la capacité d'accueil de la zone.

⇒ **Le calcul de cet indice suppose d'avoir prospecté un km<sup>2</sup>.**

#### **INTERET SPECIFIQUE**

Un site peut présenter un intérêt patrimonial, une diversité ou une densité faibles, mais présenter une densité forte pour une ou plusieurs espèces. Il s'agit de mettre en rapport les espaces d'1 km<sup>2</sup> étudiés où une espèce dépasse 5 ou 10 couples, avec la situation de l'espèce sur les 72 sites échantillons de référence.

⇒ **Le calcul de cet indice suppose d'avoir prospecté un km<sup>2</sup>.**

### **Période internuptiale**

Évaluer un site en période internuptiale (qui couvre l'hivernage, mais aussi les deux passages migratoires pré et post nuptiaux) pose plus de problèmes, car les espèces ne sont pas fixes sur le site (elles se déplacent énormément et ne stationnent parfois que quelques jours voire quelques heures) et le nombre de jours passés en prospection change donc complètement l'évaluation.

#### **INTERET PATRIMONIAL**

Pour calculer cet indice qui, comme en période de reproduction, permet d'évaluer la rareté des espèces qui fréquentent le site, sont pris en compte la notion de régularité (présence pendant 2 années sur 5), les statuts européen et français ainsi que le statut régional.

⇒ **Cet indice peut être calculé quelle que soit la superficie du site.**

---

### **DIVERSITE**

La diversité correspond au nombre d'espèces différentes vues sur le site en 3 passages d'une demi-journée de prospection.

⇒ **Le calcul de cet indice suppose d'avoir prospecté un km<sup>2</sup>.**

### **DENSITE**

C'est le nombre maximum d'individus vus lors des trois passages d'une demi-journée de prospection.

⇒ **Le calcul de cet indice suppose d'avoir prospecté un km<sup>2</sup>.**

### **INTERET SPECIFIQUE**

Pour la saison internuptiale, le calcul de cet indice s'appuie sur l'existence de seuils internationaux, nationaux et régionaux

⇒ **Cet indice peut être calculé quelle que soit la superficie du site.**

---

## Annexe 5 : Méthodologie Barataud, pour l'inventaire des chiroptères

### **\*/ Principe général**

Toutes les chauves-souris d'Europe évoluent dans leur environnement à l'aide de l'écholocation. Le principe d'émission d'un son ou cri qui se réverbère sur les surfaces environnant le point d'origine, et l'analyse des échos de ce son par le cerveau de l'animal est connu chez les chiroptères depuis 1938 (ARTHUR and LEMAIRE, 2010).

Fort de cette connaissance et du développement des appareils permettant de transcrire ces sons, une équipe de recherche débuta un important travail en 1988, d'enregistrement sur l'ensemble des espèces métropolitaines. Ce travail a permis d'aboutir à une clef de détermination. La transcription des ultrasons émis par les chiroptères est dépendante d'un grand nombre de paramètres abiotiques (température, hygrométrie,...) et comportementaux. En effet, en fonction de l'activité de l'individu concerné, du milieu dans lequel il évolue, les émissions de ce dernier peuvent varier. La méthodologie ici employée tend à lisser ces phénomènes et à limiter grandement ces biais.

### **\*/ Matériel**

Les prospections ont été réalisées par écoute ultrasonore, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons *Pettersson D240X* couplé à un enregistreur numérique de type Z2N. La méthode d'analyse des ultrasons, employée par la LPO Normandie est basée sur l'ensemble des clefs dites de la "Méthode BARATAUD" (BARATAUD, 2012). Cette méthodologie permet une analyse quasi instantanée de l'espèce concernée. Néanmoins certains cas d'identification complexe font l'objet d'enregistrements pour analyse ultérieure sur logiciel (BatSound, Pettersson Elektronik AB). L'identification est réalisée selon la méthode naturaliste d'identification acoustique des chiroptères, développée en Europe depuis 1988 (Barataud, 2012,2014,2015).

### **\*/ Protocole d'évaluation quantitative**

L'utilisation d'un détecteur d'ultrasons permet différentes applications. Tout d'abord il est simplement possible d'avoir une estimation qualitative des espèces en présence, si tant est que la durée d'échantillonnage est suffisante. En parallèle, il a été développé un protocole d'échantillonnage quantitatif, avec un certain nombre de cadres, permettant de limiter les différents biais possibles. Un des intérêts majeurs de cette méthodologie est qu'elle est décrite et proposée à l'utilisation la plus large. L'application la plus stricte dudit protocole permet une comparabilité entre les différentes études, territoires et une bancarisation générale sur l'ensemble de l'aire biogéographique des espèces en présence. Les relevés par point d'écoute (ou station) ont été réalisés pendant une durée de 25 à 30 minutes consécutives, une fois par session. Lors de ce laps de temps, tous les contacts de chiroptères ont été renseignés.

**Contact** : Un contact correspond à l'occurrence acoustique d'une espèce par tranche de cinq secondes, multipliée par le nombre d'individus (de cette même espèce) audibles en simultané (limite appréciable = 5 individus). Il est important de comprendre que les mesures ici effectuées ne correspondent en rien à une évaluation d'effectif ou d'abondance de chauves-souris, deux contacts séparés dans le temps pouvant être effectués par un même individu ou deux individus différents.

Une fois ces contacts reportés sur une fiche de relevé, sont précisés l'espèce, la station de relevé ainsi que les paramètres climatologiques observés au même moment. Tous ces relevés sont ventilés dans un tableau de traitement de données, en lien avec l'ensemble des paramètres fixes des différentes stations, et permettent ainsi une analyse statistique et descriptive qui fait l'objet des résultats du présent rapport.

### **\*/ Indice d'activité et pondération**

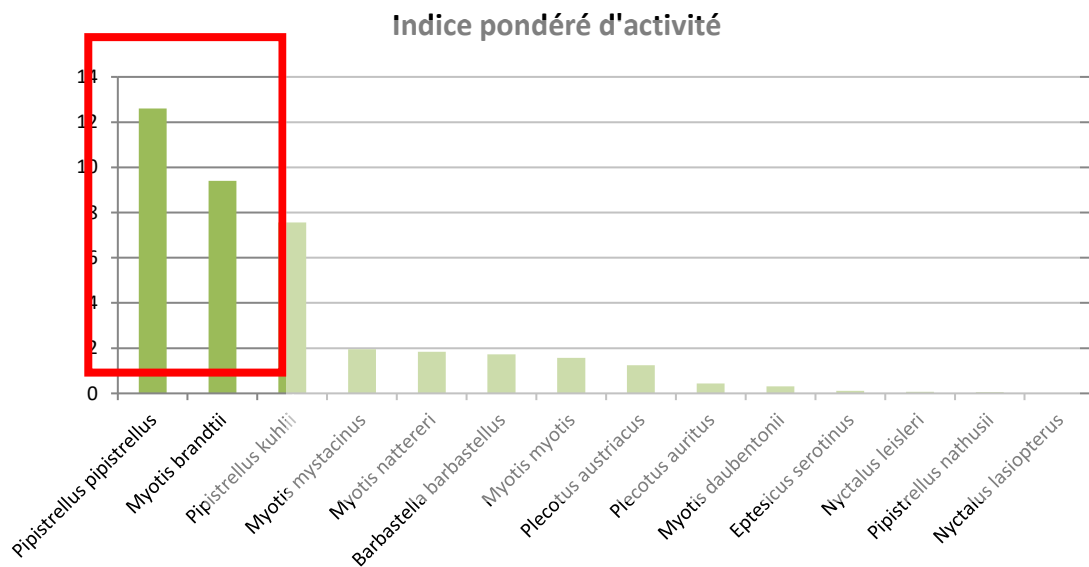
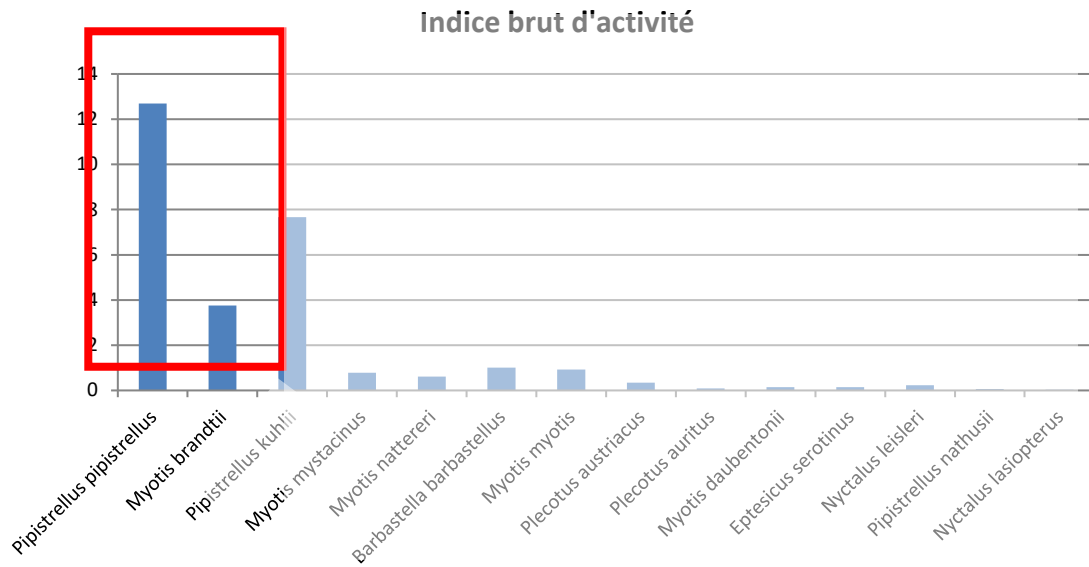
Afin de comparer l'ensemble des paramètres souhaités ici, l'unité de mesure sera l'indice d'activité chiroptérologique (nombre de contacts/heure). Il pourrait être possible d'utiliser un indice brut, s'il était considéré que l'ensemble des chauves-souris émettaient des signaux identiques et surtout de même intensité. Or il est prouvé que ce n'est pas le cas (BARATAUD, 2012).

Pour pallier ce biais, une pondération a été mise en place et a été développée avec la méthodologie, encore une fois par souci de comparabilité des échantillons. Un coefficient de détectabilité corrélé avec la distance de perception de chaque espèce a été calculé en prenant la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) comme étalon (Coef = 1). Cette espèce est l'une des plus ubiquistes et présente une abondance bien supérieure à toutes les autres espèces, d'où son utilisation comme référence. Le coefficient par espèce est détaillé ci-dessous.



Intensité d'émission	Espèces	Distance détection	Coefficient détectabilité
Faible	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	5	5,00
	<i>Rhinolophus ferr/eur/meh</i>	10	2,50
	<i>Myotis emarginatus</i>	10	2,50
	<i>Myotis alcathoe</i>	10	2,50
	<i>Myotis mystacinus</i>	10	2,50
	<i>Myotis brandtii</i>	10	2,50
	<i>Myotis daubentonii</i>	15	1,70
	<i>Myotis nattereri</i>	15	1,70
	<i>Myotis bechsteinii</i>	15	1,70
	<i>Barbastella barbastellus</i>	15	1,70
Moyenne	<i>Myotis blythii</i>	20	1,20
	<i>Myotis myotis</i>	20	1,20
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	25	1,00
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	30	0,83
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	30	0,83
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	30	0,83
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	30	0,83
Forte	<i>Hypsugo savii</i>	40	0,71
	<i>Eptesicus serotinus</i>	40	0,71
	<i>Plecotus spp</i>	40	0,71
Très forte	<i>Eptesicus nilssonii</i>	50	0,50
	<i>Vespertilio murinus</i>	50	0,50
	<i>Nyctalus leisleri</i>	80	0,31
	<i>Nyctalus noctula</i>	100	0,25
	<i>Tadarida teniotis</i>	150	0,17
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	150	0,17

Ce coefficient multiplié par le nombre de contacts enregistrés, permet d'obtenir une mesure pondérée de l'activité, corrigée par rapport à une mesure brute. C'est cette mesure en nombre de contacts pondérée par heure qui a servi (?) d'élément de mesure dans l'ensemble de ce document.



avec (en bas) et sans (en haut) la pondération liée à la puissance d'émission.

## Annexe 6 : Liste alphabétique des espèces d'oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NB Ind.	Nb Cple	Directive Oiseau	Nicheur			Hivernants		Migrateurs		L.R. monde	Occupation site			
					L.R. France	L.R. région	Rareté région	L.R. France	Rareté région	L.R. France	Rareté région		Statut	Phéno.	Exten°	Plan d'eau
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2	2	-	LC	S	C	NAC	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	4		A1	-	-	-	NAC	PC	-	PC	LC	Non nich.	Séd.		X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	4	2	-	LC	LC	C	LC	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	6	5	-	LC	S	C	NAd	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		2	-	LC	LC	PC	-	-	DD	PC	LC	Nich.	Est.	X	X
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>		2	A2A	NAa	LC	R	NAa	R	-	R	LC	Nich.	Séd.		X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2	1	-	VU	LC	C	NAd	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.	X	X
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	5		-	-	-	-	-	PC	NAC	PC	LC	Non nich.	Hiv.	X	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2	2	-	LC	LC	PC	NAC	PC	NAC	PC	LC	Nich.	Séd.	X	X
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	3		A2A	-	-	-	LC	PC	NAC	PC	LC	Non nich.	Mig.		X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	30	3	A2A/A3A	LC	LC	PC	LC	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.		X
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	5		A2A/A3B	-	-	-	LC	PC	NAd	PC	LC	Non nich.	Hiv.		X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2		-	-	-	-	NAd	C	NAd	C	LC	Non nich.	Hiv.		X
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	1		-	-	-	-	NAC	R	LC	AR	LC	Non nich.	Mig.		X
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	3		A2B	-	-	-	NAC	R	LC	AR	LC	Non nich.	Mig.		X
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	5		-	-	-	-	NAC	R	DD	PC	LC	Non nich.	Mig.		X
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>		1	-	LC	NT	PC	-	AR	-	AR	LC	Nich.	Séd.	X	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	2		A2B	-	-	-	NAd	C	-	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	5	2	-	LC	S	C	NAC	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	5		A2B	-	-	-	LC	C	-	C	LC	Non nich.	Séd.	X	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	31	6	A2B	LC	S	C	NAd	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		1	-	LC	LC	C	-	-	DD	C	LC	Nich.	Est.		X
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	2		A2B	-	-	-	LC	AR	NAd	AR	NT	Non nich.	Mig.		X
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	2	1	A2B	NAa	NT	AR	NAC	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.		X
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>		1	-	LC	NT	PC	-	PC	-	PC	LC	Nich.	Est.		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NB Ind.	Nb Cple	Directive Oiseau	Nicheur			Hivernants		Migrateurs		L.R. monde	Occupation site			
					L.R. France	L.R. région	Rareté région	L.R. France	Rareté région	L.R. France	Rareté région		Statut	Phéno.	Exten°	Plan d'eau
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	35	7	A2B	LC	S	C	LC	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	6	3	A2A/A3A	LC	LC	PC	-	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.	X	X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2	3	-	LC	NT	PC	NAd	PC	NAd	PC	LC	Nich.	Séd.	X	X
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	1		-	-	-	-	-	-	NAd	AR	LC	Non nich.	Est.		X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	3	7	-	LC	S	C	NAd	R	NAd	PC	LC	Nich.	Est.	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		7	-	LC	LC	C	-	-	DD	C	LC	Nich.	Est.	X	X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		4	-	NT	LC	C	-	-	DD	C	LC	Nich.	Est.	X	X
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	151	5	A2A/A3B	LC	LC	PC	NAd	PC	NAd	PC	LC	Nich.	Séd.		X
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	54		A2A/A3B	-	-	-	LC	PC	NAd	PC	LC	Nich.	Séd.		X
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	106	5	A2A/A3B	LC	CR	R	NT	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.		X
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	4	2	A2B	LC	S	C	NAd	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.		X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	11	4	A2B	LC	S	C	NAd	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Goéland argenté	<i>Larus argentatus argenteus</i>	53		A2B	-	-	-	NAd	C	-	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	5		A2B	-	-	-	LC	AR	-	AR	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	1		A1	-	-	-	LC	R	-	R	LC	Non nich.	Hiv.		X
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	2		-	-	-	-	NAd	PC	-	PC	LC	Non nich.	Mig.		X
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	11	1	-	LC	VU	AR	NAd	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.		X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2	1	-	LC	S	C	-	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.	X	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	4		A2B	-	-	-	NAd	C	NAd	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	1	2	A2B	LC	S	C	NAd	PC	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	1		-	-	-	-	NAd	AR	-	AR	LC	Non nich.	Hiv.	X	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	4		-	-	-	-	NAd	PC	NAd	PC	LC	Non nich.	Séd.		X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		1	-	LC	LC	C	-	-	DD	C	LC	Nich.	Est.		X
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	360	105	-	LC	NT	PC	-	-	DD	PC	LC	Nich.	Est.	X	X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	13		-	-	-	-	-	-	DD	C	LC	Non nich.	Est.	X	X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		2	-	LC	S	C	-	-	NAd	C	LC	Nich.	Est.	X	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	33	2	-	VU	LC	C	NAd	AR	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	30		-	-	-	-	-	-	DD	C	LC	Non nich.	Est.	X	X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NB Ind.	Nb Cple	Directive Oiseau	Nicheur			Hivernants		Migrateurs		L.R. monde	Occupation site			
					L.R. France	L.R. région	Rareté région	L.R. France	Rareté région	L.R. France	Rareté région		Statut	Phéno.	Exten°	Plan d'eau
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	1		A1	-	-	-	NAc	AR	-	AR	LC	Non nich.	Séd.		X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	18	10	A2B	LC	S	C	NAd	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	13		-	-	-	-	-	C	NAb	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	20	6	-	LC	S	C	-	C	NAb	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	29	6	-	LC	S	C	NAb	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	5		-	-	-	-	-	C	-	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	20	5	-	LC	S	C	-	C	NAb	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	5		A1	-	-	-	NAc	AR	NAc	AR	LC	Non nich.	Hiv.		X
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	242		A2B	-	-	-	LC	C	NAd	C	LC	Non nich.	Séd.	X	X
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	21	4	A1	NT	EN	R	NAd	-	NAd	R	LC	Nich.	Est.		X
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	30	2	A2A/A3A	LC	LC	C	-	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	2	2	-	LC	VU	AR	-	-	NAc	AR	LC	Nich.	Est.		X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	3	1	-	LC	S	C	NAd	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	1	1	-	LC	NT	PC	-	PC	-	PC	LC	Nich.	Séd.		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	3	2	-	LC	S	C	-	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	18	5	A2B	LC	LC	C	-	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	25		A2A	-	-	-	-	C	-	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	X
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	1	2	A2B	LC	NT	PC	NAd	PC	NAd	PC	LC	Nich.	Est.	X	X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	90	4	A2A/A3A	LC	S	C	LC	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	30	4	-	LC	S	C	NAd	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	5		-	-	-	-	DD	PC	NAd	PC	LC	Non nich.	Hiv.		X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		1	-	NT	LC	C	-	-	DD	C	LC	Nich.	Est.		X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2	5	-	LC	LC	C	NAd	AR	NAc	C	LC	Nich.	Est.	X	X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		5	-	LC	NT	PC	-	-	NAc	PC	LC	Nich.	Est.	X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	22	6	-	LC	S	C	NAd	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		1	-	LC	S	C	NAd	AR	NAd	C	LC	Nich.	Est.		X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	3	5	-	LC	LC	C	-	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>		2	-	LC	S	C	NAd	R	NAd	PC	LC	Nich.	Est.	X	X
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	11		-	-	-	-	DD	C	NAd	C	LC	Non nich.	Hiv.		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NB Ind.	Nb Cple	Directive Oiseau	Nicheur			Hivernants		Migrateurs		L.R. monde	Occupation site			
					L.R. France	L.R. région	Rareté région	L.R. France	Rareté région	L.R. France	Rareté région		Statut	Phéno.	Exten°	Plan d'eau
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		2	A2B	LC	S	C	-	-	NAC	C	LC	Nich.	Est.	X	X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	13	1	A2B	LC	S	C	-	C	NAd	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	26	4	-	LC	S	C	NAd	C	-	C	LC	Nich.	Séd.	X	X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	7	3	A2B	LC	EN	R	LC	C	NAd	C	LC	Nich.	Est.		X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2		-	-	-	-	NAd	C	NAd	C	LC	Non nich.	Hiv.	X	

**Légende :** **Nb Ind** : Nombre d'individus (partie non nicheuse des populations) ; **Nb Cpl** : Nombre de couples (frange nicheuse des populations) ; **Dir. Ois.** : Directive oiseaux : annexe d'inscription des espèces ; **PN** : Protection nationale : Espèce protégée sur l'ensemble du territoire au titre de l'Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) **L.R.** : Liste Rouge et son niveau d'application (Mde : Monde, France, Région) ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **EN** : En danger ; **VU** : Vulnérable ; **LC** : Préoccupation mineure ; **S** : Stable ; **NA** : Non applicable ; **DD** : Données insuffisantes ; **Rareté régionale** : **R** : Rare ; **AR** : Assez rare ; **AC** : Assez commune ; **C** : Commune. **Statut** : **Nich.** : Nicheur ; **Non Nich.** : Non nicheur ; **Phéno.** : Phénologie ; **Séd.** : Sédentaire ; **Mig** : Migrateur ; **Est.** : Estivant ; **Hiv.** : Hivernant. **Ext°** : Espèces contactées sur le site « Extension » ; **Plan d'eau** : Espèces contactées sur le site « Plan d'eau » - **En orange** : les espèces patrimoniales, et **en orange plus foncé** le justificatif de classification.